



---

**Master 2 Enfance, jeunesse : politiques et  
accompagnement**

Promotion : **2023-2024**

Date du Jury : **septembre 2024**

---

**La politique d'éveil artistique et  
culturel du jeune enfant : cadrage(s) et  
mise en œuvre d'une politique nationale  
transsectorielle**

---

**Nina LAUGA**

---

# Remerciements

---

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma reconnaissance à Monsieur Pierre-Antoine Chauvin, enseignant-expert en politiques sociales à l'École des hautes études en santé publique et directeur de ce mémoire qui m'a guidé tout au long de ce travail avec bienveillance et toujours la juste dose d'exigence.

J'adresse également un grand merci à Virginie Muniglia et Alis Sopadzhian, toutes deux enseignantes au sein du Master 2 Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement. Je les remercie pour leur disponibilité sans faille et leurs nombreuses recommandations qui m'ont permis d'avancer avec sérénité dans ce projet de recherche.

Je remercie tous mes collègues de la sous-direction enfance famille de la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui m'ont accueillie chaleureusement durant mon année d'apprentissage. Merci à Jean-François Pierre pour m'avoir fait découvrir l'éveil artistique et culturel. Merci à Lydie Gouttefarde pour avoir été ma tutrice et de m'avoir transmis sa passion pour l'accueil du jeune enfant. Merci enfin à Marie-Lambert Muyard, cheffe du bureau des familles et de la parentalité, pour m'avoir donné la confiance nécessaire à l'exploration de ma pensée. Il est des rencontres qui marquent une vie professionnelle.

Un immense merci à mes amies de la promotion du Master ENJEU : Maya, Pauline, Camille-Lou, Margaux et Léa pour nos longues heures de discussions. Je vous remercie pour votre écoute attentive et d'avoir partagé avec moi la force de vos engagements qui continueront longtemps de m'inspirer. Merci à Clara pour sa relecture et son soutien. Merci à mon amie Zoé pour son soutien sans faille durant cette année si particulière.

Enfin, j'exprime ma gratitude à toutes les personnes qui ont croisé mon chemin et donné la chance de pouvoir retranscrire leurs propos dans ce mémoire. Ce fut toujours de belles discussions, pleines de sens et d'inspiration.

*"Les lois et les morales sont essentiellement éducatrices, et par cela même provisoires. Toute éducation bien entendue tend à pouvoir se passer d'elles. Toute éducation tend à se nier d'elle-même. Les lois et les morales sont pour l'état d'enfance : l'éducation est une émancipation. Une cité, un État parfaitement sage vivrait, jugerait sans lois, les normes étant dans l'esprit de son aréopage. L'homme sage vit sans morale, selon sa sagesse. Nous devons essayer d'arriver à l'immoralité supérieure."*

André Gide - 1869-1951 - Journal 1889-1939

---

# Sommaire

---

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIER CHAPITRE : La mise à l’agenda contingente de l’éveil artistique et culturel du jeune enfant</b> .....	<b>9</b>
Section 1. L’ouverture de fenêtres d’opportunités dans des contextes favorables à l’émergence d’une politique d’éveil du tout petit .....	10
I. L’émergence d’une politique d’éveil du jeune enfant au prisme des changements simultanés de paradigmes dans les champs culturels et de la petite enfance .....	1
II. Une politique symbolique portée en période d’alternance politique et renouvelée <i>in extremis</i> en 2017 .....	10
Section 2. Le caractère déterminant de la coalition d’acteur·ices favorables à la mise à l’agenda .....	15
I. Le secteur associatif comme moteur essentiel de la mise à l’agenda .....	16
II. Les « entrepreneur·euses de l’éveil artistique et culturel » : acteur·ices mu·es par un engagement et des convictions communes .....	21
III. La transsectorialité comme nouvelle voie de spécialisation pour les agent·es de l’Etat .....	26
Section 3. Le périlleux cadrage de la politique d’éveil artistique et culturel : entre recherche de consensus politico-administrative et empreinte militante .....	30
I. Un cadrage ambigu et flou permettant une mise à l’agenda consensuelle .....	30
II. Une dépolitisation de l’éveil artistique et culturel au cours du processus de mise à l’agenda .....	40
<b>DEUXIÈME CHAPITRE : La délicate mise en œuvre d’une politique culturelle nationale transsectorielle</b> .....	<b>46</b>
Section 1. Une collaboration transsectorielle faiblement institutionnalisée et déséquilibrée .....	47
I. Des dispositifs nationaux expliquant le caractère fragile du travail interministériel .....	47
II. « Pour eux c’est un gros truc, pour nous c’est un petit truc » : le difficile équilibre entre les ministères sociaux et le ministère de la Culture .....	54
Section 2. Une mise en œuvre interministérielle de l’EAC peu efficace : entre territorialisation et concurrence au sein de l’agenda de l’action publique .....	59

I. L'Etat pilote ou la mise en œuvre locale d'une politique d'éveil du jeune enfant transsectorielle .....	59
II. Partout et nulle part à la foi : la volatilité d'une politique condamnée à rester « sympathique » mais non essentielle.....	65
<b>Conclusion.....</b>	<b>69</b>

---

## Liste des sigles utilisés

---

ACEPP : Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

DEP : Diplôme d'État de puériculture par le ministère de la Santé

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DG2TDC : Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle

DRAC : Directions Régionales des Affaires Culturelles

EAC : Eveil Artistique et Culturel

EAJE : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

EJE : Educateur.ice de Jeunes Enfants

FNEJE : Fédération Nationale des Educateurs.trices. de Jeunes Enfants

GT : Groupe de Travail

HCFEA : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

PMI : Protection Maternelle et Infantile

## Introduction

*“L’art, la culture et les échanges interculturels permettent à l’enfant de construire sa place dans un monde qu’il découvre.*

*L’art et la culture permettent à l’enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde.*

*Les modes d’accueil réaffirment le droit du jeune enfant d’accéder au patrimoine culturel, à la création et à l’expérience artistiques, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité.”*

Quoi de plus désarmant que le regard d’un enfant découvrant avec émotion la beauté du monde ? Cet enfant émerveillé par la couleur de la coccinelle ou la douceur d’une mélodie. Il perçoit ce qui l’entoure avec sensibilité et justesse. Souvent il veut y toucher, le sentir, le goûter même. *Comment nier alors le lien évident qu’il existe entre le bébé et l’artiste ?* L’enfant dès la naissance est imprégné dans un environnement rempli de son, d’odeurs, de couleurs. Il vit son environnement culturel intensément. Comme un artiste, le petit enfant a soif de découvertes et d’expérimentations. Pris dans nos quotidiens de grandes personnes expérimentées nous le regardons parfois, nous l’oublions trop souvent. Il en va du devoir de l’éducateur.ice de préserver à tout prix ce lien entre le monde et l’enfant car c’est seulement ainsi qu’il grandit.

Disons-le clairement ce mémoire se range sans détour du côté d’une certaine vision de l’enfance dont l’éveil artistique et culturel est l’une des déclinaisons parmi les politiques publiques contemporaines. Nous parlons ici d’une éducation qui prône la créativité et la liberté, celle qui fait confiance à l’enfant pour lui donner confiance en lui et en l’autre. Cet éveil nous invite aussi à nous regarder, nous les adultes, et à s’interroger sur la manière dont nous regardons le monde comme il va. Considérer l’éveil artistique d’un tout petit enfant c’est lui faire place en réciprocité. La prochaine fois que vous écouterez de la musique avec un enfant, observez-le vraiment, sans jugement ni désir de l’instruire. Ecoutez les questions qu’il pose ou qu’il ne se pose pas. Si parfois il ne comprends pas tout - si tant est qu’il y est toujours quelque chose à comprendre - il ressent toujours. En fait, l’enfant au contact de l’art est sans complexe, il est entièrement tourné vers ses émotions. *N’est-ce pas l’essentiel ?* Ainsi, l’enfant qui s’éveille à l’art et à la culture permet de poser un autre regard sur l’art en lui-même. Il nous livre un rapport organique à la création, loin des contraintes académiques et de la technique. C’est pour cela que l’EAC est d’ailleurs rapproché des réflexions entourant la relation de l’enfant à la nature. Tout cela nous rapproche de l’essentiel.

## Définition

L'éveil artistique et culturel (EAC) du jeune enfant peut alors être défini comme "une découverte et une mise en relation du jeune enfant avec le monde qui l'entoure à travers les actes de la vie quotidienne"<sup>1</sup>. Il est tout simplement question de la rencontre entre le jeune enfant et le monde par l'exploration, l'expérimentation, l'observation et le sensible. Ainsi, l'enfant par son vécu élargit la palette de ses émotions, des textures, des couleurs, des sons... Il grandit et développe son sens inné pour ce qui relève de l'art comme objet destiné à produire chez l'homme un état particulier de sensibilité, plus ou moins lié au plaisir esthétique<sup>2</sup>. C'est finalement dans l'imprégnation que la notion d'éveil prend tout son sens. L'éveil se produit dans un contexte favorable à la découverte et à l'exploration du sensible.

C'est sur ces éléments de définition que se construit la politique publique d'éveil artistique et culturel, passant dès lors d'un fait social à un objet de préoccupation et de débat<sup>3</sup>. Le concept d'éveil artistique et culturel se trouve organisé, pensé, façonné comme une politique publique s'inscrivant dans des courants plus vastes déjà conduits par l'Etat : la politique d'accueil du jeune enfant et l'action culturelle. L'EAC est ainsi pensé, au niveau national, de manière transsectorielle dans différents champs de l'action publique (santé, éducation, famille, parentalité, etc.). Il est essentiellement pris en charge par le ministère de la Culture et le ministère chargé de l'Enfance.

Formalisée par un premier protocole d'accord interministériel en juin 1989 co-signé par Jack Lang, alors ministre de la Culture, et Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la Famille, la politique d'éveil culturel et artistique (EAC) des jeunes enfants s'inscrit dans le sillon de la démocratisation culturelle. Cette politique commune a pour axes prioritaires :

- Le développement d'un volet "éveil culturel et artistique" dans la politique d'accueil du jeune enfant ;
- Le développement d'un volet "petite enfance" dans la politique d'éducation artistique et culturelle ;
- L'intégration de l'EAC dans la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des jeunes enfants et celles des artistes et professionnel·les de la culture ;
- L'accompagnement des initiatives exemplaires et innovantes en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteur·ices institutionnel·les et associatif·ves.

---

<sup>1</sup> ACEPP (1994). Eveil artistique ou apprentissage précoce. *La Gazette*, 47, 2-3. <https://www.calameo.com/acepp-nationale/read/001401332ab123d2c79c3>

<sup>2</sup> Art. Dans Dictionnaire Larousse en ligne. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/art/5509>

<sup>3</sup> Neveu, E. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*. Armand Colin.

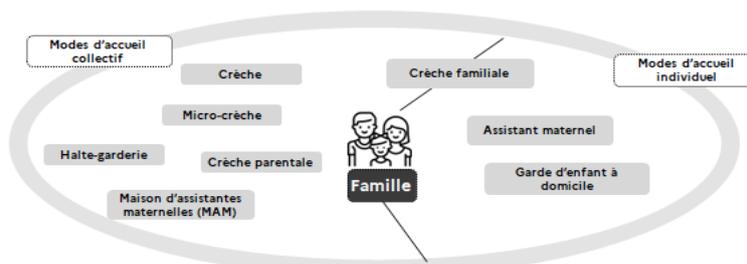
Ce dispositif d'action publique mené au niveau national et décliné localement par de nombreuses initiatives en direction des jeunes enfants est piloté conjointement par deux administrations centrales :

- Le bureau des Temps de la vie de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, pour le ministère de la Culture ;
- Le bureau des Familles et de la Parentalité de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), pour le ministère chargé de l'Enfance<sup>4</sup>.

Pour toucher les enfants en dehors du milieu familial, le projet s'appuie essentiellement sur les modes d'accueil formels des enfants de moins de 3 ans, à savoir les crèches et les assistant-es maternel-les.

**Schéma 1. Schéma crée à partir des travaux préparatoires aux documents d'accompagnement des autorités organisatrices du service public de la petite enfance (ministère de l'enfance, de la jeunesse et des familles)**

**LES LIEUX D'ACCUEIL, QU'EST-CE QUE C'EST ?**



Il existe de nombreux types d'accueil pour les jeunes enfants.

L'accueil collectif (crèches) accueille un groupe d'enfants dans un lieu qui réunit plusieurs professionnels et une direction. Dans l'accueil individuel, un seul professionnel accueille les enfants chez lui (assistant maternel) ou à votre domicile (garde d'enfants à domicile).

Les crèches peuvent être publiques (généralement gérées par la commune), associatives ou privées commerciales.

<b>Crèche</b>	Etablissement d'accueil collectif comprenant une ou plusieurs unités d'accueil
<b>Crèches parentales</b>	Structure associative de petite taille (vingt cinq places au maximum) dont les parents sont membres. Ils gèrent le projet de la crèche, participent à la vie de la crèche et partagent avec les professionnels le cadre de l'accueil des enfants et les tâches administratives.
<b>Micro-crèche</b>	Etablissement d'accueil collectif regroupant un plus petit nombre d'enfants (12 places maximum)
<b>Crèche familiale</b>	Accueil par un assistant maternel qui exerce pour majorité du temps à son domicile, mais également dans les locaux de la crèche en présence d'autres enfants
<b>Halte-garderie</b>	Permet aux parents de faire garder leurs enfants de manière ponctuelle pendant la semaine, dans une structure adaptée et gérée par des professionnels de la petite enfance.
<b>MAM</b>	Accueil au sein d'un local commun regroupant jusqu'à six assistant maternels (dont quatre simultanément) pour leur permettre d'exercer en dehors de leur domicile, et recevant jusqu'à vingt enfants
<b>Assistant maternel</b>	Accueil effectué par un assistant maternel à son domicile, pour un enfant ou plusieurs (quatre enfants maximum pour un assistant maternel)
<b>Garde d'enfant à domicile</b>	Accueil effectué par un garde d'enfants au domicile des parents, pour un enfant seul ou pour les enfants d'une même fratrie (garde simple) ou pour plusieurs enfants de deux familles maximum au domicile de l'une et/ou de l'autre (garde partagée)

<sup>4</sup> Les intitulés des ministères chargés de l'enfance ont beaucoup varié dans l'histoire : ministère de l'enfance, ministère des affaires sociales, ministère des solidarités, ministère de la famille, etc. Ces différents termes seront employés indistinctement durant ce mémoire.

Nous retiendrons ces éléments de définition officielle pour cadrer ce mémoire. Il est néanmoins important de dire qu'il aurait pu en être autrement. L'éveil artistique et culturel du jeune enfant aurait en effet notamment pu être abordé sous le prisme du milieu familial. Il n'en a pas été ainsi dans la construction historique du dispositif (Cf. Premier chapitre), nous nous contenterons donc d'une approche empirique en entrant dans le dispositif par la politique des modes d'accueil du jeune enfant.

## **Positionnement de recherche**

Je découvre l'éveil artistique et culturel en 2023, à l'occasion d'un stage de 6 mois que j'effectue au bureau des familles et de la parentalité. Alors en charge des modes d'accueil collectif du jeune enfant (les crèches), je rencontre un secteur que je ne connaissais alors que très peu, celui de la petite enfance. De nombreux enjeux traversent cette politique publique : réglementation des modes d'accueil, procédure d'autorisation des établissements, formation des professionnel·les, tarification de l'offre, etc. Parmi toutes ces thématiques, je suis immédiatement attirée par les questionnements entourant l'aspect éducatif de l'accueil. L'éveil artistique et culturel m'apparaît alors comme un dispositif particulièrement intéressant. Avec grand plaisir je prends connaissance du dispositif, j'en perçois les bienfaits pour les enfants, mais aussi rapidement les limites de son pilotage national.

En septembre 2023, alors que je suis devenue apprentie chargée de l'accueil du jeune enfant, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) est missionnée par l'ancienne ministre des Solidarités Aurore Bergé, à la suite de la publication du rapport de l'Igas sur la qualité d'accueil en crèche en avril 2023, pour produire un référentiel de la qualité d'accueil du jeune enfant. Précisément, ce document vise à poser les fondamentaux d'un accueil de qualité pour les jeunes enfants (en crèche et chez un·e assistant·e maternel·le), en déclinaison de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant prise par arrêté en 2017. Pour cela 7 groupes de travail ont été lancés afin d'identifier les éléments constitutifs d'un accueil de qualité, propice au développement et à l'éveil des enfants de 0 à 3 ans. Je co-pilote avec la cheffe du bureau des temps de la vie du ministère de la Culture le groupe de travail "Art, culture et nature" qui réunit une trentaine d'acteur·ices clés de l'EAC : associations spécialisées, territoires mobilisés sur la question, modes d'accueil engagés, etc. Le groupe se réunira quatre fois en l'espace de 6 mois. Avant la première réunion, je rédige un premier document de cadrage qui décrit les grands principes de l'éveil artistique et culturel, ce document servira de base de travail et de discussion. Il sera amendé à chaque rencontre pour aboutir à une version finale<sup>5</sup>, transmise à l'inspectrice chargée de la mission.

---

<sup>5</sup> Voir Annexe 2. Document de positionnement issu des travaux du GT "Art, culture et nature" conduit dans le cadre de la mission Igas référentiel qualité d'accueil du jeune enfant.

Cette position m'a donné l'occasion d'observer de manière privilégiée la nature des relations à l'œuvre entre les acteur·ices nationaux·les de la politique d'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. Elle m'a également permise de m'interroger longuement sur le sens donné à ce dispositif, ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre et l'importance qui devrait lui être accordée dans la politique d'accueil du jeune enfant. Finalement, ma position d'apprentie au bureau des familles et de la parentalité et mon importante collaboration avec le bureau des temps de la vie au ministère de la Culture m'ont donné une position particulière propice à l'observation du travail interministériel.

## **Présentation de l'objet de recherche**

Rapidement me vient une certaine frustration de voir l'EAC assez peu abordé dans le quotidien des travaux du bureau. Au bureau des familles et de la parentalité, on en parle, on le connaît, mais on y travaille rarement. Je remarque également que les agent·es chargé·es du dispositif passent beaucoup de temps à légitimer et à expliquer leur action, comme si l'éveil n'était pas reconnu comme un dispositif essentiel à l'accueil du jeune enfant. Je comprends alors qu'il faut, pour porter un tel dispositif, disposer d'un engagement sincère et d'une bonne dose de détermination. Je comprends aussi que pour démontrer son importance, il faut expliquer son histoire et oser en définir clairement les objectifs. Mais cela n'est pas chose aisée. Progressivement, des questionnements entourant la politique d'éveil artistique et culturel émergent en moi. *Pour quelles raisons un enjeu si essentiel pour l'enfant trouve si peu sa place dans la politique d'accueil du jeune enfant ?* C'est ainsi que se construit l'objet de ce mémoire.

Le sujet aurait pu faire l'objet d'une multitude d'approches. Nous aurions pu aborder la variété des pratiques pédagogiques à destination des jeunes enfants. D'abord essentiellement tourné vers la musique et la lecture au tout-petit, l'EAC a d'ailleurs connu un élargissement. Progressivement, l'accès du petit à la nature, aux arts plastiques et au spectacle vivant en font aujourd'hui partie intégrante. Nous aurions également pu penser les choses au niveau des établissements d'accueil et des professionnel·les de la petite enfance pour percevoir les enjeux de sa mise en œuvre, tout comme il aurait été intéressant d'accéder à une analyse fine des politiques d'EAC portées par les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC). La présente enquête s'est plutôt attachée à apporter un regard sur la construction du dispositif au niveau ministériel.

### **Méthodologie**

Inspirée des travaux de sociologie de l'action publique, mon enquête se fonde principalement sur l'observation participante d'une année et demie réalisée à la DGCS, au bureau des familles et de la parentalité dans le cadre de mon apprentissage. La participation

aux missions énumérées plus tôt a constitué le terreau de la réflexion présentée ici. Il m'a fallu conserver une posture de chercheuse tout en étant impliquée professionnellement au sein de l'organisation, mes convictions sur l'éveil se renforçant au gré de mes missions. Consciente du biais que cela représentait, j'ai souhaité étoffer ces premières intuitions en réalisant des entretiens semi-directifs avec des acteur·ices clés du dispositif national.

Aussi, 10 entretiens semi-directifs d'une durée allant de 45 minutes à 1h30 ont été réalisés entre le 5 mars 2024 et le 8 juillet 2024 avec divers acteurs du secteur. Ces derniers ont été sélectionnés dans un souci de représentativité : ministère de la Culture, ministère chargé de l'Enfance, membres d'associations, élu·es locaux·les. Ces données ont été recueillies dans le respect de la volonté de chaque acteur·ice interrogé·e. Les discussions ont toutes été libres et personne n'a émis de réserve à l'utilisation de ses propos. Toutes les personnes rencontrées ont été anonymisées par un pseudonyme se rapprochant au mieux de leurs caractéristiques socio-culturelles.

<b>Dates</b>	<b>Pseudonymes</b>	<b>Organisations</b>	<b>Fonctions</b>
05.03.24	Christophe	DGCS	Adjoint chef de bureau
07.03.24	Aude	DGCS	Sous-directrice
08.03.24	Evelyne	Ville (IDF)	Maire-Adjointe chargée de la petite enfance
08.03.24	Livia	Ville (Corse)	Chargée de mission
20.03.24	Mathilde	Association 1	Coordinatrice générale
13.06.24	Cyril	Ministère	Directeur de cabinet
25.06.24	Pauline	DG2TDC	Chargée de mission
26.06.24	Alain	Association 1	Président
02.07.24	Estelle	DRAC (IDF)	Conseillère action culturelle
08.07.24	Axelle	Association 2	Directrice

Les données recueillies à travers ces entretiens sont complétées et éclairées par une littérature grise récoltée au cours de mon apprentissage et au fil de mes recherches.

Ce travail de recherche s'intéresse en particulier au caractère transsectoriel du dispositif - entre champ culturel et politiques familiales - et à la traduction opérationnelle de ce travail au niveau ministériel. Il s'agit en réalité à travers ce mémoire de déconstruire l'évidence qui semble aujourd'hui entourer le concept d'éveil artistique et culturel par un éclairage historique et une approche par la sociologie des organisations. Comprendre le sens et les valeurs intrinsèques du dispositif, à la fois dans la manière dont il est pensé et porté à l'origine et dans ses modalités de mise en œuvre concrète au niveau ministériel. Aussi, sera étudié le processus de dépolitisation que connaît l'EAC entre sa première mise à l'agenda et sa réactivation 30 années plus tard. Ces réflexions se dirigent finalement vers une tentative de réhabilitation du caractère politique de l'EAC de son fondement à sa mise en œuvre contemporaine. Il s'agit d'un fil conducteur dans la pensée proposée ici.

Partant de ces constats, il est apparu pertinent d'adopter une entrée par la sociologie de l'action publique. Une approche en termes socio-historique complète l'analyse contemporaine par la mobilisation d'éléments qui ont façonné les cultures institutionnelles des deux ministères concernés, mettant ainsi en avant la complexité de leur rencontre. En particulier, le présent mémoire s'appuie, pour comprendre les caractéristiques de la politique sectorielle de l'EAC, sur les analyses proposées par Vincent Dubois dans son ouvrage *La politique culturelle*. Cette approche en termes de sociologie de l'action publique se double d'une attention particulière portée aux trajectoires individuelles des agent·es intervenant·es dans le champ de l'EAC. A ce titre, les travaux de sociologie classique - notamment de Pierre Bourdieu - sont mobilisés pour éclairer la rationalité limitée de ces acteur·ices dans leurs choix et postures professionnelles.

## **Présentation du plan**

*Le premier chapitre* s'attachera à l'explication des facteurs concourant à la mise à l'agenda successive de l'EAC en 1989 - date du premier protocole d'accord - puis en 2017 lors de son renouvellement. Il s'agira de montrer la multiplicité des courants observés et notamment l'importance du contexte et des acteurs alliés. Finalement, nous verrons comment la manière dont fût cadrer l'EAC a été favorable à son entrée à l'agenda des ministères. En ce sens, sera traitée la question de la dépolitisation du dispositif comme élément révélateur d'une nouvelle gestion publique, autant que d'une stratégie d'acceptabilité déployée par des acteur·ices spécifiques. Ces dernier·es ont fait l'objet d'une attention particulière lors de cette enquête. Leurs trajectoires comme les visions qu'ils et elles portent sur ce dispositif en disent sans doute bien davantage que les textes officiels ou scientifiques sur la réalité de la politique publique telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui.

### **Les “entrepreneur·euses de l'éveil artistique et culturel”**

Le groupe des entrepreneur·euses de l'éveil artistique et culturel recouvre un champ large d'acteur·rices divers·es par leurs positions institutionnelles, mais réuni·es dans un désir commun de déploiement de cette politique publique. Sont désigné·es ainsi, sans distinction, les agent·es des deux ministères, dès lors qu'ils et elles mobilisent leurs ressources et leurs marges de manœuvre pour porter le sujet. En sont exclu·es les acteur·ices locaux·les et associatif·ves, œuvrant eux et elles aussi pour la promotion de l'EAC mais avec une influence de nature différente.

Ce terme est utilisé tout au long du présent mémoire. Leurs caractéristiques précises seront détaillées dans la deuxième section du premier chapitre dédié au caractère déterminant de la coalition d'acteur·ices allié·es à la mise à l'agenda.

*Le deuxième chapitre* portera sur la phase de mise en œuvre de l'éveil artistique et culturel au niveau national, en particulier dans son déploiement interministériel. L'étude de l'EAC nous en dit beaucoup sur la nature du travail interministériel, objet peu étudié par la sociologie de l'action publique et qui réactive pourtant l'éternelle question de la bureaucratie et de la division du travail administratif. Il s'agira de donner à voir les méthodes d'organisation de la collaboration inter-service et leurs conséquences sur la répartition du travail. Ces observations montrent le faible niveau d'institutionnalisation de la politique d'EAC et l'importance des marges de manœuvre dont disposent les agent·es dans ces zones de flou. Finalement, l'étude de la mise en œuvre de l'EAC donne à voir le repositionnement de l'Etat en la matière et le pouvoir créateur des collectivités territoriales dans la mise en œuvre.

## **PREMIER CHAPITRE : La mise à l'agenda contingente de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant**

Chanter une chanson à un bébé, le faire peindre avec ses mains, danser avec lui... Toutes ces choses ne sont pas neuves, encore moins clivantes. Néanmoins, l'intervention des pouvoirs publics en ce domaine, pour encadrer, promouvoir voire imposer ces pratiques dans différentes sphères de la société est bien l'œuvre d'un ensemble de décisions aboutissant à la structuration d'une politique publique d'éveil artistique et culturel du jeune enfant. L'éveil fait dès lors "l'objet d'un traitement [...] de la part des autorités publiques et [...] d'une ou plusieurs décisions"<sup>6</sup>. Cette mise à l'agenda s'opère en deux phases significatives :

- Une première mise à l'agenda intervient dans les années 1980, aboutissant en 1989 au premier protocole d'accord interministériel pour l'éveil.
- Elle sera renouvelée en 2017, par la signature d'un deuxième protocole d'accord interministériel.

Ces deux moments marquent les deux points de bascule de la mise à l'agenda de l'éveil. Ils nous invitent à se demander *pourquoi l'éveil fait l'objet d'un traitement ministériel à ces moments précis ?*

Le processus de mise à l'agenda s'explique par le cadre d'analyse des courants multiples (*multiple streams framework*), élaboré par John Kingdon<sup>7</sup>. Cette théorie se base sur la distinction entre trois types de courants (*streams*) indépendants dont les interactions déterminent l'agenda des politiques publiques<sup>8</sup>. La mise sur agenda s'opère au moment de la conjoncture de trois courants :

- Un problème est reconnu ;
- Une solution est développée et disponible au sein de la communauté des politiques publiques ;
- Un changement politique en fait le moment adéquat pour un changement de politique publique et les contraintes potentielles ne sont pas trop fortes.

---

<sup>6</sup> Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. Informations sociales, 157, 50-58. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0050>

<sup>7</sup> Kingdon J., 2003 (1985), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, 2e édition, Boston, Little Brown and Company.

<sup>8</sup> Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. Informations sociales, 157, 105-129. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0050>

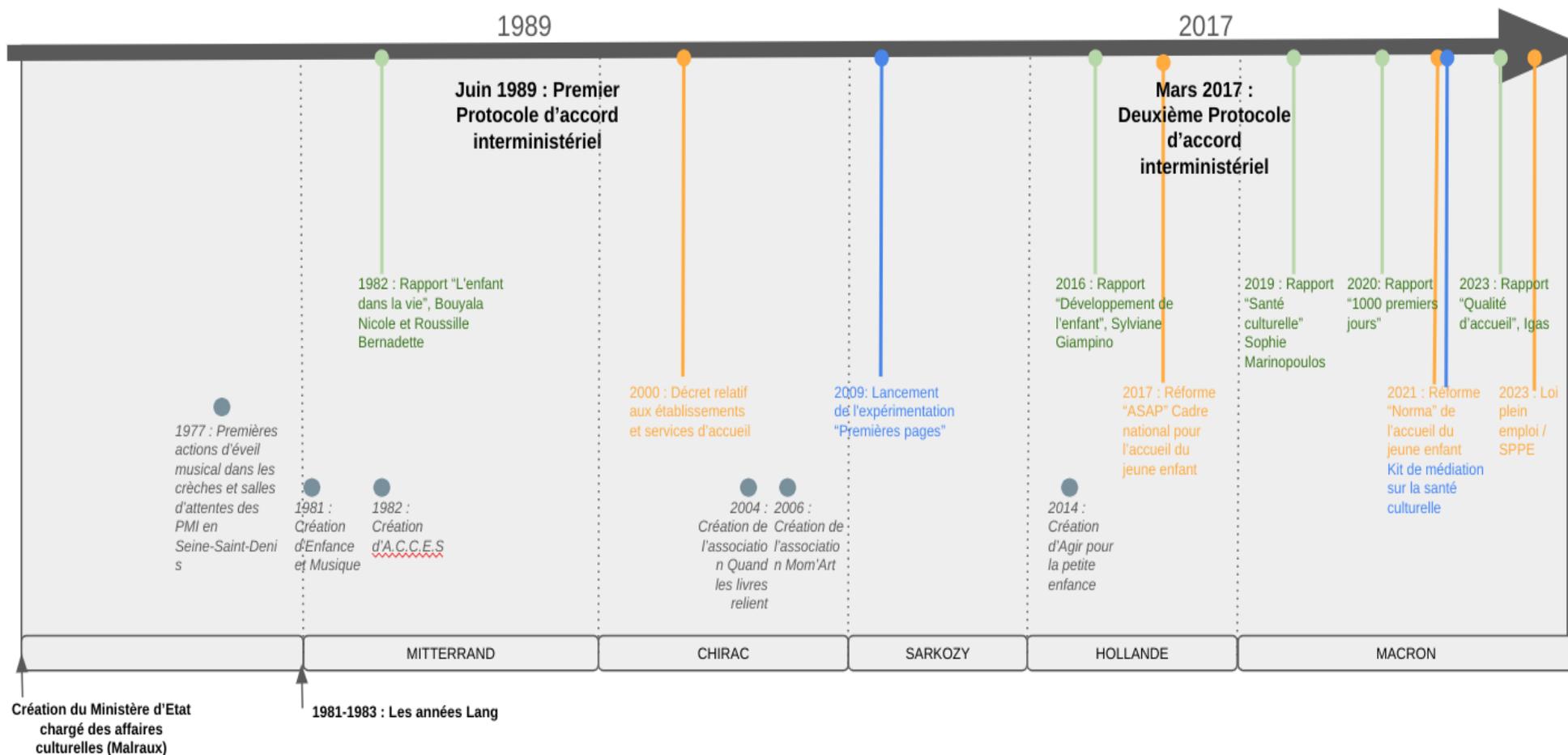
Une fenêtre d'opportunité (*policy window*) s'ouvre alors. En l'espèce, il s'agira d'identifier la nature de ces courants et la manière singulière dont ils opèrent dans le cas particulier de l'éveil à l'art et à la culture des jeunes enfants.

Dès lors, l'enquête réalisée permet d'isoler trois éléments tenant à la fois au contexte politique dans lequel l'éveil se développe peu à peu comme un enjeu d'action publique, et au cadrage progressif, par des acteur·ices particulier·es, de l'éveil comme problème public. Concrètement, la mise à l'agenda de l'EAC résulte de la conjonction d'un contexte politique national favorable à son émergence (**Section 1**), de l'action d'acteur·ices mû·es par des intérêts particuliers et engagé·es dans une certaine vision de la société (**Section 2**), ainsi que d'un cadrage flou et ambigu dont il fait l'objet, lui permettant de dépasser d'éventuelles oppositions (**Section 3**).

### **Section 1. L'ouverture de fenêtres d'opportunités dans des contextes favorables à l'émergence d'une politique d'éveil du tout petit**

L'étude du contexte historique de l'émergence d'une politique d'éveil artistique et culturel du jeune enfant permet de mettre en lumière l'importance du contexte socio-politique en 1989 comme en 2017.

## Schéma 2. Chronologie de l'éveil artistique et culturel



La signature du premier protocole d'accord s'inscrit dans un courant bien plus vaste de changement de perception de la place de l'enfant et du renouvellement des pratiques éducatives dans la société française. Il apparaît également au moment de l'élargissement des enjeux culturels pris en charge par l'Etat **(I)**. Ces éléments apparaissent particulièrement saillants et identifiables au moment de cette première phase de mise à l'agenda. Aussi, la couleur politique du gouvernement semble avoir une importance dans la prise de décision en matière d'EAC. Cette temporalité particulière et récurrente, fera l'objet d'un développement dans une deuxième partie **(II)**.

## **I. L'émergence d'une politique d'éveil du jeune enfant au prisme des changements simultanés de paradigmes dans les champs culturels et de la petite enfance**

Le contexte dans lequel émerge la politique d'éveil du jeune enfant s'analyse comme la conjonction de deux changements paradigmatiques simultanés : la place de l'enfant dans la société (1.1.) et la place de la culture (1.2.). Ces deux champs ainsi renouvelés se rencontrent alors dans un mouvement de décloisonnement de l'action publique favorable à la mise à l'agenda de l'EAC (1.3.).

### 1.1. Le changement de paradigme dans la petite enfance : une nouvelle place pour l'enfant et l'éducatif

Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la science explore en profondeur le développement de l'enfant. A partir de Freud, puis Piaget, Vygotsky, Bruner, on reconnaît que l'enfance est une étape fondamentale du développement humain. Dans le sillon de l'âge d'or de l'Éducation nouvelle durant l'entre-deux guerres ou encore de l'édiction de la Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 Novembre 1959, s'opère dans la société un "renversement copernicien" plaçant l'enfant, plutôt que les savoirs scolaires, au centre de l'action éducative. L'enfant alors considéré comme sujet à part entière, tout à la fois, "complet et inachevé"<sup>9</sup> a "droit au présent et au respect", il a "droit de protester contre les injustices"<sup>10</sup>.

Ce mouvement global va évidemment infuser le secteur de la petite enfance, pourtant marqué par un héritage sanitaire fort<sup>11</sup>. Le secteur se tourne progressivement vers la prise en

---

<sup>9</sup> Selon la formule du célèbre pédagogue Janusz Korczak.

<sup>10</sup> Tonucci, F. (2019). *La ville des enfants : Pour une [r]évolution urbaine*, Parentheses Eds.

<sup>11</sup> Rétif, N. (2017). *La pédagogie active à la crèche, Pour des enfants autonomes, libres et authentiques Petite enfance*, Dunod. : "Pendant longtemps, les petits enfants furent confiés à des nourrices. Au xix<sup>e</sup> siècle, devant la mortalité infantile surtout due au manque d'hygiène, on a créé des institutions où les enfants seraient à l'abri et recevraient des soins appropriés pour leur santé".

compte des besoins de l'enfant, son éveil et son épanouissement. A ce titre, la création en 1973 du diplôme d'éducateur de jeunes enfants ("travailleur social qualifié, chargé de l'éducation des enfants de 0 à 7 ans"<sup>12</sup>) aux côtés des métiers traditionnels de la puériculture, apparaît particulièrement significative de cette transformation de l'accueil du jeune enfant.

*"En 1973 il y a la création du diplôme d'EJE. C'est une révolution dans le champ de la garde d'enfant vers l'accueil, et plus loin la qualité de l'accueil, et plus loin d'éveil, et l'éveil aux 5 sens, et l'éveil culturel qui mettra des décennies à être repris par le secteur social."*

Alain, Président (Association 1)

Comme l'évoque le Président de cette association d'éveil artistique et culturel, le secteur de la petite enfance passe d'une politique publique pensée comme l'organisation de la garde des enfants, à celle d'un accueil des enfants, favorable à leur éveil. Dans les crèches et chez les assistant-es maternel-les on ne « garde » plus les enfants, on les « accueille » et on les « éveille ». Ce glissement sémantique s'observe tant dans les textes officiels que dans les discours des professionnel-les. Il témoigne finalement d'un véritable changement paradigme favorable à l'émergence de l'EAC. A ce titre, le rapport de Nicole Bouyala et Bernadette Roussille à la Secrétaire d'État chargée de la famille (Georgina Dufoix) publié en 1982 pose les fondements d'une politique petite enfance, éloignant ainsi la politique d'accueil des considérations purement sanitaires et l'inscrivant dans l'éducatif.

**Extraits du Rapport 1982 - L'enfant dans la vie, une politique pour la petite enfance,**  
**Nicole Bouyala et Bernadette Roussille<sup>13</sup>**

---

<sup>12</sup> *Educateur / éducatrice de jeunes enfants (EJE) un professionnel de la petite enfance.* FNEJE. <https://www.fneje.com/le-metier-d-eje>

<sup>13</sup> Bouyala, N. et Roussille, B. (1982). *L'enfant dans la vie : une politique pour la petite enfance.* Ministère de la famille, des droits de la femme, de la solidarité et des rapatriés.

Première Partie : Fondements d'une politique de la Petite Enfance

INTRODUCTION

Chapitre I - Une politique de la Petite Enfance : Pourquoi ?

Chapitre II - Les bases de la Politique de la Petite Enfance

Deuxième Partie : Propositions pour une politique de La Petite Enfance

I - ORGANISER UN DISPOSITIF DE QUALITE POUR L'ACCUEIL EXTRA FAMILIAL, L'EDUCATION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DU TOUT PETIT

Chapitre I - Renforcer et organiser l'accueil extra-familial

Chapitre II - Promouvoir la qualité des structures d'accueil et d'éducation du jeune enfant

Chapitre III - Revaloriser et harmoniser les professions de la petite enfance

Chapitre IV - Mettre en oeuvre une conception globale de la santé du petit enfant

10

- montée de la préoccupation psycho-sociale : sous l'influence des psychanalystes et des travailleurs sociaux, le petit enfant commence à échapper, d'une part à une perception médicalisée de sujet guetté par la mort et la maladie (conception induite par notre passé proche de mortalité infantile), d'autre part à des perspectives de dressage précoce inspirées par des conceptions mécanistes sur "l'élevage" du tout-petit.

L'idée que l'enfant ressent, communique et se construit dès (avant) sa naissance, fait son chemin et avec elle, les notions d'éveil, de socialisation du petit enfant acquièrent droit de cité.

Les clivages entre le sanitaire, le social, l'éducatif qui fondent tout notre système d'accueil de l'enfant tendent donc à s'atténuer : Les structures, les professionnels qui sont encore étroitement spécialisés dans l'un ou l'autre de ces aspects ne peuvent plus s'ignorer.

- confirmation de l'influence capitale de l'environnement familial sur le destin de l'individu et idée que la lutte contre les inégalités sociales commence dès la petite enfance et, même, par la petite enfance et que les politiques "compensatrices" s'étendent bien en-deçà de l'école maternelle à laquelle elles ont tendu à se réduire par le passé.

Ce rapport témoigne de la prise en compte grandissante des enjeux relatifs à l'éveil du jeune enfant par les pouvoirs publics dans les années 1980. Les acteur·ices de l'EAC déjà présent·es à cette époque témoignent de cette dynamique :

*“L'éveil artistique est né dans cette période d'effervescence. Cette effervescence entraîne une grande ouverture.”*

Alain, Président (Association 1)

Enfin, cette montée en charge de l'éveil dans la construction d'une politique d'accueil du jeune enfant doit être comprise comme le produit - au moins partiel - de l'influence qu'exerce la psychologie et la psychanalyse dans les années 1970 et 1980. Le cas de l'éveil artistique et culturel nous en donne une illustration, tout particulièrement dans sa mise en œuvre en Seine-Saint-Denis qui revient de manière récurrente lors des entretiens réalisés avec les acteur·ices du secteur.

*“Et en Seine-Saint-Denis, on avait une personnalité qui s'appelait Jacqueline de Chambrun. Médecin, étudiante, en 40 qui pars dans les maquis. Donc femme engagée. Elle est médecin cheffe ici. Et quand ces psychologues en 1977, 1978 - dont Sylviane Giampino allait faire partie - il y avait déjà dans la petite enfance en Seine-Saint-Denis, la politique culturelle et sociale de ces départements communistes. Qui anime ces psychologues ? Françoise Dolto !”*

Alain, Président (Association 1)

Ce témoignage renvoie directement à l'évolution du secteur de la petite enfance, à travers l'évocation de l'œuvre pionnière de Jacqueline Chambrun qui crée en 1968 le premier centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Seine-Saint-Denis, dont elle sera le médecin responsable pendant dix-neuf ans, puis du travail de Sylviane Giampino, psychologue enfants et psychanalyste et présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA). Cette dernière est d'ailleurs toujours présente lors de la deuxième phase de la mise à l'agenda, par sa participation à la publication en 2016 du rapport « Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation de professionnels » qui posera l'éveil artistique et culturel du jeune enfant comme un fondamental de son accueil. Elle jouera donc par la suite un rôle clé dans la réactualisation du protocole d'accord de 2017.

*“Mes premières semaines c'est de réécrire la nuit ce que Sylviane écrit le jour. C'est Sylviane qui portait cela je pense à la fois par convictions propres et parce qu'elle grenouillait avec les gens d'enfance et musique.”*

Cyril, Directeur de cabinet (à l'époque chef de bureau à la DGCS)

La conjoncture de ces éléments confirme le rôle clé joué par la psychologie de l'enfant dans la constitution de l'EAC comme objet de politique publique. Les rapports publiés en 1982 puis en 2016 consacrent les évolutions des approches éducatives par le recours à la science.

Cette intervention de la psychologie aura des effets sur cette politique publique qui connaît un cadrage particulier. Nous y reviendrons (Cf. Section 3. Un cadrage ambigu et flou permettant une mise à l'agenda consensuel). Si la mise à l'agenda de l'EAC s'appuie largement sur le mouvement général d'évolution sectorielle des politiques de l'enfance, elle emprunte tout autant aux évolutions à l'œuvre dans le champ des politiques culturelles.

## 1.2. La révolution culturelle des années 1980 rendant possible une considération du très jeune public par le ministère de la Culture

Tout d'abord, il importe de rappeler que la conclusion du protocole d'accord pour l'éveil conclu en 1989 entre le ministère de la Culture et celui des Affaires sociales n'est pas un acte isolé. Il fait suite à plusieurs protocoles similaires, consacrant l'immixtion du sujet culturel dans de nombreux domaines. Le premier du genre ayant été conclu le 25 avril 1983 avec le ministère de l'Éducation nationale. On perçoit dès lors que la mise à l'agenda de l'éveil artistique s'intègre dans un mouvement plus large de "grand retournement".

En effet, "jusqu'aux années 70, l'idée même d'une action culturelle en milieu scolaire n'allait pas de soi (...). C'est en 1968 que l'on a commencé à prendre en compte l'importance de la dimension artistique dans l'éducation générale"<sup>14</sup>. Le champ d'intervention des pouvoirs publics en matière culturelle s'élargit alors considérablement à l'aune de cette redéfinition de l'action culturelle. Le 10 mai 1982, le texte du décret d'attribution du ministère de la Culture est modifié : il n'est plus question de "chefs-d'œuvre" mais de la "création de tous". Les acteur-ices qui étaient présent-es à cette période, en témoignent :

*"[Association 1] a bénéficié de beaucoup de choses. C'est un bouleversement en vérité dans la société qui a été rendu possible par la politique de Lang. C'est un élargissement de la politique culturelle."*

Alain, Président (Association 1)

Il ne s'agit plus dès lors de percevoir la politique culturelle comme l'unique défense du patrimoine et de promouvoir le chef d'œuvre, mais bien d'ouvrir au plus grand nombre l'accès à l'expérience culturelle. Il s'agit là d'une redéfinition de la démocratie culturelle, principe fondateur de la création du ministère des Affaires culturelles et dont la mission est de : "rendre accessibles les oeuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français"<sup>15</sup>. Une explication de cette trajectoire de la politique culturelle des années

---

<sup>14</sup> Éducation artistique et culturelle. Dans Culture.gouv. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education-artistique-et-culturelle/Historique>

<sup>15</sup> Dubois. V. (2012). *La politique culturelle*. Belin.

1980 nous est donnée par Vincent Dubois dans son ouvrage “La politique culturelle” paru en 1999. L’auteur y présente quatre conditions principales se combinant pour réaliser cette importante inflexion et, dans le même temps, en dessiner les modalités :

- Des conditions proprement politiques, qui tiennent en particulier à la mobilisation de la culture dans les stratégies d’affirmation du changement après l’alternance de 1981 ;
- Des facteurs qui tiennent plus spécifiquement à la politique culturelle qui peuvent être interprétés comme le résultat du “bricolage” par lequel les producteurs de politiques évaluent les politiques antérieures, les modifient et imaginent des orientations alternatives. ;
- La promotion de nouvelles catégories d’agent·es au ministère de la Culture, défenseur·euses des cultures “populaires”, “jeunes” ou “alternatives” ;
- L’alimentation réciproque des annonces officielles et des investissements des professionnel·les de la médiation culturelle.

On comprend que l’élargissement de ce qui est considéré comme “culturel” rend possible la conceptualisation, au niveau de l’État, d’une intervention culturelle en direction des jeunes enfants. Presque comme une forme d’aboutissement de la démocratisation culturelle, le ministère de la Culture s’intéresse désormais au public des moins de trois ans. Pour appliquer les conditions exposées par Vincent Dubois au cas de l’éveil artistique, il est possible de dire que l’éveil apparaît bien après l’alternance de 1981, comme une solution à l’échec de la démocratie culturelle en proposant une exposition précoce à l’art et à la culture et un dispositif qui rejoint les engagements politiques des défenseur·ses des cultures populaires (en éloignant l’offre culturelle d’un élitisme par nature incompatible avec le public des 0-3 ans).

En somme, la mise à l’agenda de l’éveil du tout petit par l’art et la culture bénéficie du concours de deux évolutions parallèles : la perception de l’enfant et la définition de l’action culturelle. Il s’agit enfin d’une rencontre particulière entre le sanitaire et le social. De fait, après la Seconde Guerre mondiale, la bataille pour une “humanisation des hôpitaux”, puis la modification du statut du patient dans les années 1970 (la notion de droit du malade voit le jour par le décret du 14 janvier 1974, elle sera réaffirmée dans la loi du 31 juillet 1991 et la loi du 4 mars 2002) permettent à la culture et à l’art d’entrer dans la plupart des services des établissements de santé<sup>16</sup>. La culture rencontre en fait toutes les sphères de la société.

---

<sup>16</sup> Delanoé-Vieux, C., Han, S. et Liot, F. (2024). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*. 242, 7-24. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0007>

*Comment se rencontrent alors les ministères sociaux<sup>17</sup> et le ministère de la Culture pour mettre sur pied une politique d'éveil artistique et culturel conjointe ?*

### 1.3. La rencontre des intérêts ministériels

Le gouvernement post-alternance de 1981, promeut le décloisonnement et l'action transversale, notamment en matière culturelle. Selon les mots de Jack Lang, ministre de la culture de l'époque, "Avec François Mitterrand, nous pensions très profondément que l'art, la culture, l'éducation, le savoir étaient au cœur de la société, mais devaient être aussi un instrument du changement de cette société". Il s'agit dès lors d'un projet de société qui bat en brèche le fonctionnement en silo des administrations<sup>18</sup>, qui se donne à voir dans l'étude de la création d'une politique d'éveil artistique et culturel.

*"Dans une absence totale de liens de penser politique avec les cloisonnements ministériels. On est dans une bataille de décloisonnement, c'est-à-dire une bataille culturelle de langage."*

Alain, Président (Association 1)

Ces grandes ambitions portées par le ministre Lang laissent à penser que l'impulsion de créer un protocole d'accord interministériel pour l'accès des plus petits à la culture aurait été lancée par le ministère de la Culture. Cela ne semble pourtant pas avoir été le cas. En effet, une note datée du 6 juillet 1982 de la direction du développement culturel mentionne explicitement "la demande du Secrétariat d'Etat à la Famille" de "considérer avec une attention particulière (...) le public que constituent les jeunes enfants".

### **Note du ministère de la Culture destiné au secrétariat à la Famille, "Petite Enfance et Culture", du 6 juillet 1982**

---

<sup>17</sup> Les ministères sociaux désignent les ministères chargés des affaires sociales et regroupent le ministère du Travail, le ministère de la Santé, et le ministère des Solidarités sous leurs diverses dénominations en fonction des gouvernements.

<sup>18</sup> Selon Weber, M. (1922), Caractéristiques de la bureaucratie. Sociologie politique, Tome 1, 256-263., la bureaucratie se caractérise par :

- La division du travail : afin d'augmenter la productivité ;
- La structure hiérarchique : fixe les différents niveaux d'autorité de l'organisation, l'acheminement de l'information, le rôle exercé par chacun de ses membres ;
- La communication verticale : consiste à faire circuler l'information en respectant la hiérarchie : du haut vers le bas ;
- L'information écrite : les notes de services, règles et procédures sont établies par écrit afin d'éviter les erreurs d'interprétation.

## Ministère de la Culture

Direction  
du Développement culturel

4, rue d'Aboukir, 75002 Paris  
Tél : 296-10-40

Sous-Direction des Interventions Culturelles  
Division 3  
JA/JD  
N° 82. 07. 6

## N O T E

DESTINÉE AU SECRETARIAT A LA FAMILLE  
-----

**OBJET : Petite Enfance et Culture.**

La demande du Secrétariat d'Etat à la Famille à la Direction du Développement Culturel de considérer avec une attention particulière, dans sa réflexion et dans son action, le public que constitue les jeunes enfants présente un grand intérêt pour le Ministère de la Culture :

. Engager la réflexion et l'action en termes de publics correspond bien au type de démarche voulu par le Ministère qui, en complémentarité avec des approches spécialisées par domaine, souhaite voir se développer, transversalement, une approche globale des phénomènes culturels, dans une relation vivante avec des publics.

Seule une telle approche peut permettre de définir une politique dynamique en matière d'action culturelle qui réponde aux appels particuliers de chaque public et permette à ceux-ci de mieux communiquer entre eux.

C'est dans ce même esprit de démarche globale que le Ministère de la Culture s'intéresse aux publics prioritaires que sont les jeunes et les migrants. C'est également dans ce même esprit qu'il engage la réflexion avec des partenaires locaux sur des " ensembles " géographiques.

. La petite Enfance, avant la période scolaire et au moment de l'école maternelle, représente une des périodes sensibles reconnue par tous les spécialistes comme très importante pour l'ensemble du développement de la personne. Les diverses expériences d'initiation à l'expression et à la création réalisées depuis quelques années, confirment les possibilités d'intervenir très tôt, avec efficacité pour un meilleur développement culturel.

.../...

Le Ministère de la Culture ne dispose pas d'un véritable bilan des actions directement ou indirectement engagées par lui en direction de la petite enfance. Ces actions qui sont pour la plupart intéressantes et portées avec compétence par leurs animateurs sont sans doute peu nombreuses en regard des besoins pressentis. Leurs résultats indiquent les quelques directions dans lesquelles il est souhaitable de s'orienter et d'engager une politique en faveur de la petite enfance et de son proche environnement adulte, politique qui s'attaque, à leur origine, les phénomènes de pauvreté culturelle.

Le Ministère de la Culture se félicite que son attention ait été attirée par le Secrétariat d'Etat à la Famille par l'enjeu représenté par une politique culturelle en faveur de la petite enfance et de la famille dont l'importance en tant que premier lieu de socialisation pour les premiers âges de la vie.

Il souhaite engager une réflexion avec l'ensemble de ses services et de ses directions régionales, avec le Secrétariat à la Famille. Il pourrait s'agir d'un processus de collaboration semblable à celui institué avec le Ministère de l'Education pour les publics d'âge scolaire.

Les principales interventions proposées ( 1 ) par les Directions concernent la formation et la recherche :

L'accès à la petite enfance s'effectue par l'intermédiaire d'adultes, parents, assistantes maternelles, personnels de crèches, enseignants d'écoles maternelles. C'est par eux que l'enfant est initié aux multiples langages pour communiquer et pour créer. De la capacité de ces adultes à participer eux-mêmes à la vie culturelle et à initier l'enfant dépend la capacité de celui-ci de découvrir et maîtriser le monde. Il importe au Ministère de la Culture d'agir et d'impulser des actions, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la Famille et avec les autres partenaires concernés, en direction de ces adultes.

En amont et parallèlement à ces actions auprès de l'environnement adulte de la petite enfance, il importe de développer des recherches sur la petite enfance et la culture. Public connu d'abord par les praticiens que par les chercheurs, la petite enfance présente des spécificités telles qu'elle justifie d'investir dans des recherches spécifiques la concernant.

Ainsi, dès septembre 1982, le Ministère de la Culture propose la mise en place d'un groupe de travail, au sein du Ministère transversal aux différents services et avec les Directions Régionales qui pourrait être conduit en liaison avec les Services des Etudes et Recherches et aurait pour mission de dégager les orientations générales pour une politique culturelle en faveur de la petite enfance et de son environnement adulte.

( 1 ) qui figurent dans les notes jointes

En somme, cette requête émanant des Affaires sociales peut être comprise comme un désir du secteur de la petite enfance de ne pas être écartée du mouvement global à l'œuvre dans le pays et au sein du ministère de la Culture. Les intérêts ministériels se rencontrent dès lors à cet endroit. D'une part, le ministère de la Culture souhaite ouvrir une réflexion de l'action "en termes de public" dans une approche "globale des phénomènes culturels". D'autre part, le

secrétariat d'Etat à la Famille souhaite poursuivre l'inscription du secteur de la petite enfance dans une visée éducative, propice à la construction d'une véritable politique publique de l'accueil du jeune enfant, se détachant des seules considérations sanitaires. Le recours au champ culturel apparaît alors comme un marqueur fort de ce changement de paradigme de la politique petite enfance telle qu'elle se pense dans les années 1980 au niveau de l'Etat sous l'influence des travaux de psychologie et de l'éducation nouvelle.

L'apparition de l'éveil artistique et culturel s'inscrit donc dans ces mouvements sectoriels conjoncturels. Par ailleurs, elle s'enracine en 1989, comme en 2017, dans le cadre de calendriers politiques spécifiques.

## **II. Une politique symbolique portée en période d'alternance politique et renouvelée *in extremis* en 2017**

L'étude du développement d'une politique d'EAC montre deux moments majeurs de la mise à l'agenda : le premier protocole de 1989 et son renouvellement en 2017. Ces deux moments présentent la particularité de se situer lors du mandat d'un gouvernement de gauche (2.1.). Par ailleurs, le portage de cette politique s'avère peu coûteuse financièrement comme politiquement, se prêtant finalement assez bien à une intervention gouvernementale en fin de mandat (2.2.).

### 2.1. Une politique portée en situation d'alternance politique

La première mise à l'agenda formelle de l'éveil artistique et culturel intervient au début du deuxième septennat de François Mitterrand. Le renouvellement du protocole d'accord en mars 2017, quelques mois avant la fin du mandat présidentiel de François Hollande. L'hypothèse peut donc être faite d'un lien entre le contexte politique et la mise à l'agenda de l'EAC. Néanmoins, ce simple constat semble insuffisant, en particulier pour le renouvellement de 2017. En effet, le caractère impromptu du renouvellement du protocole apporte un éclairage particulièrement intéressant sur les ressorts à l'œuvre dans la mise à l'agenda de l'EAC. Le protocole de 1989 est alors tombé dans l'oubli. Une question se pose alors : *pourquoi l'EAC est-il remonté à l'agenda en 2017 ?* Les entretiens réalisés soulignent en premier lieu l'urgence dans laquelle le protocole fût renouvelé.

En 2016, l'initiative est donc portée par le bureau des familles et de la parentalité (DGCS) conjointement avec celui des temps de la vie (ministère de la Culture), sous l'impulsion de

Sylviane Giampino et son rapport réalisé avec le HCFEA<sup>19</sup>. Le rapport paru en 2016 souligne plusieurs préconisations à mettre en œuvre dans la politique d'accueil du jeune enfant, un nouveau chef de bureau des familles et de la parentalité vient de prendre son poste et le quinquennat Hollande s'achève dans quelques mois. L'urgence se fait donc ressentir : il faut prendre des mesures rapides et marquantes pour le secteur.

*“Mes premières semaines c'est de réécrire la nuit ce que Sylviane écrit le jour. (...) Je vois arriver ce machin où Sylviane a envie de porter cette idée, où elle ressort et tout le monde ressort le protocole de 1989 et donc dans ce rapport qui est je pense une préco portée par Sylviane. Une fois qu'on avait porté ce rapport, on s'est mis à la tâche pour mettre en œuvre les préco les unes après les autres, en commençant je pense que c'était la logique, puisqu'on était en fin de mandature Hollande - plus de textes, plus d'argent - par les trucs qui pouvaient se faire sans rien.”*

Cyril, Directeur de cabinet (alors chef de bureau à la DGCS)

Se donne alors à voir deux types de mise à l'agenda :

- Une première mise à l'agenda dans les années 1980, portée par un projet politique de grande envergure de changement global de la société.
- Une deuxième mise à l'agenda en 2017, au pied levé, résultat d'une prise en charge du problème au niveau administratif.

L'échéance électorale joue donc un rôle déterminant dans la remise à l'agenda de l'EAC. En effet, le dispositif présente le double avantage de pouvoir être mis en œuvre sans recours au processus législatif et sans budget supplémentaire : deux éléments auxquels le gouvernement ne peut plus se prévaloir 2 mois avant la fin de son mandat. Plus encore, ces mises à l'agenda se voient formalisées par le recours au protocole d'accord interministériel. Il s'agit maintenant d'expliquer l'emploi de cet outil.

## 2.2. Le protocole d'accord : un dispositif d'opportunité peu coûteux

En 1989, comme en 2017, les ministères Sociaux et de la Culture décident de recourir à un protocole d'accord pour formaliser leur collaboration au profit de l'éveil artistique et culturel.

---

<sup>19</sup> Giampino, S. (2016). Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels, remis à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000279/index.shtml>.

**Extrait du protocole d'accord de 1989**

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTRE DE LA CULTURE,  
DE LA COMMUNICATION DES GRANDS TRAVAUX  
ET DU BICENTENAIRE

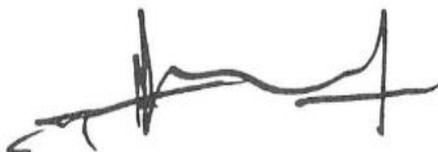
ET

LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA SOLIDARITE,  
DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
CHARGE DE LA FAMILLE

Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire et le secrétaire d'Etat à la famille ont décidé de mettre en place une politique commune d'éveil culturel et artistique du jeune enfant.

(...)

LE MINISTRE DE LA CULTURE,  
DE LA COMMUNICATION,  
DES GRANDS TRAVAUX  
ET DU BICENTENAIRE



LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
AUPRÈS DU MINISTRE  
DE LA SOLIDARITÉ, DE LA SANTÉ  
ET DE LA PROTECTION SOCIALE,  
CHARGÉ DE LA FAMILLE

*H. Dorduc de Borv*

---

Extrait du protocole d'accord de 2017

**Pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**

**Protocole d'accord entre  
le ministère de la Culture et de la Communication  
et le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes**

20 mars 2017

\*  
\* \*

**Préambule**

La ministre de la Culture et de la Communication et la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes réaffirment par le présent protocole d'accord l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants.

(...)

Fait à Paris, le 20 MARS 2017

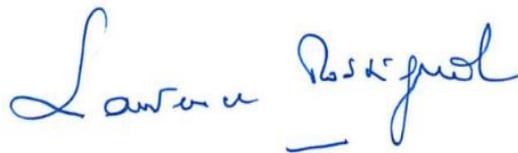
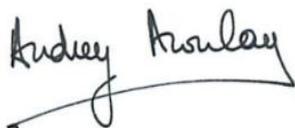
En trois exemplaires originaux.

La ministre de la Culture  
et de la Communication

La ministre des Familles,  
de l'Enfance et des Droits des  
femmes

Audrey AZOULAY

Laurence ROSSIGNOL



Cet outil n'est pas un choix neutre. Il permet un engagement réciproque, mais peu contraignant, visant à établir une collaboration inter-service durable. Il présente le double avantage d'être peu coûteux et de pouvoir être mis en place unilatéralement par le gouvernement, sans recourir au législateur. Ces arguments séduisent grandement les cabinets ministériels de fins de mandats, qui voient en cela une action porteuse politiquement, sans réel risque de retombées négatives.

*“Je sais plus à quel moment, c’était vraiment sur la fin, on se dit avec X, qui était conseiller petite enfance à l’époque chez madame Rossignol - qu’il y a cette reco culture qui ne doit pas coûter bien cher.”*

Cyril, Directeur de cabinet

Si l’outil est le même, son contenu est revu. En 1989, les ministères posent les objectifs suivants :

- “Soutien à des actions exemplaires d’éveil culturel et artistique (musique, arts plastiques, théâtre, livre...) dans les lieux d’accueil du jeune enfant ;
- Participation à la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des enfants”.

En 2017, les objectifs sont les suivants :

- “Développer un volet “éveil culturel et artistique” dans la politique d’accueil du jeune enfant du ministère en charge de la petite enfance ;
- Développer un volet “petite enfance” dans la politique d’éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture et de la Communication ;
- Soutenir l’intégration de l’éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnels travaillant auprès des jeunes enfants, et celle des artistes et professionnels de la culture (directeurs de structures, bibliothécaires, médiateurs, etc.) ;
- Accompagner les initiatives exemplaires et innovantes en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteurs institutionnels et associatifs, notamment la création et la diffusion destinée au très jeune public.”

Si l’on note la reprise des objectifs de soutien aux initiatives locales et de la formation comme leviers de déploiement de l’éveil artistique du tout petit, ces principes sont placés derrière le développement transverse des volets “EAC” et “petite enfance” réciproquement entre les deux ministères. On observe donc un déplacement de l’objet du conventionnement, où la mise au travail trans-sectoriel devient un objet en soit de la politique publique.

Le protocole pose le principe de l’interpénétration des champs culturels et de la petite enfance. Il induit diverses déclinaisons opérationnelles que nous nous contenterons d’énoncer ici : la réglementation des modes d’accueil, les instructions et autres circulaires adressées aux administrations déconcentrées (dont les DRAC), ou encore le recours à la formation des professionnel·les. Ces déclinaisons s’appuient sur le protocole d’accord et en sont la traduction opérationnelle. Elles n’en restent pas moins complexes et ajoutent même un niveau de difficulté dans la conception de la politique publique transsectorielle. C’est notamment le

cas de la formation des professionnel·les de la petite enfance éclatée entre plusieurs ministères : le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Accompagnant éducatif petite enfance délivré par l'éducation nationale, le diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants délivré par le ministère chargé des Affaires sociales, ou encore le Diplôme d'État de Puériculture (DEP) par le ministère de la Santé.

Quoiqu'il en soit, l'usage de cet outil pose la première pierre d'une politique en devenir. Il façonne également le dispositif et le fait entrer dans une dépendance au sentier : celui d'une politique publique pensée sans financement. Cela nous intéressera dans la partie suivante, lorsqu'il s'agira d'étudier les modalités de sa mise en œuvre qui sont donc - nous venons de le voir - intimement liées à sa construction et à la phase de mise à l'agenda.

Nous avons montré l'importance du contexte social et politique dans laquelle émerge l'éveil artistique et culturel comme un enjeu d'action publique. Mais ce contexte, quoique déterminant, n'est que le terrain de l'intervention d'acteurs engagés dans la mise à l'agenda de cette question au niveau national. Leur engagement commun pour l'accès des tout-petits à l'art et la culture participe autant - si ce n'est davantage - que la période historique dans laquelle il émerge à sa mise à l'agenda. Il s'agira dès lors d'explicitier qui sont ces acteur·ices moteur·rices de la mise à l'agenda de l'EAC, dans leur diversité de profils, de parcours et d'intérêts, comme dans ce qui les relie autour de cette thématique émergente.

## **Section 2. Le caractère déterminant de la coalition d'acteur·ices favorables à la mise à l'agenda**

Nous avons montré que le contexte scientifique, social et politique des années 1980 avait été largement favorable à la mise à l'agenda de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant. Rien ne prédestinait néanmoins ce dispositif à faire l'objet d'une politique publique à part entière, si ce n'est la ferveur de ses défenseur·euses et promoteur·ices qui, convaincu·es des vertus de l'accès aux arts et à la culture des tout-petits, n'ont eu de cesse de porter le sujet au niveau ministériel. Comprendre les décisions nécessite un détour par les acteur·ices qui les ont prises ainsi que sur les critères, les rationalités et les croyances qui ont guidés leurs choix. Les sociologues des organisations ont aussi étudié ces processus qu'ils et elles ont formalisés en termes de "rationalité limitée" afin de mettre en évidence les contraintes qui orientent et parfois conditionnent la décision<sup>20</sup>. Il en va de même pour l'éveil artistique et

---

<sup>20</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2018). Les politiques publiques à partir des sommets de l'État. *Sociologie de l'action publique*, 45-65.

culturel. Nous nous intéresserons donc ici à ces acteur·ices qui participent à la mise à l'agenda de l'éveil dans les années 1980, puis à sa réactivation en 2017.

Il s'agira dans un premier temps d'explicitier le rôle historique joué par les associations d'éveil et en particulier l'association "Enfance et Musique" qui a fortement contribué, dès sa création en 1982, à la mise en visibilité du sujet. Ces discours portés par le secteur associatif ont pu trouver une entrée ministérielle par les psychologues et aujourd'hui par le rôle de relais des cadres intermédiaires des ministères **(I)**. Par la suite, se crée une convergence des intérêts et une circulation des agent·es au sein d'une sphère émergente constituée de ceux que l'on nommera "entrepreneur·euses de l'éveil artistique et culturel". Ces dernier·es partagent des trajectoires sociales et des engagements politiques similaires, qu'il conviendra d'explicitier **(II)**. Enfin, le positionnement de ces agent·es de l'Etat, aux interstices des champs d'actions publics et entre monde associatif et administratif, en fait un intérêt particulier, particulièrement propice à leur engagement pour cette politique publique. Ces acteur·ices développent dès lors à cet endroit une véritable expertise dans le travail interministériel qui les maintient dans ce rôle de promoteur·ice du dispositif **(III)**.

### **I. Le secteur associatif comme moteur essentiel de la mise à l'agenda**

Les associations jouent un rôle historique important dans la démocratisation culturelle, entendue comme l'accès du peuple à l'art et à la culture. Vincent Dubois rappelle à cet égard, que ce n'est d'ailleurs pas à l'intérieur des institutions de l'Etat que s'opère un changement important en matière de traitement de culture, mais de manière diffuse, comme un "mouvement" induit mais non directement organisé par les pouvoirs publics, qui se développe parallèlement à leur intervention<sup>21</sup>.

L'éveil artistique et culturelle ne fait pas exception à cette émergence "*bottom-up*" (par le bas), poussée par la pratique des professionnel·les de l'éducation, de la petite enfance et portée par l'organisation d'associations spécialisées dans l'éducation populaire et dans l'éveil du tout-petit. L'association "Enfance et Musique" apparaît à ce titre particulièrement révélatrice de cette place privilégiée dans la mise à l'agenda (1.1.). Il leur est reconnu, comme à d'autres associations du secteur, une véritable expertise en la matière. Ces savoir-faire font alors l'objet d'une reconnaissance institutionnelle et d'un soutien financier de la part des ministères. Cela est rendu possible par l'implication de cadres intermédiaires sensibilisé·es ou engagé·es sur le dossier (1.2.).

---

<sup>21</sup> Dubois. V. (2012). *La politique culturelle*. Belin.

## 1.1. Enfance et Musique, une association engagée pour la promotion de l'EAC

Toute personne s'intéressant à l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants croise le chemin de l'association Enfance et Musique. Fondée par Marc Caillard en 1982, elle a su se rendre incontournable dans le petit monde de l'éveil artistique et culturel. Plus encore, l'association a participé dès les origines à la mise en place d'une véritable politique publique de l'éveil du jeune enfant.

### **Postface, Les cahiers de l'éveil n°3, Enfance et Musique**



**Enfance et Musique** s'attache depuis plus de vingt ans à promouvoir les pratiques d'éveil culturel et artistique dans la diversité des lieux qui accueillent le jeune enfant et sa famille. Modestement, mais avec ténacité, à travers la formation des professionnels et des parents, la conduite de projets au long cours, la promotion du spectacle vivant, l'association est devenue partenaire de confiance, au niveau national, de nombreux acteurs de la petite enfance, de la santé, de l'action médico-sociale et de la culture.

Sa philosophie s'enracine dans la conviction que la prise en compte des droits culturels est un chemin essentiel pour consolider et donner du sens aux relations de l'enfant avec son environnement familial et social.

L'éducation, la santé, la culture pour tous sont au cœur des droits de l'homme et des valeurs de la République. Dans cette époque de mutation difficile de l'humanité, ces acquis de la connaissance et du progrès social sont des repères pour tous ceux qui considèrent que la recherche du profit et la consommation entraînent l'humanité dans une impasse destructrice et sans avenir.

À l'hôpital, dans les quartiers en difficulté, dans les lieux qui accueillent des enfants handicapés, à la crèche... les professionnels de l'association sont présents aux côtés de ceux qui agissent pour replacer l'homme dans la pluralité et l'interdépendance de ses besoins au cœur de son projet personnel et professionnel.

Depuis sa création en 1981 par Marc Caillard, l'association est devenue partenaire des politiques publiques. Aujourd'hui, elle est soutenue par le Ministère de la Culture, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation, et de la Recherche, la CNAF, la DIV, le FASILD. Des partenaires privés comme la Fondation de France, la Fondation Éveil et Jeux, la société Okaïdi ou la SACEM lui apportent également leur soutien.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les salarié·es de l'association lors de mon apprentissage à la DGCS, notamment dans le cadre du groupe de travail "Art, culture et nature" de la mission Igas référentiel qualité. Leur ton est libre et engagé, très politisé. Ce positionnement détonne au premier abord par l'engagement de ses membres qui n'est pas si courant lors de temps de travail avec le ministère. Enfance et musique dit et revendique son projet de transformation

sociale là où d'autres associations peuvent avoir tendance à préférer les références au développement de l'enfant ou à son bien-être. L'empreinte militante héritée de mai 1968 est encore vivace parmi ses membres.

*“On était très militants, très engagés dans notre boulot mais avec une pensée politique sociale. D'inscription dans la société, quel est son sens, quelle est sa place, qu'est-ce qu'on veut faire en dehors d'éduquer. Alors il y a l'accès de tous à la culture évidemment. Et la conscience qu'il faut remonter à l'aube de notre parcours humain.”*

Le Président de l'association

Ces prises de positions assumées et tranchées peuvent parfois détonner avec les usages langagiers des agent·es des ministères. Il n'est pas pour autant question d'une association s'opposant aux pratiques de l'administration. Bien au contraire, ils et elles jouissent d'une grande connaissance des usages et pratiques, ils et elles s'en accommodent aisément. Leur connaissance fine du terrain, des artistes comme des professionnel·les de la petite enfance légitime cette position privilégiée. Le président de l'association évoque en ces termes sa vision du travail avec les pouvoirs publics :

*“ Les associations elles sont là pour être pillées. Mais dans le bon sens du terme. Elles sont là pour expérimenter, c'est leur fonction. Et dans les liens avec les représentants, de trouver, de s'acoquiner pour ensemble faire avancer les choses. Elles sont des laboratoires.”*

L'importance de leur réseau, fait d'eux de véritables référents au niveau national, sur lesquels s'appuient les pouvoirs publics.

*“Enfance et musique nous a permis de sortir d'une approche par territoire”*

Estelle, Conseillère action culturelle (DRAC)

*[A propos d'une expérience passée en collectivité territoriale] “A l'époque il y avait déjà le début de référencement Enfance et Musique. Cette compagnie voulait se spécialiser dans les tout-petits.”*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

Ainsi se rencontrent les vocations des ministères sociaux, de la Culture et l'expertise associative pour promouvoir le développement de cette politique publique.

Ce travail partenarial tient aussi pour beaucoup à l'identification au niveau national de son président. Fondateur de l'association, il reste largement associé aux réflexions et projets entourant l'EAC. Tout comme les autres acteur·ices de l'EAC (Cf. 1.3.), il se trouve, depuis le début de sa carrière, au carrefour des sphères culturelles et de l'action sociale. A la fois musicien professionnel, psychologue de formation, il bénéficie de liens personnels avec des

acteurs de l'EAC qu'il tisse dès les années 1980 alors qu'il est en poste au département de Seine-Saint-Denis. Il y rencontre notamment Sylviane Giampino, aujourd'hui présidente du HCFEA, qui reste une personnalité influente des politiques publiques petite enfance.

*“Avec certains camarades engagés - je vis en communauté dans un truc d'artiste en Seine-Saint-Denis - on se dit mais voilà toi tu as un statut, t'es embauché, t'es dans le service, mais on peut pas aller au-delà. A l'époque chacun dit 'oui mais attendez c'est pas à nous c'est au ministère de la Culture, oui mais c'est pas à nous c'est au ministère de la petite enfance', c'est normal il y a des financements derrière. C'est pas nous, c'est eux.”*

Président de l'association

Fort de ses engagements hérités de mai 1968 et du contexte politique dans lequel il évolue (Cf. Partie 1), il joue de sa position intersectorielle, pour promouvoir son projet d'éveil du jeune enfant, participant ainsi à la première phase de mise à l'agenda des années 1980. Plusieurs années plus tard, l'association reste motrice de cette réactivation du travail interministériel. Le chef du bureau des familles et de la parentalité de l'époque se souvient :

*[A propos du protocole de 1989] “Personne ne le connaissait. A part le président et Sylviane Giampino et Marc Caillard. Mais c'est bien et il faut ! C'est grâce à lui de fait que le sujet a ressurgi à ce moment-là”.*

Cyril, Directeur de cabinet

Cette figure du monde associatif agit ici au soutien de la réactivation des travaux autour de l'EAC. Sa connaissance historique du dispositif, sa position trans-sectorielle et la légitimité dont il bénéficie au regard des acteur·ices administratif·ves lui donnent accès à cette place de choix.

Cette reconnaissance institutionnelle dans la construction de la politique publique d'éveil du tout-petit, intervient en retour, comme un facteur de consolidation de l'association. En effet, puisque les agent·es administratif·ves ont confiance en l'association, qu'ils et elles l'identifient comme incontournable pour porter le dispositif, elle bénéficie d'un soutien institutionnel important. Le meilleur exemple étant les financements annuels accordés à l'association. Précisément, ce soutien vient majoritairement de certains agent·es des ministères, qu'il s'agira de présenter dans leur rôle crucial pour la mise et le maintien à l'agenda de la politique d'éveil artistique et culturel des jeunes enfants.

## 1.2. Des cadres intermédiaires se faisant relai des engagements associatifs

*Comment la décision d'intervenir pour l'éveil du tout petit s'impose-t-elle à l'ordre du jour en 1989, puis en 2017 ?* Lorsque l'on s'intéresse aux dynamiques à l'œuvre à l'intérieur des

ministères à ces moments précis, on voit se rencontrer deux courants parallèles : le désir politique, porté au niveau des cabinets ministériels, et le dévouement de certains cadres intermédiaires dans l'administration centrale, se faisant relais de cet objet.

En effet, l'appui des cabinets ministériels reste déterminant. L'émergence de l'éveil comme problème public est facilitée par la présence d'acteur·ices relais, acquis·es à la cause, ou au moins sensibles à ces enjeux de démocratisation culturelle du côté du ministère chargé de l'Enfance. Un représentant associatif évoque cela au sujet du cabinet de 1989 :

*“Il y avait un gars super aussi chez vous... Un militant ! J'appelle militant les gens qui vont au-delà de leurs responsabilités, qui porte des choses, et qui se bouge”*

Alain, Président (Association 1)

Puis pour 2017 :

*“On avait X, comme par hasard fils d'une assistante maternelle. Je tombe sur un gars au cabinet, comme je tombe sur vous, pas de bol parce que vous vous intéressez à l'EAC. Vous seriez forcément un appui.”*

Alain, Président (Association 1)

On comprend ici que plus qu'un relai acquis à cause de l'association pour l'éveil du jeune enfant, la traduction en intervention publique dépend surtout d'une dimension supérieure d'engagement et de conviction, relevant presque de quelque chose d'intime. En d'autres termes, pour que le sujet soit porté à l'agenda ministériel, il n'a pas suffi de convaincre les acteur·rices de l'utilité de la démarche mais bien de trouver en eux un désir plus grand d'engagement, touchant à leurs valeurs personnelles. Dans le cas du conseiller présent en 2017, le métier de sa mère n'y est sans doute pas pour rien. Nous pouvons au moins en faire l'hypothèse. Se donne ainsi à voir tout le caractère irrationnel de la décision, guidée par les sensibilités des agents des sommets de l'Etat<sup>22</sup>.

Par ailleurs, l'analyse de la mise à l'agenda de l'éveil artistique et culturel ne saurait se limiter à l'intervention de quelques conseiller·es ministériel·les particulièrement sensibles à cet enjeu. Les cadres administratifs jouent à cet endroit un rôle d'intermédiaire particulièrement important. Cette analyse se vérifie plus largement dans l'ensemble des dispositifs

---

<sup>22</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2018). 3. Les politiques publiques à partir des sommets de l'État, *Sociologie de l'action publique*. 45-65.

transversaux. Les cadres intermédiaires y “apparaissent les plus présents (...), ce qui confirme l’importance des tâches de coordination dans cette catégorie<sup>23</sup>”.

La personnalité d’Estelle apparaît à cet égard comme une excellente illustration d’agent·e intermédiaire jouant un rôle pivot dans le développement de l’EAC au niveau national. Après une double formation en médiation culturelle et gestion des entreprises, elle devient fonctionnaire en 2016 et prend le poste de chargée de mission Culture, Santé, famille et petite enfance au ministère de la Culture et de la Communication. Nos échanges montreront, à l’image du conseiller évoqué précédemment, la force de son engagement personnel comme professionnelle pour la démocratisation culturelle. Sa trajectoire de vie révèle une appétence précoce pour ces enjeux :

*“Animatrice BAFA, j’ai toujours eu un intérêt pour l’enfance et la jeunesse. Quand j’étais animatrice je faisais déjà des activités artistiques et culturelles.”*

Estelle, Conseillère action culturelle (DRAC)

Je la rencontre une première fois lors de mon stage au bureau des familles et de la parentalité à l’occasion de la réalisation du bilan du protocole pour l’éveil artistique et culturel. Elle quittera son poste en juin 2023. Lors de mes échanges informels avec de nombreux·ses agent·es du ministère de l’Enfance, de la Jeunesse et des Familles, je constate rapidement qu’elle est largement identifiée sur ce dispositif : “Oui l’EAC ! C’est Estelle ça ?”. Cette identification est partagée par les acteur·ices associatifs interrogé·es lors de notre enquête. Il apparaît ainsi que cette chargée de mission agit comme l’intermédiaire entre la vocation associative et la sphère administrative, tout comme l’intermédiaire entre les différentes administrations. En faisant ce lien, elle devient ainsi une personnalité incontournable de l’éveil artistique et culturel.

Cette trajectoire donne à voir l’importance de certains acteur·ices dans la mise à l’agenda de l’éveil. Ces acteur·ices clefs, que l’on pourra nommer “entrepreneur·euses de l’éveil artistique et culturel”, sont porté·es par des intérêts particuliers qu’il s’agit d’explicitier.

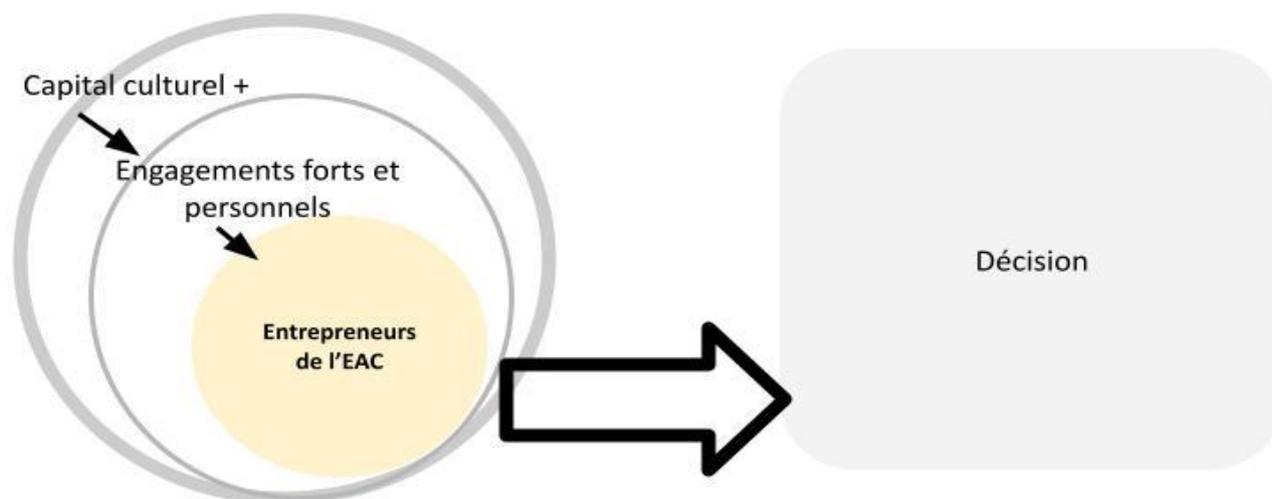
## **II. Les « entrepreneur·euses de l’éveil artistique et culturel » : acteur·ices mu·es par un engagement et des convictions communes**

---

<sup>23</sup> Douillet, A., Lebrou, V. et Sigalo, L. (2023), Franchir les frontières bureaucratiques (Dé)sectorisation et transversalité dans l’action publique, *Gouvernement et action publique 2023/1(VOL.12)*, 9-26. Éditions Presses de Sciences Po.

Ces entrepreneur·euses sont d'abord et avant tout des agent·es convaincu·es. Ils et elles dépassent souvent les frontières de leur fiche de poste pour porter le sujet de l'éveil artistique et culturel. Mû·es par des motivations situées socialement, ils et elles agissent pour la promotion de l'éveil artistique et culturel au niveau de l'Etat.

### **Schéma 3. Les entrepreneurs de l'éveil artistique et culturel**



Les entretiens semi-directifs ont permis d'isoler des éléments bibliographiques récurrents permettant d'expliquer l'impact de ces agent·es administratif·ves dans la mise à l'agenda de l'EAC. Ces dernier·es expriment tout d'abord leur attachement aux valeurs de la démocratisation culturelle et à la lutte contre les inégalités sociales (2.1.). L'analyse des trajectoires montrent l'importance de la socialisation primaire de ces entrepreneur·euses, notamment dans leur exposition souvent précoce à la pratique artistique (2.2.). Enfin, ces prédispositions sociales se voient transposées dans les pratiques professionnelles, par un volontarisme partagé et une grande conscience de la nécessité de la prise d'initiative dans le cadre de cette politique publique (2.3.).

#### 2.1. Des valeurs fortes et personnelles...

L'observation participante réalisée à la direction générale de la cohésion sociale a permis de mettre en évidence les niveaux variables d'intérêts manifestés par les agent·es pour les enjeux d'accès à la Culture pour les publics éloignés. Tantôt considéré comme un objet intéressant pour le développement de l'enfant mais ne relevant pas de leur champ de compétence, tantôt méconnu, tantôt considéré comme un élément central dans la qualité d'accueil du tout-petit. Ces divergences de rapport à l'objet étudié amènent à se demander *ce qui produit l'engagement de cette dernière catégorie d'agents, acquis à la cause de l'EAC et*

*engagé dans le processus de maintien à l'agenda de cette thématique.* La question leur a alors été posée clairement : *Est-ce un sujet qui vous intéresse particulièrement ? Si oui, pour quelles raisons ?* Les réponses ont été quasiment unanimes : cela leur apparaît comme une évidence.

*"Moi j'ai toujours eu une sensibilité sur la question de la culture".*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

*"Moi j'avais cette espèce d'évidence de vouloir travailler dans la culture depuis toujours mais aussi d'y trouver une forme d'utilité sociale en tous cas quelque chose qui me parlait."*

Mathilde, Coordinatrice générale (Association 1)

*"On l'a toujours fait spontanément parce que moi je pars du principe que d'autant plus on a reçu, d'autant plus on doit donner. (...) Vraiment plus on arrivera à respecter les plus fragiles, plus on avancera du côté humain. J'ai qu'un seul moteur c'est qu'est-ce que je vais transmettre comme société demain à mes enfants. C'est mon unique moteur."*

Evelyne, Maire-Adjointe chargée de la Petite-enfance

Quelle que soit l'organisation dans laquelle ils et elles évoluent (ministère, association ou collectivité locale), l'accès des tout-petits à l'art ne les questionne pas une seconde, il s'agit là d'une évidence. Les personnes interrogées emploient toutes des termes renvoyant à cette idée d'engagement naturel, quasiment inné : "j'ai toujours", "espèce d'évidence", "toujours fait spontanément". Comme si cette idée d'éveiller les bébés à l'art leur était apparue instinctivement comme une chose absolument nécessaire.

La réalité est évidemment bien plus complexe. Cette adhésion de principe relève avant tout de la traduction d'un ensemble de valeurs, socialement acquises, portées par l'individu en un engagement idéologique pour la démocratisation culturelle. *Mais alors d'où provient-il ?* Les entrepreneur·euses de l'EAC ont fréquemment recours au récit bibliographique pour expliquer leur intérêt pour ce sujet. Les personnes interrogées se présentent comme de ferventes défenseuses de ce dispositif, dont elles ont pour la plupart elles même pu vivre les bienfaits avérés. Cela nous invite donc à nous pencher plus finement sur ces trajectoires de vie qui les ont amenées à vivre cet engagement, les poussant ensuite à une transposition dans leur pratique professionnelle jusqu'à participer activement à la mise (ou la remise) à l'agenda de l'EAC.

2.2. ... Renvoyant toujours à une socialisation marquée par un capital culturel spécifique

*Pourquoi cet·te agent·e s'intéresse à l'EAC ?* Parce qu'il ou elle trouve cela nécessaire.

Très bien. *Mais alors pourquoi trouve-t-il ou trouve-t-elle cela nécessaire ?* Il s'agira ici d'éclairer l'engagement des entrepreneur·euses de l'EAC par un détour sociologique donnant à voir les récurrences observées dans les trajectoires de ces agent·es. De manière assez intuitive, l'ensemble des acteur·ices de l'EAC interrogé·es évoquent un vécu partagé d'exposition précoce à l'art et à la culture, des pratiques familiales récurrentes (aller au musée, pratiquer la musique, etc.), leur ayant donné le goût de la chose belle, du culturel.

*“Ma mère a toujours été un peu artiste, un peu bobo, elle-même elle est poète. Quand je suis arrivée dans sa vie elle me trimballait au musée Picasso et dans les jardins des musées. C'était quand même assez quali comme propositions.”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

Plus généralement, les pratiques artistiques s'accompagnent de références fréquentes à l'institution scolaire. L'élue locale en charge de l'éveil sur son territoire nous indique avoir été enseignante, l'ancienne chargée de mission EAC au ministère de la Culture avait une mère enseignante. Pratiques artistiques et proximité avec la sphère scolaire cohabitent ainsi chez les entrepreneur·euses de l'EAC. Ces dernier·es cumulent ainsi un certain capital culturel, renvoyant à la définition de la culture selon Bourdieu comme “cette sorte de savoir gratuit, à toutes fins, que l'on acquiert en général à un âge où l'on n'a pas encore de problèmes à poser.<sup>24</sup>”. La détention du capital culturel peut dès lors se manifester à l'état incorporé, “c'est-à-dire sous la forme de dispositions durables de l'organisme<sup>25</sup>”. On comprend ici que les agent·es ministériel·les en charge de l'EAC partagent ce même capital culturel incorporé, issu de trajectoires familiales favorables à la “sensibilisation” à l'art et la culture. Rien d'inné donc. Par ailleurs, cette construction intellectuelle est complétée chez les agent·es interrogé·es, par une grande importance donnée à la question de la justice sociale. Se détachant dès lors d'une vision élitiste de la culture bourgeoise, les entrepreneur·euses de l'EAC partagent la conscience des inégalités d'accès à la culture.

*“J'ai toujours été plongé dans la sphère culturelle et que pour moi c'était une évidence que tous les enfants à 7 ou 8 ans allaient à l'opéra, allaient à des expositions, avaient cet accès à la Culture. Pour moi c'était ma normalité. Et j'ai mesuré tout ce que moi m'apportait en termes de découverte, d'émotion, de perception du monde. (...) Et puis, je pense que j'avais 15 - 16 ans, j'ai réalisé que ce n'était pas le cas pour tout le monde. Tellement c'était ma normalité. Et je me suis dit que ça serait bien que ça soit la normalité de tout le monde. Et donc c'est ce qui fait que ça a du sens d'être à [Nom de l'association] aujourd'hui.”*

Mathilde, Coordinatrice générale (Association 1)

---

<sup>24</sup> Bourdieu, P. (2015). Choses dites, Paris, Les Éditions de Minuit.

<sup>25</sup> Bourdieu, P. (1979). Les trois états du capital culturel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 30, 3-6.

*“J’ai grandi dans le cœur de Paris. Je faisais du piano et de la danse. Ma mère a eu des gros soucis de santé quand elle avait 40 ans. Elle est devenue mère au foyer contraint. Nos pratiques se sont réduites. On a changé de ville.”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

Cette réalisation est parfois le fruit d’un “accident de parcours” ayant poussé l’individu à un déplacement social (comme dans le cas de Pauline), mais elle est avant tout le produit du capital culturel propre aux entrepreneur·euses de l’EAC, caractéristique d’une socialisation primaire dans un environnement si ce n’est intellectuel, au moins artistique (même à titre amateur), et plutôt marqué “à gauche” (militantisme politique de leurs parents par exemple) qui construit l’individu dans une reconnaissance importante du caractère émancipateur de la pratique artistique.

Plus encore, à cette socialisation primaire, s’ajoute une socialisation secondaire (à l’âge adulte) propice au renforcement de telles convictions. On peut en effet faire l’hypothèse que le fait de travailler au sein des ministères Sociaux, ou à la délégation pour la démocratisation culturelle participe à l’affirmation d’idéaux marqués traditionnellement à gauche de l’échiquier politique. Aussi, ce capital culturel acquis dans l’enfance est souvent renouvelé à l’âge adulte avec des personnes interrogées qui disent évoluer dans la sphère culturelle.

*“D’un point de vue personnel j’y suis attaché parce que par exemple mon ex-compagne a fait des études d’Art, j’ai beaucoup d’amis qui sont dans le domaine, des amis artistes, commissaire d’exposition.”*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

Cette appétence partagée pour l’art que l’on retrouve chez les acteur·ices ministériel·les allié·es à la mise à l’agenda de l’EAC s’explique donc par leurs trajectoires sociales. Ils et elles n’arrivent pas sur ces postes par hasard. La conviction profonde en l’effet de l’accès à l’art et à la culture sur les inégalités sociales se construit dans la famille et se renforce à l’âge adulte, notamment dans les choix de carrières qu’ils et elles réalisent.

*Mais comment passe-t-on d’un individu convaincu des vertus de la démocratisation culturelle à un·e agent·e de ministère participant à donner voix au chapitre aux dispositifs d’éveil au niveau national ? C’est donc cette traduction du personnel à l’engagement professionnel qui nous intéresse maintenant.*

### 2.3. L'affirmation partagée d'une volonté d'agir

Tous les acteur·ices interrogé·es, qui ont suivi de près ou de loin un dossier relatif à l'éveil du jeune enfant, voient en l'éveil à l'art et à la culture une politique vertueuse. *Peut-on pour autant les qualifier d'entrepreneur·euses de l'EAC ?* En réalité, ce qui permet en quelque sorte de "transformer l'essai" et de faire passer ces convictions en un levier de mise à l'agenda, sont les stratégies professionnelles déployées par ces acteur·ices dans le champ administratif. Les entrepreneur·euses de l'EAC sont plus qu'engagé·es. Ils et elles déploient une énergie importante dans la lutte pour le maintien - ou la mise - à l'agenda du sujet dont ils ou elles ont la charge.

Cette approche volontariste de l'agent·e est particulièrement visible sur le poste de chargée de mission éveil artistique du jeune enfant au bureau des temps de la vie du ministère de la Culture occupé successivement par Estelle, puis Pauline.

*"J'ai fait ce que j'appelle du lobbying. Beaucoup de déplacements dans les régions, j'allais aux anniversaires des grandes asso. L'idée était d'être sur le terrain. (...) La question a toujours été la conviction."*

Estelle, Conseillère action culturelle (DRAC)

Se préfigure alors le manque de considération octroyée à cette politique publique, dont les promoteur·ices se voient forcé·es, près de 40 ans après sa première apparition dans le champ des politiques publiques, de justifier la légitimité. Le travail de négociation permanent pour maintenir le dispositif à l'agenda politique est une réalité quotidienne pour ces entrepreneur·euses de l'EAC qui doivent convaincre perpétuellement au niveau local, comme entre les administrations. Ils développent ainsi une véritable expertise, qui se verra renforcée par leur positionnement transversal. Se dessinent alors une catégorie d'agent·es, entrepreneur·euses de l'EAC, spécialisé·es dans la transsectorialité.

### **III. La transsectorialité comme nouvelle voie de spécialisation pour les agent·es de l'Etat**

Les politiques transsectorielles "ne sont plus fondées sur une collaboration entre secteurs mais doivent s'intégrer dans l'ensemble des secteurs existants"<sup>26</sup>. La politique culturelle et en particulier la démocratisation culturelle se veut transsectorielle. C'est-à-dire

---

<sup>26</sup> Muller, P. (2010). Secteur, *Dictionnaire des politiques publiques*, 591-599.

qu'elle a vocation à se positionner dans l'ensemble des champs d'action publique : à l'école, à l'hôpital, au travail... Et au sein de la famille ! L'éveil du tout petit à l'art et à la culture est à cet égard la déclinaison de la politique de démocratisation culturelle à l'endroit des politiques familiales.

Cette opération de dépassement des frontières bureaucratiques s'appuie - nous l'avons vu - sur le recours au protocole interministériel, mais également sur la présence d'acteur·ices ressources, positionnés aux interstices des champs d'action publique. Il s'agit dès lors de montrer comment leurs trajectoires professionnelles construisent leur spécialisation dans la politique transsectorielle (3.1.), et la manière dont ce positionnement spécifique et stratégique façonne en retour leur identité professionnelle (3.2.).

### 3.1. Faire carrière dans la démocratisation culturelle : des trajectoires professionnelles singulières

Il est possible de transposer les observations réalisées par les travaux de recherche portant sur la politique de démocratisation culturelle au cas de l'EAC. A ce propos, Vincent Dubois réalise le constat suivant dans son ouvrage les "Politiques culturelles" à propos des agent·es du ministère de la Culture : "A ces protagonistes principaux s'ajoutent d'autres catégories d'agents, représentants du pôle "social" et de la politique de la ville. Action culturelle "classique" en vue de l'élargissement des publics, projet d'action "sociale" utilisant la culture comme vecteur, reconnaissance ethnographique des formes culturelles et intégration au champ artistique constituent ainsi les quatre principales constructions du projet"<sup>27</sup>.

En l'espèce, on retrouve ces trajectoires oscillantes entre action culturelle et pôle social, dans les profils de certain·es entrepreneur·euses de l'éveil. C'est le cas notamment d'un ancien chef de bureau des familles et de la parentalité, issu de l'école du Louvre puis chargé de mission au musée du Quai Branly. De même, Pauline, chargée de mission en charge de l'EAC au ministère de la Culture a réalisé des études en sciences politiques, s'est spécialisée dans l'action culturelle, et a choisi de réaliser son stage de fin d'étude à la DRAC Île-de-France sur l'évaluation du dispositif Culture et politique de la Ville. Elle prendra un premier poste dans les politiques de Ville et nous indiquera avoir longtemps hésité entre ces deux thématiques, pour finalement trouver son compte dans ce dispositif de l'EAC, à la frontière de ces deux domaines de prédilection.

*"Ce qui m'intéressait dans les politiques culturelles c'était que ça puisse servir à transformer les choses. Comment est-ce qu'on peut utiliser la culture pour répondre à d'autres problématiques*

---

<sup>27</sup> Dubois. V. (2012). *La politique culturelle*. Belin.

*sociales ? C'est pas tant le fait que tout le monde puisse aller au théâtre mais plutôt comment est-ce qu'on peut utiliser la culture pour aider."*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

En somme, le passage par le champ des politiques de la Ville apparaît de manière relativement récurrente lors des entretiens. Les agent-es du ministère de la Culture ont pu réaliser un passage par les politiques sociales, et ceux des ministères sociaux chargés de l'EAC ont rencontré dans leur parcours le champ de l'action culturelle. Ces expériences donnent à ces agent-es une grande agilité dans la coordination interministérielle de la politique publique d'EAC. Ils et elles maîtrisent les codes et usages des acteur·ices culturel·les comme des acteur·ices de la petite enfance. Le "franchissement de ces frontières sectorielles"<sup>28</sup> devient alors une compétence à part entière.

### 3.2. Le multipositionnement comme identité professionnelle

La prise en charge de l'EAC comme politique transsectorielle agit directement sur l'identité professionnelle de certain-es agent-es dans la mesure où "l'identité, les pratiques professionnelles et la position institutionnelle [des agent-es des politiques transsectorielles] sont au cœur des remises en cause de l'organisation sectorielle de l'action publique, en tant que possibles moteurs de cette remise en cause, mais aussi et surtout en tant que cibles de ces réorganisations : c'est bien la division du travail bureaucratique qui est ici en jeu"<sup>29</sup>. Les entrepreneur·euses de l'EAC, positionné·es aux interstices de l'action publique, jouent un rôle de médiation, ils et elles coordonnent et font le lien entre les services. Cette position fait partie intégrante de leur identité professionnelle, telle qu'ils et elles se la représentent et devient même, pour certain-es, une véritable stratégie.

Vincent Dubois évoque l'élargissement de l'action culturelle comme "l'invention d'un espace intermédiaire où s'investissent des agents capables, par la multiplicité de leurs ressources, de lui donner consistance"<sup>30</sup>. L'éveil artistique et culturel s'intègre pleinement dans cette analyse. Le positionnement des agent-es au sein du ministère de la Culture est particulièrement éclairant à cet égard. Ils adoptent tout d'abord une posture professionnelle spécifique, tournée vers la coordination.

---

<sup>28</sup> Douillet, A., Lebrou, V. et Sigalo Santos, L. (2023). Franchir les frontières bureaucratiques, (Dé)sectorisation et transversalité dans l'action publique, *Gouvernement et action publique* (VOL. 12), 9-26. Éditions Presses de Sciences Po.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*. Belin.

*“Je me vois un peu comme une étoile. On a plusieurs missions en centrales qui sont de permettre une vision cohérente des politiques publiques en direction du terrain. (...) Mon poste est à cette coordination-là, d’essayer de faciliter les liens. Tu vas voir dans mon parcours c’est un peu toujours ça qui a été au centre.”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

L’agente se définit ainsi par son rôle pivot qu’elle revendique comme une véritable expertise. On voit ici se dessiner une forme de spécialisation dans la maîtrise des relations transversales, particulièrement valorisée dans le pilotage des politiques culturelles - en l’espèce pour l’EAC.

Aussi, si cette posture tient à une trajectoire professionnelle antérieure marquée par l’oscillation entre secteurs de l’action publique, elle est aussi le résultat de la configuration institutionnelle spécifique du ministère de la Culture. En effet, l’ETP chargée de l’EAC est positionné au sein de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle qui “définit coordonne et évalue la politique de l’Etat visant à garantir la participation et l’accès de tous les habitants à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels”<sup>31</sup>. Cette délégation présente, de fait, un caractère transverse.

*“Le ministère de la Culture est organisé en directions métiers et puis cette délégation qui a une vision très transversale des choses. De fait, il faut qu’on puisse assurer cette transversalité, d’où le lien avec d’autres services en interne.”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

Ce franchissement des frontières administratives s’opère ici, à travers l’agente, entre ministères. Cela est le produit d’un profil particulier d’agent·es du ministère, d’une configuration institutionnelle particulière mais aussi, nous le verrons, d’une stratégie consciente déployées par l’agent·e. Il s’agit de mobiliser ce savoir-faire comme levier de maintien à l’agenda.

Cette identité transversale (décrite “en étoile”) est revendiquée par les agent·es comme une stratégie à part entière. Ils et elles perçoivent la contingence du dispositif dont ils et elles ont la charge mais lutte pour maintenir la présence de la culture dans d’autres sphères. Se développent alors des stratégies de multipositionnement, permettant la diffusion culturelle à tous niveaux.

*“Plutôt que d’aller dans une structure culturelle où tout le monde était convaincu que la culture c’était le bon truc à faire, je trouvais que c’était plus intéressant d’aller à un autre endroit, en*

---

<sup>31</sup> Organigramme de la délégation générale à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle. Dans Culture.gouv. <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Delegation-generale-a-la-transmission-aux-territoires-et-a-la-democratie-culturelle>

*plus beaucoup plus généraliste. (...) De pouvoir promouvoir la culture parmi tout un tas d'outils (...) Je trouvais finalement que ça aurait plus d'impact."*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

Les entrepreneur·euses de l'EAC luttent ainsi, en jouant avec les codes, pour le maintien de leur sujet à l'agenda gouvernemental. Cela n'est pas chose aisée, surtout lorsque l'on perçoit les divergences de points de vue qu'il existe entre ministères Sociaux et ministère de la Culture quant aux objectifs dévolus à l'éveil du tout petit à l'art et à la culture d'un côté comme de l'autre. L'agent·e coordinateur·ice doit alors jongler entre ces visions pour parvenir *in fine* à cadrer l'action publique en la matière.

### **Section 3. Le périlleux cadrage de la politique d'éveil artistique et culturel : entre recherche de consensus politico-administrative et empreinte militante**

La mise à l'agenda de l'éveil artistique et culturel implique un travail important de définition. Comme l'explique Erik Neveu, "parmi les opérations que doivent prendre en charge les entrepreneurs de problèmes publics, l'une des premières consiste à expliciter, à définir la nature et les contours des problèmes qu'ils entendent promouvoir"<sup>32</sup>. Même si nous avons vu que les entrepreneurs de l'éveil au niveau national partagent un engagement plus ou moins similaire pour la démocratisation culturelle, les enjeux et intérêts qu'ils y placent divergent.

A l'image des politiques de démocratisation culturelle dans leur ensemble, l'EAC est porté par un cadrage flou et ambigu qui lui permet de dépasser des tensions insolubles opposant l'action culturelle et l'action sociale **(I)**. Plus encore, ce bricolage administratif tend à agir sur le registre de justification de l'EAC, passant d'un projet sociétal fortement politisé dans les années 1980, à une intervention reléguée au plan technique **(II)**.

#### **I. Un cadrage ambigu et flou permettant une mise à l'agenda consensuelle**

L'éveil artistique et culturel est souvent désigné comme une composante du développement de l'enfant. Renvoyant ainsi le sujet aux besoins naturels du bébé, nécessaires à son développement psychomoteur : développement moteur, langagier, comportement relationnel, etc. *Mais cet argument scientifique suffit-il à battre en brèche les réticences et surtout à légitimer une intervention publique en ce domaine ?* Cadrer un problème public, exige de "sélectionner certains aspects d'une réalité perçue et les rendre plus saillants

---

<sup>32</sup> Neveu, E. (2015). Chapitre 3 - Cadrer Donner forme aux problèmes publics. *Sociologie politique des problèmes publics*, 95-124.

dans un support de communication, de façon à promouvoir une définition particulière de problème, des interprétations causales, une évaluation morale ou des recommandations de traitement”<sup>33</sup>.

Il nous faut donc comprendre ces aspects de l’EAC tels qu’ils sont construits et compris par les acteur-ices de la mise à l’agenda (1.1.), pour éclairer l’opportunité du recours à la neuroscience comme facteur explicatif de la prise en charge par l’Etat de l’éveil à l’art et à la culture du tout petit (1.2.).

### 1.1. Le malaise généré par le recours à des registres de justifications explicites

Sous ses apparats de politique consensuelle (*qui pourrait s’opposer à donner accès à l’art aux jeunes enfants ?*), la mise à l’agenda de l’EAC renouvelle les tensions caractéristiques de la politique de démocratisation culturelle. Les observations réalisées lors des groupes de travail “Art, culture et nature” dans le cadre de la mission confiée à l’Igas pour la rédaction d’un référentiel pour la qualité d’accueil, ont permis de donner à voir les points de friction entre acteur-ices du secteur.

Ces premiers constats réalisés lors des observations participantes ont été confirmés lors des entretiens semi-directifs. Trois points de dissensions sont ainsi revenus de manière redondante :

- La nature de la proposition artistique, renvoyant de manière sous-jacente à l’éternel dilemme de l’action culturelle : entre culture légitime et culture populaire (1.1.1) ;
- Les attentes éducatives entourant cette thématique (1.1.2) ;
- Les objectifs de justice sociale assignés à ce dispositif (1.1.3).

Il s’agira de tenter d’en dresser le portrait afin de comprendre la justification choisie pour porter à l’agenda ce dispositif.

#### 1.1.1. Malaise entourant la question de la qualité au ministère de la culture

La première zone d’ombre apparaît lorsque l’on demande aux acteur-ices de l’EAC de le définir avec précision. Lorsqu’ils ou elles s’aventurent dans une théorisation de l’offre destinée aux tout-petits, ils ou elles donnent à voir les paradoxes inhérents à la politique culturelle dès sa première institutionnalisation. Pour reprendre les termes de Vincent Dubois, se rencontrent deux courants : “entre “démocratisation culturelle” (ouverture de l’accès aux

---

<sup>33</sup> Ibid, 95-124.

institutions et aux oeuvres légitimes) et “démocratie culturelle” (reconnaissance et promotion de la diversité des cultures)”<sup>34</sup>. Cette tension est opérante lorsqu’il s’agit d’aborder la question de la “qualité” des propositions culturelles en direction d’un très jeune public.

*“Je suis très convaincue par ça et très convaincue par le fait que ce soit les collectivités qui doivent apporter ça de manière pas bricolée, c’est -à -dire essayer d’amener de la qualité. Et de se méfier d’une forme de culture élitiste, qui est importante, mais qui soit aussi...”*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

Aude ne termine pas sa phrase. On peut faire l’hypothèse qu’elle perçoit ici l’éternel débat sous-jacent aux dispositifs de démocratisation culturelle et ne préfère pas s’y aventurer. La question de la qualité artistique est si épineuse que rares sont ceux et celles qui souhaitent l’aborder dans leurs définitions de l’EAC. En réalité, les réflexions relatives au contenu à proprement parler de l’éveil proposé aux tout-petits sont certainement chasse gardée des artistes ou autres intervenants culturelles (associations comprises), qui mettent en œuvre les propositions. Les acteur·ices nationaux·les s’épargnent ce terrain glissant.

Par ailleurs, l’EAC permet en réalité à certains acteur·ices de se libérer de ce débat sans fin. En s’adressant à un public âgé de moins de 3 ans, la proposition artistique se veut libérée de considérations académiques, d’une suspicion d’élitisme qui ne trouve pas sens face à des bébés. Les acteur·ices trouvent en l’éveil du tout petit une forme de pureté de la création qui leur permet de s’éloigner du contenu pour s’attacher enfin au public. Cela trouve un écho particulier chez les artistes et par ricochet chez les agent·es du ministère de la Culture.

*“Je vais prendre un terme de cultureux, ça faisait pas de la culture un objet de diffusion, d’appropriation, de discussion, ou d’érudition, qui était aussi un peu mon parcours, moi j’ai un parcours d’historien de l’art, ça permettait de se déplacer complètement et de prendre un point de vu totalement en dehors de ce qui est consubstantiel à ce monde culturel très codé, très normé, se dire radicalement, un être humain, détaché de tout ça par construction parce qu’il n’a pas eu le temps d’être exposé à tout ça. Et ça je trouve ça super chouette.”*

Cyril, Directeur de cabinet

*“Après c’est toujours compliqué au ministère de la Culture, le sujet de “quelle culture ?”. Et en fait ce qui est intéressant avec l’éveil, comme on est sur quelque chose d’autre, finalement on peut faire un pas de côté et ça c’est hyper intéressant parce que ça permet d’inclure tout un tas de pratiques culturelles au sens large. C’est chouette de pouvoir s’émanciper un peu de ces problématiques. Ce qu’on pourrait nous reprocher c’est ça.”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

---

<sup>34</sup> Dubois. V. (2012). La politique culturelle. Belin.

Ces réflexions, partagées par les agent-es de la sphère culturelle, le sont beaucoup moins par ceux des ministères sociaux. Ces derniers n'abordent presque jamais le contenu culturel. D'autres points les interrogent davantage et notamment l'injonction aux savoirs rentables scolairement.

### *1.1.2. Malaise entourant la question de l'éducation*

Là où les attentes des familles en matière de réussite scolaire sont de plus en plus fortes, de plus en plus tôt, l'éveil artistique et culturel semble prendre le contre-pied. A ce titre, Estelle, lors d'un discours pour la fondation Genshagen s'exprime en ces termes :

*“L'EAC conduit à un art de vivre qui pose les bases d'une société égalitaire, solidaire, en restant dans une pensée d'éveil et non de stimulation, en défendant une politique d'EAC qui ne cherche ni compétence, ni efficacité mais qui est portée par une politique d'attention sans intention.”*

L'éveil artistique et culturel se refuse très clairement à tout rapprochement avec l'institution scolaire. Ce positionnement est partagé par l'ensemble des personnes interrogées. Il s'agit d'ailleurs souvent du premier élément de définition, par le négatif donc, qui sera mis en avant lors des entretiens.

*“C'est une politique d'éducation mais pas au sens scolaire. C'est un peu la complexité du truc dans la mesure où on n'a pas posé ce que c'était l'éducation c'est un peu difficile. On a posé le principe de la prime-éducation, d'éducation de l'enfant qui repose en particulier sur l'éveil artistique et culturel du jeune enfant. Difficile de savoir comment on inscrit cette politique d'éveil artistique et culturel du jeune enfant dans cette politique d'éducation. C'est quelque chose d'à côté.”*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

Dans un registre plus nuancé, Mathilde, coordinatrice générale d'une association d'éveil, indique percevoir un lien entre la réussite scolaire et l'exposition précoce à l'art et à la culture, sans pour autant admettre la nécessité d'apposer toute forme d'exigence à ces pratiques.

*“Je sais que c'est un terrain qui peut-être un peu glissant. J'y perçois des enjeux ou en tous cas des liens. Je pense que c'est faux de dire que ça n'a aucun impact, mais je pense aussi que c'est faux de dire ça fait toute la suite. (...) Ce que je trouve problématique c'est de l'associer à des ambitions. Je pense qu'il y a des enfants qui se retrouvent très très tôt dans une position de devoir réussir. Dans une forme d'attendu sur lui.”*

Mathilde, Coordinatrice générale (Association 1)

Se donne à voir à cet endroit le malaise entourant cette question de l'éducation scolaire : oui l'éveil contribue à nourrir la sensibilité et la curiosité de l'enfance, éléments propices à son développement et à ses futurs apprentissages, mais non, il n'est pas souhaitable de faire entrer cela dans quelque chose de normé et de contraignant pour le tout-petit. Difficile équilibre à trouver.

Face à ces réticences, l'explication est certainement à trouver du côté de l'intervention de l'Etat en matière culturelle construite progressivement par un travail de distinction vis-à-vis des visées pédagogiques en général. Celui-ci n'est bien sûr pas sans rapport avec les relations de concurrence qui opposent le ministère des Affaires culturelles à celui de l'Education nationale dont il est largement issu<sup>35</sup>. Pour reprendre la célèbre formule d'André Malraux, pour le ministère de la Culture, "il ne s'agit pas d'apprendre, mais de faire aimer". Il s'agit surtout de laisser l'éducation nationale en dehors de tout cela !

### *1.1.3. Malaise entourant la visée sociale de l'EAC*

Lors de ma prise de poste, j'aborde le sujet de l'éveil artistique et culturel sans réel présumé. Sensible aux enjeux de justice sociale, j'y perçoit d'abord un outil de réduction des inégalités dès le plus jeune âge : donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu familial, l'accès au beau, à l'art et tout ce que la culture a à offrir. Lorsque je rédige la première version du document de positionnement dans le cadre de la mission Igas que je copilote alors, j'introduis la notion "justice sociale" comme objectif de l'éveil artistique et culturel.

---

<sup>35</sup> Dubois. V. (2012). La politique culturelle. Belin.

## Extrait du support de présentation du deuxième groupe de travail "Art, culture et nature", 21/12/2023



### Sommaire

- 1. Bilan des apports du premier GT**
- 2. Méthode et présentation du document amendé**
- 3. Suite des discussions relatives au document de positionnement**
  - La mise à disposition d'objets culturels
  - Faire rentrer la nature dans le lieu d'accueil
  - La reconnaissance de l'enfant comme sujet unique et des familles dans leur diversité
  - Travailler avec les parents pour renforcer l'alliance éducative autour de l'enfant
  - Le faire-ensemble constitue un véritable atout en termes de cohésion, pour les équipes et les familles
  - Penser l'éveil artistique et culturel de manière plurielle
  - L'enjeu de justice sociale fonde l'action artistique et culturelle en direction des jeunes enfants dans les propositions éducatives
- 4. Calendrier prévisionnel**

21/12/2023

2

Cette formulation est très discutée par les membres du groupe de travail. Elle révèle une conflictualité sous-jacente insoupçonnée jusqu'à lors : l'idée d'imputer un objectif social à l'EAC ne fait pas consensus. Ces réticences tiennent à deux éléments : la position des agent·es des ministères sociaux qui n'y perçoivent pas un instrument de premier plan dans l'action sociale (a) et les difficultés à mesurer réellement les effets de l'EAC sur les trajectoires des individus qui limite le recours à ce registre de justification (b).

### a. Un sujet controversé du côté des ministères sociaux

Les discussions du groupe de travail tournent tout d'abord autour du terme utilisé dans le futur référentiel : *faut-il parler de justice sociale ? d'égalité des chances ? de lutte contre les inégalités ?* Si certain·es vont jusqu'à dire que les bébés ne connaissent pas d'inégalité dans leur rapport à la création à leur jeune âge, cela reste minoritaire et la majeure partie des acteur·ices perçoit l'enjeu des inégalités d'accès à la culture. C'est bien un débat de fond sur l'action sociale qui s'engage.

Tout d'abord, les agent·es des ministères sociaux exposent leurs réticences face au concept même d'égalité des chances qui ne raisonne pas avec leur conception de la justice sociale.

*“Égalité des chances c'est un peu le niveau basique. (...) Parce que “égalité des chances” on repart sur des notions d'individu. On lui donne les moyens d'avoir les moyens, mais après il doit se débrouiller.”*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

Selon eux, il ne s'agit donc aucunement de fournir de l'art et de la culture au jeune enfant à des fins d'égalités des chances, qui en réalité renvoie l'individu à une responsabilité individuelle. Certains acteur·ices voient même en cela une contradiction avec l'objectif politique de l'EAC, lorsqu'ils visent à la production de richesse ultérieure.

*“Est-ce qu'en fait on instrumentalise tout ça pour dire que ça va permettre de faire des bons élèves, des bons travailleurs et donc qu'on fait ça pour l'économie ? Est-ce que l'objectif c'est de pouvoir juste s'ouvrir aux autres et au monde ou est-ce qu'il y a un intérêt derrière économique caché.”*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

En cela, les agent·es perçoivent une forme de machiavélisme dans la politique de l'EAC si on lui assignait des objectifs supérieurs à ceux de donner simplement accès à l'art et à la culture. *L'art pour l'art version ministères sociaux ?* En tous cas cette idée ne les convainc pas.

Plus encore, ils et elles émettent des réserves quant au lien direct qui peut être établi entre l'éveil du tout petit et la réduction des inégalités sociales. S'ils et elles ne le nient pas directement, il reste à leurs yeux un enjeu relativement peu important dans le champ de l'action sociale.

*“Je pense que l'une des peurs des acteurs aussi c'est de se dire bin oui mais la justice sociale pour de vrai elle passe par d'autres instruments, notamment le partage des richesses. Et que finalement c'est un peu un pansement sur une jambe de bois.”*

Ces réserves exprimées à demi-mots par les agent-es des ministères sociaux donnent à voir la fragilité de la légitimité acquise par l'EAC dans le champ social. Au fond, c'est l'efficacité même de ce dispositif qui est interrogé au titre de son effet sur les inégalités de destin. Les acteur-rices ont le sentiment que cette politique reste insuffisamment corroborée par des instruments de mesures de son efficacité réelle.

### **b. Des effets difficilement mesurables**

Nombreux sont les travaux sociologiques qui ont montré le lien entre accès à la culture et inégalités sociales<sup>36</sup>. Cela ne semble pas suffisant pour justifier l'existence d'une causalité directe entre l'exposition précoce du bébé à l'art et à la culture dans la construction de son capital culturel. Par définition, l'effet de ces dispositifs sur les trajectoires sociales se mesurent uniquement au long court, il n'est pas à ce jour d'instrument d'évaluation suffisamment précis pour démontrer avec certitude les effets de l'EAC.

*“Après moi je ne suis pas en mesure d'affirmer que c'est réellement le cas. On ne suit pas la mise en œuvre de cette politique publique.”*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

Il est toutefois démontré de longue date les effets immédiats sur le développement de l'enfant, dans sa sensibilité et son lien à l'adulte<sup>37</sup>. Cela ne suffit pas tout à fait aux acteur-ices politico-administratif-ves qui semblent craindre la “contre-expertise” qui viendrait invalider tout le savoir antérieurement produit et ainsi délégitimer leur action.

*“Et en même temps la difficulté de dire il y a des fois où on ne pourra pas montrer cette corrélation qui en plus par ailleurs est pas vraiment démontrée. Et bin le jour où il y aura plus cette corrélation, ça sera de dire “ah bah vous voyez ça sert vraiment à rien”. Finalement pour nous ça serait comment est-ce qu'on arrive à porter un discours de dire concrètement la pratique artistique et culturelle c'est un fondamental en soi. D'avoir cette pratique là ça devrait être un droit et un fondamental en soi et pas parce que ça va...”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

*“Le risque que j'y voit c'est en l'absence - c'est un peu comme le soutien à la parentalité - de capacité collective à documenter les effets, avoir assigner des objectifs, expose au risque - si on les atteints pas où si on a de la difficulté à le démontrer - qu'on nous dise un jour bin tient ça marche pas votre machin et donc pourquoi est-ce que j'y mettrai de l'argent ?”*

---

<sup>36</sup> Bourdieu, P. (1979). La distinction.

<sup>37</sup> Marinopoulos, S. (2019). Santé culturelle : Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP). file:///C:/Users/nina.lauga/Downloads/SYNTHESE%20Rapport%20Strat%C3%A9gie%20Sant%C3%A9%20Culturelle%20S.Marinopoulos%20fev%202019%20(2).pdf.

Ces craintes témoignent des effets du mouvement plus large de changement de paradigme à l'œuvre dans les politiques publiques (New Public Management), qui n'étaient certainement pas aussi prégnante dans les années 1980 et qui laissait les engagements militants s'incarner dans le dispositif de l'EAC. Il est aujourd'hui question d'une injonction paralysante à la justification par la science comme l'écrit Erik Neveu, "le caractère souvent obligé du recours à des arguments objectivants *via* la science et le chiffre vient aussi de la place, probablement pathologique, prise dans les sociétés contemporaines par les activités de mesure, de chiffrage, d'évaluation. Toutes ne relèvent pas de la Science majuscule, loin s'en faut. Mais rendant les dispositifs de mesure ou d'objectivation consubstantiels à la vie sociale, elles obligent à y recourir pour être crédible"<sup>38</sup>.

Cette crainte du recours à la justification scientifique est pourtant celle qui sera retenue pour cadrer l'intervention publique en matière d'éveil du jeune enfant. Elle permet de dépasser les clivages désignés précédemment par un argument d'autorité.

#### 1.2. Le choix de la neutralité scientifique, du flou et de l'ambiguïté

L'ensemble de ces enjeux théoriques rendent le procédé de cadrage de la politique publique d'éveil artistique et culturel complexe. Pour les dépasser, les acteur-ices de l'EAC ont ainsi recours à un registre de justification flou qui se garde d'entrer sur le terrain de la qualité artistique, de l'éducation ou encore de la justice sociale. A ce titre, le protocole d'accord de 2017, nous donne une parfaite illustration de justification par la science :

---

<sup>38</sup> Neveu, E. (2015). Chapitre 4 - Justifier Fonder l'importance des problèmes publics, *Sociologie politique des problèmes publics*, 125-154.

## **Préambule**

La ministre de la Culture et de la Communication et la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes réaffirment par le présent protocole d'accord l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants.

Les études scientifiques et les initiatives mises en œuvre dans les territoires attestent que la sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. L'éveil culturel et artistique dès la petite enfance permet de dépasser le repli sur soi et de s'ouvrir à une pluralité d'autres cultures. Autour de l'enfant, il peut faciliter les échanges non verbaux entre parents et professionnels de la petite enfance de différentes cultures et parfois de langues différentes. Le rapport au symbolique et à l'expérience sensible, l'éveil à la créativité, la découverte de la culture comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social, constituent des enjeux essentiels pour l'avenir de notre société.

Dans ce préambule, le recours aux travaux scientifiques reste assez peu précis et le flou est maintenu quant aux objectifs sous-jacents de cette politique publique. Le renvoi à l'épanouissement de l'enfant est préféré aux discours politiques des années 1980 autour de la démocratisation culturelle comme projet de société. "L'avenir de notre société" est quand même évoqué, mais de manière plutôt ambiguë. Il ne s'agit pas de teinter le dispositif d'ambitions liées à la justice sociale. L'école est évoquée, mais comme institution intervenant ultérieurement pour mieux marquer son absence de lien avec l'éveil.

Ce recours à la neutralité comme moyen de contourner les difficultés de définitions et par extension de légitimité n'a en réalité rien d'étonnant pour un dispositif relevant du champ culturel. En effet, "les politiques culturelles constituent cet espace mouvant de controverses globales sans cesse renouvelées : engageant la représentation de l'espace social et de ce fait constamment référée à lui, la culture comme catégorie d'intervention publique ne se stabilise que dans un flou structurel<sup>39</sup>". Le recours au flou pour définir l'EAC s'impose donc comme le seul moyen de lever ces conflits insolubles propres au champ culturel et de lever ainsi les suspicions de dirigisme culturel de l'Etat et des injonctions à la "qualité artistique" avant toute chose.

Plus encore, le caractère transsectoriel du dispositif amplifie le phénomène du recours à l'ambiguïté pour accorder des intérêts divers entre deux ministères. A cet égard, Sophie

---

<sup>39</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*, Belin

Jacquot formule des constats similaires dans le cas de la politique transsectorielle du “gender mainstreaming” : “fondé sur une coalition hétérogène et conjoncturelle, le consensus qui s’est formé autour du gender mainstreaming a pour caractéristique principale d’être profondément « ambigu, voire contradictoire », selon la formule de Bruno Palier. Le caractère malléable et polysémique du gender mainstreaming, ainsi que la diversité des lectures dont il peut faire l’objet (celle de la garantie démocratique et égalitaire, celle de la garantie économique) vont autoriser sa légitimation et un regroupement a priori hétéroclite<sup>40</sup>”. Cette analyse est opérante dans le cas de l’éveil artistique et culturel au niveau national.

Ce caractère flou n’est pas un problème en soi dans le processus de mise à l’agenda, comme le précise Vincent Dubois : “le caractère flou et foisonnant de la politique culturelle issu de ses conditions d’émergence ne saurait être considéré seulement comme l’échec ou la limite de son institutionnalisation : il en constitue tout autant la condition et la forme particulière. Car en effet, l’imprécision est bien faite pour rendre moins visible, et dès lors plus acceptable, la part prise par les pouvoirs publics à la définition de la culture<sup>41</sup>”.

En somme, l’étude de la mise à l’agenda de l’EAC renouvelle les travaux portant sur la construction d’une politique culturelle en France. L’ambiguïté et le flou de son cadrage apparaît comme la conséquence de la difficulté des acteur·ices à définir clairement cette politique, tant les intérêts et les visions divergent en la matière. Le recours aux travaux scientifiques est préféré à la prose des militant·es de l’éducation populaire. *Mais peut-on pour autant nier complètement le rôle du politique (au sens du political) dans le traitement de l’EAC au niveau national ?*

## **II. Une dépolitisation de l’éveil artistique et culturel au cours du processus de mise à l’agenda**

Le déploiement de l’éveil artistique et culturel du jeune enfant prend place dans un contexte parcouru par plusieurs courants idéologiques, portés par des acteur·ices varié·es. Le militantisme des associations d’éducation populaire croise alors, dans les années 1980, l’avènement d’une “culture du consensus libéral”<sup>42</sup> soutenu dans le cadre du second mandat de François Mitterrand. Selon le célèbre slogan de Jack Lang, alors ministre de la Culture, “économie et culture, même combat”.

---

<sup>40</sup> Jacquot, S. (2009). La fin d’une politique d’exception: L’émergence du gender mainstreaming et la normalisation de la politique communautaire d’égalité entre les femmes et les hommes. *Revue française de science politique*, 59, 247-277. <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0247>

<sup>41</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*, Belin.

<sup>42</sup> Ibid.

Si elle existe de manière forte chez ceux qui la font vivre, l'ambition politique est, dès ses origines, mouvante et peu définie au niveau institutionnel. La technicité du dispositif (dans ces effets neurodéveloppemental sur l'enfant notamment), prend dès lors aisément le dessus sur l'aspect politique qu'il comporte bel et bien.

Ce processus de dépolitisation renvoie au développement au sein de l'administration française du Nouveau Management Public (new public management) à partir des années 1970 qui "s'intéresse à l'accroissement des capacités managériales par la mise en œuvre de techniques de management issues du secteur privé et tend ainsi à mettre l'accent sur l'aspect managérial, au détriment de l'aspect politique"<sup>43</sup>. Il s'agira dès lors de mesurer la subsistance d'une dimension politique dans le cadrage de la politique d'EAC malgré l'influence du NPM (2.1.) et d'envisager les effets de la marchandisation sur une partie de l'EAC (2.2.).

### 2.1. Une intervention publique "apolitique" ?

Dire qu'un objet relève du politique ou non est un travail philosophique fastidieux dans lequel nous n'entrerons pas ici. Il s'agit plutôt de distinguer ce qui relève de la technique et ce qui implique un choix - fût-ce cela possible. En réalité, l'étude des politiques publiques nous invite à tout regarder par la technique, le choix, ou plutôt la systématisation d'enjeux et de contexte. Attachons-nous ici à une définition réduite du politique, comme quelque chose dépassant l'individu et prenant en compte l'organisation du pouvoir. Partant de cela, faire écouter de la musique à un bébé n'est pas politique. Cela participe au mieux à son développement, au pire à son bien-être instantané. Comprendre l'EAC ainsi n'est pas correct.

En réalité, les valeurs portées par l'EAC s'analysent à beaucoup d'égard comme un véritable projet de société. Les acteurs associatifs agissent ici comme vecteur de militantisme.

*"L'EAC aujourd'hui pour moi ça n'est pas un sujet qui concerne la petite enfance, c'est un sujet qui concerne une vision de la place de l'art et de la culture dans nos vies, avec les enfants. C'est-à-dire en portant devant eux nos valeurs, notre vision de la société, notre vision du bonheur. C'est une dimension politique même si on ne la nomme pas comme ça, elle fait partie de cette construction collective de faire société ensemble, création du commun, refondation du lien social."*

Alain, Président (Association 1)

### **Extrait des cahiers de l'éveil n°1, Enfance et musique**

---

<sup>43</sup> Peters, G. (2014). Nouveau management public (new public management), Dictionnaire des politiques publiques, 398-404.

En effet, plus loin sur cette route, force est de constater que les valeurs d'humanisation, de gratuité et de diversité dans l'approche du monde portées par l'éveil artistique s'opposent de front à la culture dominante de nos sociétés largement vouées au culte des objets, aux valeurs induites par une compétition économique sauvage et une consommation sans limites.

(...)



*« ... ce n'est qu'avec une formation créatrice qui ne supprime aucun don de l'enfant, mais qui au contraire le civilise, que nous pourrons ensemble engendrer une société qui domine et absorbe sa violence.*

*C'est l'art qui peut structurer les personnalités des jeunes citoyens dans le sens de l'ouverture de l'esprit, du respect de l'autre, du désir de paix. C'est bien la culture qui permet à chacun de se ressourcer dans le passé et de participer à la création du futur... »*

Yehudi Menuhin  
Le Monde, Lundi 15 mars 1999

Les « vertus » de l'art 61

Tout comme les autres politiques culturelles dont la mission n'est "rien de moins que de définir un "projet de société" et choisir le "type de civilisation" vers lequel s'orienter<sup>44</sup>", la politique d'éveil du tout petit induit des représentations, implique le choix d'une certaine vision de l'avenir à travers la considération portée aux plus petits. *Quoi de plus politique ?*

<sup>44</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*, Belin.

Aussi parce que l'intervention même de la chose publique ne va pas de soi en matière d'éveil du tout petit à l'art et à la culture. Il s'agit là d'un acte politique que de voir l'Etat prendre en charge ce sujet comme une orientation de sa politique publique petite enfance. Preuve en est, lorsque le ministère des Solidarités décide en 2016 du cinquième principe directeur de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

### Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.
- 2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.
- 7 **File ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.
- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-3-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

La reconnaissance des vertus de la créativité, de l'ouverture au monde et aux échanges interculturels comme ressource pour l'individu fait de l'EAC un acte politique. Malgré tout, nombreux sont les acteur·ices se refusant à prononcer le terme "politique" pour désigner les ambitions portées par l'EAC.

*"C'était politique dans les grandes années de [Alain] de dire il faut sortir d'une logique sanitaire pour suivre cet accueil bienveillant, bien traitant, de découverte. Oui sans doute ça l'a été, sans doute le concept ou l'objectif est devenu apolitique ou de moins en moins politique dans son énoncé dans les années 1990-2000. Je pense qu'on est dans un moment où ça redevient plus politique parce qu'on voit quand on veut le faire pour de vrai, ça implique de prendre des décisions."*

Cyril, Directeur de cabinet

Cela découle sans nul doute de l'évolution générale de l'administration vers le NPM. L'EAC se donne alors à voir comme un dispositif neutre, dénué d'appartenance politique. Cela facilite sa prise en charge par les administrations. On perçoit alors les effets du NPM sur l'intervention culturelle. On préfère désormais au registre militant, l'emploi d'arguments scientifiques et le recours aux besoins de l'enfant. Il s'agit d'un cadrage de la politique éducative du jeune enfant par la santé, bien moins sujette aux contestations et qui permet une "légitimation démocratique de la politique culturelle"<sup>45</sup>.

La réorganisation de la sphère politico-administrative sous l'égide du NPM explique donc pour partie la relativité de l'aspect politisé du dispositif. Plus encore, l'arrivée de nouvelles crèches privées lucratives dans le secteur de la petite enfance dans les années 1990-2000 va venir parachever ce phénomène en s'emparant de l'EAC.

### 2.3. La marchandisation de l'EAC face aux oppositions politiques

La politique publique d'éveil artistique et culturel, historiquement promue par le secteur associatif, connaît une appropriation par les acteurs privés de la petite enfance. Certains groupes de crèches en font même leur identité.

Univers feutrés, promesses éducatives et tarifs élevés rassurent. Les valeurs militantes de l'éducation populaire sont dès lors bien moins centrales. Une partie des acteur·ices interrogé·es perçoivent la présence de ces acteur·ices avec scepticisme :

*"Il y a le versant un peu marketing de l'éveil artistique et culturel, ou un peu comme la pratique de l'anglais, des repas bio qui n'en sont pas toujours. Ça va attirer un public de cadres sup. Tu*

---

<sup>45</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*, Belin.

*leur vend un peu une sorte de porte d'entrée vers la réussite sociale. (...) Ça peut favoriser l'entre-soi et être édulcoré. (...) Tout ce qui est culturel permet de justifier le prix aussi."*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

Cet enjeu de la marchandisation, qui touche par ailleurs l'ensemble du secteur de la petite enfance, vient réactiver l'essence de l'EAC, et par là même son caractère indéfectiblement politique, engagé pour la lutte contre les effets néfastes du marché. Cette tendance à l'importation de la gestion et des règles marketing est également observable dans le secteur culturel, comme l'indique Vincent Dubois : "cette importation était a priori improbable dans un espace social structuré autour de la dénégation de l'économie et dans la conduite de politiques justifiées précisément par la nécessaire préservation de la culture à l'égard des "lois du marché"". En conséquence, si les effets du NPM et de l'irruption d'entreprises de crèche dans le secteur de l'EAC tendent ainsi à agir sur sa dépolitisation, ses fondements militants restent inchangés, voire renforcés par l'opposition des agent-es administratif-ves à ces pratiques lucratives.

En somme, nous avons vu que la mise à l'agenda de l'éveil artistique et culturel tenait tant à l'existence d'un contexte politico-administratif favorable, qu'à la présence d'une coalition d'acteur-ices ressources œuvrant pour sa prise en charge par l'Etat. Leurs motivations et les enjeux portés au niveau institutionnels sont nombreux. Il s'est alors agi de montrer comment le cadrage ambigu de l'EAC avait permis sa mise à l'agenda. Il s'agit désormais de s'intéresser à la manière dont ce dispositif est mis en œuvre au niveau interministériel.

## DEUXIÈME CHAPITRE : La délicate mise en œuvre d'une politique culturelle nationale transsectorielle

L'analyse des politiques publiques nous donne à voir la phase de la mise en œuvre comme une étape créatrice de la politique qui continue de la façonner. Les acteur·ices construisent leurs interprétations et leurs mobilisations "parce que les « projets » et « programmes » gouvernementaux sont porteurs de beaucoup d'ambiguïtés : leurs objectifs sont souvent flous, les intérêts protégés contradictoires, les moyens attribués imprévisibles, la répartition des compétences mal effectuée"<sup>46</sup>. L'EAC ne fait évidemment pas exception à cela et l'étude de sa mise en œuvre nous en apprend autant que sa mise à l'agenda.

La politique d'éveil artistique et culturel du jeune enfant est mise en œuvre au niveau national à travers un ensemble d'outils organisant le travail interministériel (le protocole d'accord notamment) et visant la rencontre réciproque des sphères de la petite enfance et culturelle au niveau local (charte d'accueil du jeune enfant, formations, feuilles de routes, etc.). Cette phase de mise en œuvre transsectorielle produit des effets sur le dispositif, le conditionne, crée l'espace propice à la collaboration interministérielle et à l'interprétation des agent·es ministériel·les. En somme, l'EAC une fois mis à l'agenda n'est pas figé. Il connaît des évolutions perpétuelles au fil de sa mise en œuvre, il se décline et se précise. En retour, la rencontre des tout-petits avec l'art nous dit aussi quelque chose de la culture puisque qu'on "ne saurait utilement donner de définition objective de la culture sans précisément en figer le contenu. C'est donc finalement dans ses rapports avec d'autres problèmes, ou dans certains de ses aspects particuliers, que l'on tente d'appréhender le problème général du développement culturel"<sup>47</sup>.

La singularité de la mise en œuvre de l'EAC tient sans nul doute à son caractère transsectoriel qui conditionne un mode d'organisation du travail et des relations spécifiques entre acteur·ices issu·es de ministères différents. Il s'agira dès lors d'analyser les modalités de la collaboration interministérielle entre ministère de la Culture et ministère chargé de la Petite Enfance pour montrer ce que cela révèle de la politique publique d'éveil du tout-petit **(Section 1)**. Finalement, la transversalité du dispositif au niveau national implique une reconfiguration de la place de l'Etat, dans son lien avec les territoires et dans ses manières d'agir au local **(Section 2)**.

---

<sup>46</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2018). 2. La « mise en œuvre » : l'entrée clef des politiques publiques, *Sociologie de l'action publique*, 27-44.

<sup>47</sup> Dubois, V. (2012). La politique culturelle, Belin.

## **Section 1. Une collaboration transsectorielle faiblement institutionnalisée et déséquilibrée**

La démocratisation culturelle ne peut s'incarner uniquement dans un ministère spécialisé. Elle implique au contraire une présence artistique dans tous les champs de l'action publique. Il en va de même pour sa déclinaison en direction du très jeune public. C'est tout l'environnement du bébé qui doit se montrer propice à l'éveil de sa curiosité. L'EAC est ainsi voué à traverser les frontières bureaucratiques tracées entre les ministères. *Mais comment ce franchissement de frontières s'opère-t-il au concret, dans la pratique du travail administratif ?* C'est cela qui sera éclairé à travers l'étude des dispositifs nationaux qui tissent des liens transsectoriels durables sans pour autant parvenir à faire vivre le dispositif de manière intense au niveau national **(I)**. Finalement, le caractère transsectoriel de l'EAC engendre une répartition du travail, parfois déséquilibré **(II)**.

### **I. Des dispositifs nationaux expliquant le caractère fragile du travail interministériel**

La mise en œuvre interministérielle de l'EAC s'appuie sur deux éléments qui ont pu être identifiés lors de notre enquête : l'institutionnalisation de la collaboration transsectorielle (1.1.) et la présence d'un ou plusieurs acteur·ices relais qui œuvrent avec volontarisme pour la mise en place d'action interservice. Ces dernier·es conditionnent le niveau d'implication des organisations sur le sujet. Nous verrons, que la fragilité de l'organisation formelle de la collaboration interministérielle rend le dispositif dépendant des volontés individuelles des agent·es administratif·ves (1.2.).

#### **1.1. Un travail commun par intermittence ouvrant un sillon favorable au déploiement de dispositifs d'éveil**

Le protocole d'accord interministériel intervient comme le principal outil de mise en lien durable des deux ministères chargés du déploiement de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant (1.1.1). Il instaure de fait une collaboration très intense à sa signature mais qui a tendance à perdre de sa vigueur au fil du temps. Néanmoins, la rencontre des forces à ce moment précis produit des effets durables, notamment dans leurs déclinaisons locales (1.1.2.).

### 1.1.1. Un protocole d'accord créant un partenariat durable mais imparfait

Si le protocole d'accord interministériel peut apparaître au premier abord comme un outil purement formel, d'engagement réciproque des ministères sur un dispositif transverse, il ouvre en réalité la voie à une collaboration durable entre ces administrations. Il constitue en fait un pan de la politique publique. Il faut d'abord l'écrire, puis l'évaluer, enfin, il s'agit de le renouveler lorsqu'il arrive à échéance. Ces différentes étapes participent *in fine* à son maintien à l'agenda. Des réunions "étapes" peuvent être organisées et sont prétexte à des échanges plus vastes sur les thématiques communes aux services.

*"Alors sur le protocole en fait l'année dernière, il y a un an, on avait réuni l'ensemble des acteurs, plutôt de notre côté mais aussi un peu du vôtre, pour faire le bilan du protocole. En fait on était sur le troisième renouvellement. On devrait ensuite faire des choses."*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS) - lors d'une réunion organisée avec le bureau des temps de la vie (ministère de la Culture)

En l'espèce, l'éveil artistique et culturel mobilise surtout le bureau des temps de la vie (ministère de la Culture) et le bureau des familles et de la parentalité (ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles). Le protocole structure les échanges, donne un cap et des échéances. Il légitime par la même occasion l'organisation de rencontres entre les agent-es des ministères respectifs qui n'auraient - en d'autres occasions - que très peu prétexte à échanger. Le protocole instaure ainsi un historique commun et une habitude de travail entre services.

*"J'ai découvert que le partenariat au niveau national était plutôt solide entre le ministère de la Culture et nous. On voit qu'il y a un historique. Le fait qu'il y est la charte et le protocole ça a structuré les échanges. Il y a aussi des financements dédiés."*

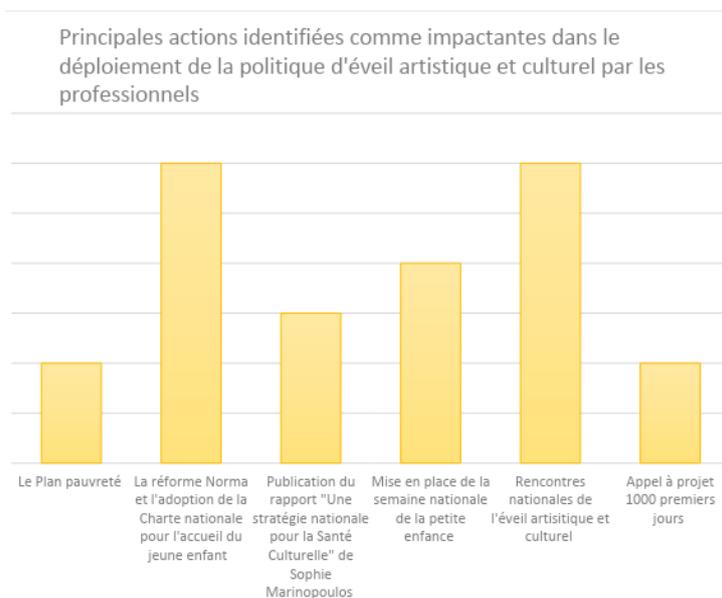
Aude, Sous-directrice (DGCS)

Le partenariat est donc institué même s'il reste encore trop anecdotique. Les rencontres entre services sont bien trop contingentées à l'arrivée d'échéances, ou à la tenue de projets ponctuels (groupes de travail mission Igas, ou organisation des rencontres nationales par exemple). Néanmoins, le protocole a le mérite d'initier le dépassement des frontières bureaucratiques et produit de réels effets durables pour le secteur.

### 1.1.2. Des effets durables de la collaboration transsectorielle perceptibles à l'échelon local

Une enquête réalisée auprès d'une cinquantaine d'acteur·ices de terrain de l'EAC dans le cadre de l'évaluation du protocole de 2017 permet de constater les effets des outils déployés sur la mise en œuvre de l'éveil artistique et culturel au niveau local.

#### **Graphique issu du bilan du protocole d'accord interministériel pour l'EAC, 2023**



Il ressort de cette enquête que les deux dispositifs les mieux identifiés par les professionnel·les de l'éveil du jeune enfant sont : la mise en place de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et les rencontres nationales de l'éveil artistique et culturel. Le premier étant structurant pour le secteur de la petite enfance, le deuxième créant l'événement autour de cette thématique. On voit ici se dessiner le positionnement de l'action interministérielle comme vecteur de dynamiques locales. L'échelon national vient cadrer l'action de terrain et encourager les initiatives en créant l'évènement.

*“Mais on voit bien que pour nos collègues sur le terrain c'est assez essentiel d'avoir ce type d'écrit. Ça leur donne une légitimité pour mettre en place des actions, pour défendre des budgets, pour dire que l'éveil artistique et culturel c'est pas juste une histoire de bonne femme qui savait pas comment occuper ses gosses.”*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

Les ministères agissent également respectivement dans leurs domaines réservés en gardant en tête les engagements qui les lient mutuellement sur la question transversale de

l'EAC. Cela est notamment visible par la prise de l'arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et les modalités de transmission de ces indicateurs qui comporte l'indicateur TM5\_2 "Nombre d'actions éveil artistique et culturel du jeune enfant".

**Extrait de l'arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et les modalités de transmission de ces indicateurs**

Qualité			
TM5_2	Nombre d'actions éveil artistique et culturel du jeune enfant (subventionnées par la Direction régionale des affaires culturelles) [F]	DGCS	N-2
TM5_3	Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée (par le dispositif Informer-Détecter-Accompagner ou par le Centre d'expertise pour l'accueil du jeune enfant de la Cnaf) [F]	CNAF	N-2
TM5_4	Nombre d'EAJE bénéficiant de l'axe qualité du Fonds publics et territoire (FPT) [F]	CNAF	N-2

En somme, les outils existants établissent durablement la collaboration entre les deux ministères, qui agissent respectivement dans le souci du respect de leurs engagements réciproques pour la mise en œuvre de l'EAC. La dépendance au sentier est donc tracée, le reste devrait suivre. Néanmoins, cette coopération reste fragile et l'organisation concrète du travail imparfaite.

1.2. Absence d'organisation formelle de la collaboration interministérielle rendant le dispositif dépendant des volontés individuelles des agent-es administratif-ves

L'observation participante réalisée au sein du bureau des familles et de la parentalité (DGCS) a permis de percevoir le peu de formalisme du travail interministériel (1.2.1) et d'en mesurer, en conséquence, sa dépendance aux relations interpersonnelles entretenues par les agent-es des ministères (1.2.2.).

*1.2.1. Un manque de formalisation du travail interministériel*

Si le protocole d'accord interministériel permet de créer des liens durables entre le ministère de la Culture et celui en charge de la politique publique Petite Enfance, la ténacité de ces liens reste encore fragile. En effet, le moment de la signature du nouveau protocole

d'accord en 2017 réactive bel et bien la dynamique autour de l'éveil artistique et culturel, mais cela ne dure pas dans le temps. Cela s'observe lorsque l'on compare le récit du chef de bureau des familles et de la parentalité de l'époque et celui de la chargée de mission EAC qui en a suivi le déploiement plusieurs années plus tard au ministère de la Culture.

*“L'intérêt était avant de partir, moi de mon job, et le gouvernement de ses responsabilités, de poser un truc qui permettrait ensuite de tisser les ponts durablement entre les deux administrations.”*

Cyril, Directeur de cabinet

*“Au début, on a été très sérieux, on avait un comité stratégique régulier, après des points réguliers, on réunissait les associations.”*

Estelle, Conseillère action culturelle (DRAC)

Force est de constater que la prise du protocole ne suffit pas à instaurer une organisation de travail régulière, permettant la formalisation d'une coopération méthodique, résistante au temps et aux alternances politiques. La fragilité de cette institutionnalisation est également perceptible au niveau hiérarchique entre la DGCS et la DG2TC. Leurs directeur général et délégué général respectifs ne se rencontrent pas. Il n'est pas établi de lien formel entre les deux administrations.

*“ Par contre au niveau national quelque chose qui est quand même marquant c'est que Jean-Benoît Dujol a des réunions régulières avec la DSS, la DREES et en fait il n'a jamais de réunion avec le directeur de la culture. Il y a un manque d'animation même nous au niveau des administrations centrales.”*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

L'absence de rencontre régulière entre le directeur général de la cohésion sociale et le ministère de la Culture est particulièrement évocatrice. En effet, le directeur général de la cohésion sociale rencontre chaque trimestre d'autres directions (direction générale de l'offre de soin, direction générale de la santé, etc.). Il ne rencontre quasiment jamais un directeur du ministère de la Culture. Cela interroge sur l'efficacité de la transsectorialité de l'enjeu culturel, tel qu'il est pensé au niveau du ministère de la Culture. L'absence de rencontre régulière témoigne en réalité du faible niveau d'imbrication des considérations culturelles dans l'action sociale, telle qu'elle est cadrée au niveau national.

Par ailleurs, il existe bien une instance nationale *ad-hoc* dédiée au pilotage des dispositifs d'éducatifs artistiques qui compte parmi ses membres un “représentant du ministère chargé de la Famille”. En l'espèce, y siège l'adjoint au bureau des familles et de la parentalité.

**Article 2 du Décret n°2017-1045 du 10 mai 2017 relatif à la composition et au  
fonctionnement du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle  
(ministère de la culture et de la communication)**

« Art. D. 312-9.-Outre le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'éducation, présidents, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle comprend trente membres, soit :

« 1° Onze représentants de l'Etat :

« a) Deux représentants du ministre chargé de la culture, dont un directeur régional des affaires culturelles ;

« b) Deux représentants du ministre chargé de l'éducation, dont un recteur d'académie ;

« c) Un représentant du ministre chargé de la jeunesse ;

« d) Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;

« e) Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

« f) Un représentant du ministre chargé de la ville ;

« g) Un représentant du ministre chargé de la famille ;

« h) Un inspecteur général des affaires culturelles ;

« i) Un inspecteur général de l'éducation nationale ;

« 2° Dix représentants des collectivités territoriales, dont :

« a) Deux représentants de l'Association des maires de France ;

« b) Deux représentants de l'Assemblée des départements de France ;

« c) Deux représentants de l'association Régions de France ;

« d) Deux représentants d'associations des élus de métropoles et d'intercommunalités ;

« e) Un représentant de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ;

« f) Un représentant du Réseau français des villes éducatrices ;

« 3° Neuf personnalités désignées en raison de leurs compétences, dont :

« a) Sept personnalités issues du monde de l'éducation, de la culture ou de la communication ;

« b) Deux représentants des parents d'élèves.

« Pour chacun des membres nommés autres que les personnalités qualifiées, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions ; il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire. »

Ce dispositif est cependant jugé assez peu efficace dans sa mission de pilotage, laissant une place résiduelle à l'éveil qui est largement moins investi que l'éducation artistique et culturelle, porté entre le ministère de la Culture et l'Education nationale. Plus largement, ce haut conseil se réunit peu et ne s'impose pas comme véritable instance d'organisation du travail interministériel.

*“ C'est bien mais ça ne suffit pas à créer une dynamique. Chacun venait parler de lui.”*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

Finalement, les tentatives d'institutionnalisation de la collaboration interministérielle autour de l'EAC semblent avoir échouées pour partie, ne parvenant pas à tisser de véritables liens formels et durables. Les collaborations s'observent au niveau des agent-es, au mieux de chef-fe de bureau. Le sujet de l'EAC est globalement traité par un-e agent-e dédié-e ou désigné-e au traitement du dossier. Ils ou elles ont alors tout le loisir d'impulser (ou non) des travaux relatifs à l'éveil et se dégagent d'importantes marges de manœuvre quant à l'organisation de leur travail avec l'autre ministère. En conséquence, le dispositif dépend du volontarisme des agent-es qui ne sont pas contraints dans leur quotidien par des échéances

particulières si ce n'est celles qu'ils s'imposent à eux-mêmes. L'EAC dépend définitivement de volontés individuelles contingentes.

### *1.2.2. Un dispositif dépendant des volontés individuelles*

En l'absence d'institution capable de coordonner le travail interministériel, la mise en œuvre des obligations issues du protocole d'accord interministériel est renvoyée aux responsabilités individuelles des agent-es chargé-es du dossier. Cette dépendance aux agent-es est particulièrement visible lors du départ de l'un·e d'eux-elles, surtout lorsque celui ou celle-ci se montrait particulièrement moteur du dispositif.

*“Ce partenariat repose beaucoup sur un partenariat avec le ministère de la Culture, et le ministère de la Culture... En tous cas une personne au ministère de la Culture était très investie sur le sujet. Notre correspondante Estelle. Après je ne sais pas si le ministère lui-même était très investi sur le sujet. J'ai un peu un doute là dessus (rire). D'ailleurs on le voit c'est un peu compliqué pour eux de reprendre le dossier. Mais malgré tout on voit qu'ils sont quand même motivés finalement.”*

Christophe, Adjoint Chef de bureau (DGCS)

On comprend alors que la mise en œuvre de l'EAC au niveau national tient surtout à l'engagement des entrepreneur·euses de l'EAC qui portent à bout de bras la coopération interministérielle. Si cet aspect de la mise en œuvre n'apparaît pas comme un problème en soit, il s'avère problématique lorsque l'agent·e quitte ses fonctions ou est happé·e par d'autres projets. Le manque d'institutionnalisation du travail transsectoriel autour de l'EAC en fait un dispositif particulièrement sujet à disparaître au gré du désintérêts de nouveaux-elles acteur·ices.

#### **Une politique fortement dépendante de l'appétence de quelques agent-es**

*Mon expérience personnelle à la DGCS m'a permis d'expérimenter cette dépendance du dispositif aux engagements volontaires de l'agent·e. En effet, j'ai progressivement pris en charge ce dossier, ayant manifesté mon appétence pour la question éducative et culturelle. J'étais alors apprentie au bureau des familles et de la parentalité. J'ai tout d'abord été sollicitée à ce titre sur des missions ponctuelles et peu nombreuses qui constituaient alors l'action du bureau en matière d'éveil (bilan du protocole d'accord, groupe de travail “art, culture et nature”). A l'occasion du co-pilotage du GT « Art, culture et nature », je rencontre la cheffe de bureau des temps de la vie qui assure alors le suivi du dossier en l'absence de la chargée de mission EAC. Nous nous entendons particulièrement bien et nos réunions de travail bilatérales sont souvent ponctuées de discussions plus profondes sur le sens à donner au dispositif. Nous nouons alors une relation de travail forte et une confiance réciproque. Lorsque j'apprends l'arrivée de la nouvelle chargée de mission EAC, je propose naturellement à la cheffe de bureau, avec qui je travaille encore régulièrement dans le cadre*

*du GT, d'organiser une rencontre avec l'ensemble des chargés de mission du bureau. Cela est alors l'occasion d'aborder au fond le dossier de l'EAC. La chargée de mission nous fait part de son souhait de promouvoir un dispositif du ministère de la Culture auprès des professionnel·les de la petite enfance. Naturellement je lui propose une mise en lien avec nos partenaires du secteur. Je me positionne alors comme leur interlocutrice privilégiée au sein du bureau des familles et de la parentalité. Malheureusement, je dois quitter mon poste rapidement pour accepter une opportunité professionnelle. Je n'ai pas le temps d'organiser le tuilage avec le reste de l'équipe. J'apprends alors que mon départ a mis un terme aux projets en cours.*

Ce témoignage personnel donne à voir de manière très directe à la fois que la mise en œuvre de l'EAC implique un volontarisme amenant souvent l'agent·e à sortir du cadre de ses missions officielles et à quel point le dispositif s'appuie sur des personnalités, plus que sur un cadre formel. Il est par ailleurs à noter que cette dynamique n'est pas réservée au travail ministériel, il se retrouve dans la mise en œuvre locale de l'EAC. Les partenariats entre action sociale et culture se nouent souvent sur des bases de relations interpersonnelles.

*« Dans le Morbihan je me suis très très bien entendue avec la directrice de la culture qui est restée une très bonne amie d'ailleurs. On a toutes les deux très fortement mobilisé le sujet culture et social. »*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

Nous avons vu que l'absence de cadre formel à la mise en œuvre de l'EAC au niveau interministériel rendait le dispositif dépendant aux engagements personnels des agent·es. Voyons maintenant comment se répartit ce travail entre les deux ministères.

## **II. « Pour eux c'est un gros truc, pour nous c'est un petit truc » : le difficile équilibre entre les ministères sociaux et le ministère de la Culture**

S'il est un sujet central lorsqu'il est question de dispositifs transsectoriels, c'est bien la répartition du travail. Dans le cas de l'éveil artistique du jeune enfant on peut légitimement se demander *s'il s'agit d'un projet culturel porté en direction d'un public particulier ? Ou au contraire, une certaine vision de l'éducation de l'enfant ayant recours au culturel ?* Il s'agit là non pas seulement d'une réflexion théorique de définition de la politique publique, mais aussi et avant tout d'un questionnement qui donne à voir la réalité de la mise en œuvre du dispositif, dans le quotidien du travail administratif. C'est en tous cas cette deuxième optique que nous choisirons d'adopter ici.

Il s'agira alors d'envisager la manière dont est pensée la répartition du travail entre administrations, pour montrer comment le dispositif s'appuie tant sur les leviers présents à

l'endroit des ministères sociaux (2.2.), que sur le volontarisme émergent plutôt du côté du ministère de la Culture (2.1.). Il se construit en somme sur une interdépendance dont le centre de gravité se situe essentiellement du côté du ministère de la Culture.

### 2.1. Un volontarisme venant d'un ministère de la Culture fort de son organisation déconcentrée

Lorsque l'on interroge les acteur·ices de l'EAC sur la répartition du travail interministériel, il apparaît que le ministère de la Culture est largement identifié comme moteur du dispositif.

*“L'impression que j'aurais c'est que c'est peut-être plus vivant côté culture et artistes que côté chez nous. Il y a un truc qui leur a parlé.”*

Cyril, Directeur de cabinet

*“La volonté politique culturelle est différente de celle de la cohésion sociale.”*

Axelle, Directrice (Association 2)

Alors même que l'idée d'une intervention artistique et culturelle en direction du très jeune public avait été amorcée par le ministère des Familles (Cf. Partie 1. Mise à l'agenda), l'EAC semble avoir trouvé un écho particulier du côté de la Culture, jusqu'à positionner le ministère de la Culture en chef de file du travail transsectoriel. Preuve en est, une feuille de route dédiée à l'EAC est publiée en mars 2022 par le ministère de la Culture.

**Extrait de la feuille de route “Petite enfance famille, éveil artistique et culturel”,  
Ministère de la culture, Mars 2022**



# Éveil Artistique et Culturel

PETIT  
ENFANCE  
FAMILLE

## FEUILLE DE ROUTE

— Mars 2022

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques – dès le plus jeune âge – favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

L'éveil artistique et culturel dès la petite enfance permet un véritable enracinement de l'ouverture aux arts et à la culture grâce à l'expérience et à l'émerveillement suscités par la rencontre avec les artistes et les œuvres. En cela, il est bien plus qu'un simple préambule à l'éducation artistique et culturelle.

Le temps de la petite enfance offre une très grande proximité avec les familles et est par ailleurs particulièrement propice à leur implication. Plus de deux millions de familles vivant avec un enfant de moins de trois ans sont concernées.

L'éveil artistique et culturel peut ainsi être un levier majeur pour toucher l'ensemble des accompagnants, qu'ils soient professionnels de la petite enfance, parents, fratries ou grands-parents.

L'éveil artistique et culturel favorise la mobilisation des individus et des groupes d'un territoire, pour transformer l'enjeu d'accès à la culture en un enjeu sociétal de participation culturelle, notamment en valorisant les parents et les accompagnants en tant que passeurs de culture.

Ce document cadre s'adresse aux DRAC, services déconcentrés du ministère de la Culture en région. Il n'en existe pas d'équivalent pour les ministères sociaux. Cela souligne l'importance prise par l'éveil artistique et culturel dans le portefeuille des politiques culturelles aussi bien que la faible prise en compte de cet enjeu du côté de l'action sociale. La publication d'une feuille de route est également révélatrice de la ténacité des liens existants entre le ministère et ses administrations déconcentrées qui déclinent localement les orientations fixées au national. Un agent du ministère chargé de l'Enfance évoque cette ressource au local dont dispose le ministère de la Culture.

*“Il y a une attente du ministère de la Culture, on a eu plutôt intérêt à s'en emparer parce qu'ils ont des personnels des services déconcentrés avec un budget, ils ont déjà des ambitions, ils ont des idées, ils ont des personnes chargées de ça dans les DRAC, des conseillers petite enfance avec un réseau. Ils ont aussi des outils de contractualisation au niveau local sur le sujet, des contrats de Ville, ils ont mis en place le Label 100% EAC dans lequel il y a l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.”*

Christophe, Adjoint chef de bureau (DGCS)

Malgré tout, si le ministère de la Culture peut s'appuyer sur l'implantation des DRAC, il manque de leviers normatifs et de moyens financiers permettant la mise en œuvre contraignante d'un volet Culture dans le secteur de la petite enfance. Il s'appuie alors sur les ressources du ministère chargé de l'Enfance.

## 2.2. Un ministère chargé de l'enfance peu engagé mais détenteur de leviers normatifs

Le cadre réglementaire des lieux d'accueil du jeune enfant prévu dans le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique est un vecteur direct et efficace permettant de diffuser les principes de l'EAC à tout le secteur de la petite enfance. Les agent-es du ministère de la Culture en ont pleinement conscience.

*“A l'époque c'était du co-pilotage. La DGCS avait un cadre normatif que nous n'avions pas sur lequel on pouvait s'appuyer. Sur les grandes rencontres j'étais peut-être plus pilote.”*

Estelle, Conseillère action culturelle (DRAC)

Même si l'implication du bureau des temps de la vie est plus prégnante (notamment du fait de la présence d'un ETP dédié), le ministère chargé de l'Enfance œuvre quand même pour la politique publique de l'EAC. Il procède à ce titre en s'appuyant sur les ressources dont il dispose dans le cadre de la politique générale de qualité d'accueil du jeune enfant dont l'EAC n'est toutefois perçu que comme une des composantes.

*“Les Comités départementaux des services aux familles, mais je ne suis pas sûr que ça soit un sujet qui soit beaucoup investi au niveau local. (...) On a des indicateurs qui devront être renseignés par les CDSF (...) Normalement il devrait y avoir dans le futur moins de flottement sur le sujet. Mais après c’est un indicateur parmi tant d’autres ! (...) En tous cas c’est un peu plus intégré que par le passé, c’est plutôt comme ça qu’il faut le voir. C’est un sujet déjà.”*

Christophe, Adjoint chef de bureau (DGCS)

On voit donc que l’importance accordée à l’EAC est bien moindre du côté des solidarités, dont les acteur·ices adoptent une perception du secteur de la petite enfance dans sa globalité, là où le ministère de la culture aborde la question de la petite enfance sous un prisme resserré, dont l’EAC est la principale déclinaison opérationnelle. Cette priorisation déséquilibrée est également le fait de l’organisation des services. Là où la DGCS ne dispose d’aucun·e agent·e dédié·e à l’EAC et confie le dossier à l’adjoint de bureau des familles et de la parentalité parmi tant d’autres dossiers, le ministère de la Culture dispose d’un ETP dédié à l’EAC.

*“Jusqu’à il y a peu de temps, j’étais seul en charge de la politique publique d’éveil artistique et culturel du jeune enfant côté ministère. Du coup c’est plus le ministère de la Culture qui porte cette politique-là”.*

Christophe, Adjoint chef de bureau (DGCS)

On comprend dès lors que l’EAC est bien un dispositif porté par le ministère de la Culture qui reste dépendant des leviers normatifs du ministère chargé de l’Enfance. En retour, ce dernier trouve intérêt à la collaboration avec le ministère de la culture en ce qu’il lui permet de se décaler des réflexions traditionnelles du secteur pour toucher davantage à la question éducative.

*“Pour eux c’est un gros sujet, pour nous c’est un petit. Mais pour des raisons opportunistes ont avait intérêt à avoir un partenariat très fort avec eux parce que ça permettait d’aller sur le fond de l’activité de l’accueil du jeune enfant ce qu’on ne pouvait pas faire par un autre biais. Parce qu’on a pas de service déconcentré.”*

Christophe, Adjoint chef de bureau (DGCS)

Cette coopération interministérielle est donc guidée par des intérêts convergents et par la recherche de complémentarité dans la mise en place du dispositif. Toutefois, le caractère transsectoriel de l’EAC n’est pas sans conséquence sur les modalités de sa mise en œuvre, en particulier sur ses modes de financements qui font eux aussi l’objet de négociations interministérielles et sur son déploiement territorial.

## **Section 2. Une mise en œuvre interministérielle de l'EAC peu efficace : entre territorialisation et concurrence au sein de l'agenda de l'action publique**

Lorsque Fanny Bouquerelle s'intéresse à la transversalité de la Culture dans la politique de cohésion européenne, elle s'interroge en ces termes : *“Cette approche transversale offre-t-elle des opportunités pour le déploiement d'une action d'envergure, ou empêche-t-elle au contraire la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse ?”*. Ce questionnement peut être répliqué dans le cas de l'éveil artistique et culturel si l'on s'intéresse aux conséquences concrètes du travail entre les deux ministères de cette politique publique. Il s'agira de montrer comment l'Etat recourt à la mise en œuvre par les territoires pour déployer massivement son action **(I)** et de comprendre pourquoi cette politique reste *in fine* peu ambitieuse **(II)**.

### **I. L'Etat pilote ou la mise en œuvre locale d'une politique d'éveil du jeune enfant transsectorielle**

*“L'EAC n'est pas une politique de démocratisation culturelle qui s'est pensée en central et qui s'est développée sur les territoires. C'est l'inverse.”*

Axelle, Directrice (Association 2)

Les projets d'éveil artistique et culturel fleurissent partout en France, portés par des communes ou encore à l'échelle d'un EAJE. *Peut-on pour autant imputer cela à une réussite du dispositif national ? Au contraire, l'appropriation par les collectivités territoriales ne révèle-t-elle pas un retrait relatif de l'Etat en la matière ?* Nous verrons que la réponse à ces questions est à trouver dans la nuance. Les modalités de l'action interministérielle révèlent en réalité une recomposition de l'Etat - plus que de son retrait réel - qui se positionne désormais en chef d'orchestre de la politique publique culturelle à travers le recours à des outils d'action publique spécifiques (1.1.).

Ce repositionnement est d'autant plus confortable lorsque deux administrations centrales se partagent son portage au niveau national. Il est bon en cela de s'appuyer sur les collectivités comme troisième (et principale) agente de mise en œuvre. Face à la complexité de la décision nationale, le local semble être une porte de sortie particulièrement adaptée. Aussi, nous verrons que même si le dispositif reste porté au niveau national, il n'en reste pas moins des inégalités de déploiement entre territoires et des appropriations différenciées donnant lieu à des interprétations créatrices de la politique d'éveil artistique et culturel (1.2.).

## 1.1. L'Etat comme chef d'orchestre : les nouveaux instruments de la gouvernance des territoires en matière d'éveil du jeune enfant

L'EAC apparaît comme une illustration des recompositions de l'Etat en matière de politiques culturelles transsectorielles, à l'image de la politique publique Culture et Santé : "à la fois impulsée par l'État et négociée localement, l'action publique Culture et Santé donne un exemple particulièrement significatif de gouvernance territoriale qui ne repose plus sur la coordination hiérarchique, mais sur la coopération<sup>48</sup>". La coopération se substitue alors à la coordination hiérarchique entre Etat et échelons locaux. Cela se manifeste dans le cas de la politique interministérielle d'EAC, à travers le recours à trois catégories d'outils permettant respectivement de :

- Valoriser l'existant (1.1.1.) ;
- Encadrer l'action à distance (1.1.2.) ;
- Soutenir le développement de l'action locale (1.1.3.).

Ces trois registres étant mobilisés dans une démarche non ou peu contraignante pour les territoires et les porteur-euses de projets.

### 1.1.1. Valoriser l'existant

Les professionnel·les de la petite enfance, artistes et autres acteur·ices culturel·les ne manquent pas d'imagination pour mettre en place de nombreux dispositifs d'éveil artistique et culturel à destination du jeune enfant. Ces projets émergent un peu partout, par la mise en place d'un partenariat entre la médiathèque communale et la crèche, la tenue d'une résidence artistique au relais petite enfance, ou l'organisation d'un concert pour toute la famille sur la place du village. *Quelle place pour l'EAC tel qu'il est pensé au niveau des ministères ici ?* Plus encore, on en viendrait presque à se demander si le besoin d'intervention étatique existe vraiment en la matière tant la créativité des acteur·ices locaux·les est grande. En réalité, les entretiens réalisés avec ces dernier·es nous donnent à voir l'importance prise par le portage national du dispositif.

*« Moi j'ai besoin d'être inspirée. Il faut être des éponges. (...) Le rôle de l'Etat, mais comme moi en tant qu'élue sur mon territoire, c'est de mettre en valeur. D'abord avoir l'humilité de dire que ce n'est pas nous en premier. Il ne faut pas oublier qu'un politique est là pour s'effacer, qu'il se met au service des gens, et qu'il est là pour mettre en valeur ce que font les gens et de le partager pour inspirer d'autres. On doit accompagner pour donner les moyens. Si on se sent appuyé par la politique d'en haut, on se sent entendu,*

---

<sup>48</sup> Delanoé-Vieux, C., Han, S. et Liot, F. (2024). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, 242, 7-24. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0007>

*écouté, et appuyé, ça montre qu'on a confiance et c'est essentiel. Si le national n'affiche pas son intérêt et sa volonté là-dessus ça ne suivra pas non plus en bas. »*

Evelyne, Maire-Adjointe chargée de la Petite-enfance

Deux éléments émergent ici. Tout d'abord, l'importance de la mise en avant des initiatives locales par le national apparaît comme un outil de mise en œuvre de la politique publique en participant à la valorisation du dispositif et permet aussi d'inspirer les autres territoires. Ensuite, l'action nationale consistant à souligner l'existant a une portée symbolique importante. Elle légitime le dispositif.

Le travail interministériel ne consiste cependant pas simplement à recueillir et à valoriser les projets émergents au niveau local, il s'agit aussi d'encadrer la mise en œuvre de la politique publique.

### *1.1.2. Encadrer l'action à distance*

A cet égard, le caractère transsectoriel du dispositif est à la fois une force et une faiblesse. Il rend le champ à couvrir par la mise en œuvre beaucoup plus vaste et multiple les publics : modes d'accueil, artistes, infrastructures culturelles, etc. Néanmoins, comme nous l'avons vu précédemment, se joue dans l'interministérialité un double emploi des ressources propres à chaque institution. Le ministère de la Culture mobilise la force de son réseau de services déconcentrés là où le ministère chargé de l'Enfance dispose de nombreux outils réglementaires dans le champ de la petite enfance.

Ces outils sont par ailleurs d'une nature particulière. Il ne s'agit pas de dispositifs normatifs contraignants, mais plutôt d'une intervention par l'incitation. Il renvoie à un répertoire d'instruments comprenant notamment la charte d'accueil du jeune enfant largement connue et appliquée par les acteurs de terrain.

*“Je l'avais lu et j'ai beaucoup de crèches qui s'impliquent, qui travaillent beaucoup sur le sujet.”*

Evelyne, Maire-Adjointe chargée de la Petite-enfance

La charte pose ainsi des grands principes - dont l'EAC - qui guident les professionnels de la petite enfance dans leurs pratiques et posent les bases de la mise en œuvre de l'EAC dans les modes d'accueil. De la même manière, la feuille de route du ministère de la Culture à destination des DRAC est un moyen d'encadrer les pratiques locales.

*“Au ministère, la feuille de route a permis de cadre ça. Ce qui ne se faisait pas sur les autres politiques culturelles.”*

Finalement, l'Etat se positionne en incitant les collectivités à agir par le recours aux appels à projets.

### *1.1.3. Soutenir financièrement le développement local des projets d'éveil artistique et culturel comme nouveau mode d'intervention indirecte de l'Etat en matière culturelle*

Le recours aux appels à projets apparaît comme un moyen pour les ministères d'intervenir en matière d'EAC. Néanmoins, ce mode d'intervention n'est pas sans conséquence sur la pérennité du dispositif.

Tout d'abord, les appels à projets donnent par nature lieu à des financements ponctuels qui ne favorisent pas une mise en œuvre de long terme. Mais ça n'est pas tout. La spécificité de l'EAC tenant à son caractère transsectoriel rend d'autant plus fragile le recours au financement par appel à projet. Cela est particulièrement observable dans le cadre des financements du ministère de l'Enfance, qui finance l'EAC par deux biais : les subventions annuelles aux associations et des appels à projets. Ces derniers ne sont néanmoins jamais dédiés uniquement à l'EAC. A titre d'illustration, l'octroi des crédits issus du fond d'innovation pour la petite enfance concernaient seulement 17 projets identifiés en direction de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants sur un total de 217 lauréats au niveau national. L'EAC est une nouvelle fois, perdu dans la masse des dossiers du ministère chargé de l'Enfance. Cela fragilise en conséquence le dispositif puisque "l'autonomie du budget permet l'autonomie de l'action"<sup>49</sup>.

Ce soutien financier - même partiel - contribue quand même à "la reconnaissance de ces projets par la puissance publique, leur soutien financier, attestent de leur inscription dans des objectifs d'intérêt général en matière de culture comme de santé et marquent une volonté de développement, voire de généralisation de ces projets"<sup>50</sup>. Néanmoins, le caractère ponctuel des financements apparaît comme la faille principale de la politique d'éveil artistique et culturel du jeune enfant qui ne dispose pas à ce jour d'un financement dédié au niveau national. Les deux ministères chargés du dispositif se partagent le subventionnement et l'articulation financière n'est pas organisée. Ils se renvoient fréquemment la balle du financement, bricolant de si de là des modalités de soutiens aux porteurs de projets.

*[Lors de la réunion de rencontre entre les deux bureaux]*

---

<sup>49</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*, Belin

<sup>50</sup> Liot, F. (2024). Culture et santé en politique : difficile franchissement des frontières et maintien des segmentations sectorielles. *Revue française des affaires sociales*, 242, 27-48. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0027>

*Question de Pauline (DG2TC) : « Sur la partie parentalité numérique, je rebondis là-dessus parce que j'ai une demande de mon collègue qui a reçu une demande de X, ils font des podcasts, et là ils veulent faire un podcast d'éducation aux médias des parents. Je sais si vous... J'entends bien que votre contexte budgétaire est aussi très restreint mais peut-être que vous avez une piste ? »*

*Réponse de Christophe (DGCS) : « Euh non. Clairement on n'a pas de budget du tout du tout du tout. »*

En réalité, la politique d'EAC a été pensée sans financement précis. Cela était d'ailleurs déjà visible et explicite en 2017 au moment de sa seconde mise à l'agenda. Cyril, alors chef de bureau des familles et de la parentalité évoque "des trucs qui pouvaient se faire sans rien". Cela est symptomatique tant de la considération accordée au dispositif, que du mode d'organisation politico-admin choisi.

A cette dynamique nationale mal organisée, se superposent des dynamiques locales éparpillées où chaque collectivité dispense des financements plus ou moins importants au gré de ses orientations politiques. Se donne ainsi à voir l'enjeu du financement épars de l'éveil. Dès lors, les acteurs peinent parfois à se retrouver dans cet écosystème, ce qui fragilise la mise en œuvre du dispositif.

En résumé, le caractère transsectoriel de l'EAC complexifie ses modalités de financements, et laisse reposer une grande part du dispositif sur le volontarisme des collectivités territoriales. Cela a pour conséquence un déploiement territorial inégal.

## 1.2. Inégale déploiement territorial d'une politique largement construite au local

Si le terrain d'observation de la première enquête n'a pas permis d'établir une vue d'ensemble des mises en œuvre locales, les entretiens réalisés avec des acteur-ices locaux-les ont quand même pu mettre en avant deux tendances : la nature créatrice des appropriations locales qui continue de façonner le dispositif (1.2.1.) et la repolitisation à l'œuvre par les appropriations spécifiques de certains territoires (1.2.2.).

### 1.2.1. Mise en œuvre créatrice par les collectivités territoriales

L'étude des Plans locaux d'Éducation Artistique et Culturelle nous donne à voir les divergences d'interprétations et de vision de ce que recouvre l'EAC. Certains territoires s'investissent beaucoup sur le public 0-3 ans là où d'autres l'évoquent à peine.

*"Dans certaines DRAC c'est un peu le sujet, on a un peu le principe de bien-sûr que c'est important de le faire, et maintenant tout le monde est assez convaincu de la nécessité de développer des projets d'éveil, mais maintenant sur la manière dont ça peut être fait et les moyens qui peuvent être alloués, ça c'est très très aléatoire."*

Les inégalités territoriales en matière d'EAC perdurent donc, surtout dans les territoires peu dotés en infrastructures culturelles. A ce titre, un·e professionnel·le de la petite enfance déclare dans le cadre de l'enquête pour le bilan du protocole d'accord en 2023 qu'il ou elle est " toujours aussi compliqué de trouver des actions autour de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant".

Plus encore, ces différences se font ressentir sur le sens donné au dispositif. On perçoit en effet à cet endroit un double niveau de cadrage de l'action publique en matière d'éveil du jeune enfant qui s'opère corrélativement au double niveau de mise en œuvre de l'EAC : au niveau interministériel et au niveau local. Cette lutte pour la définition de l'objectif de la politique publique de l'éveil réactive la question du sens politique déjà abordée lors de sa mise à l'agenda nationale.

### *1.2.2. Repolitisation par les appropriations locales*

A cet égard, il importe de préciser que la mise en œuvre par les territoires de l'EAC est favorisée par son caractère dépolitisé au niveau national. Cela donne le loisir aux collectivités de s'en emparer sans craindre une implication suspecte. En cela, "la rhétorique du service public, la multiplication des équipements puis l'événementialisation de la vie culturelle (dont les festivals sont les éléments les plus fédérateurs), les intérêts bien compris des professionnel·les de la culture face aux risques d'alternances politiques, ont favorisé à la fois une forte réduction du procès en illégitimité des dépenses culturelles publiques et, parallèlement, l'effacement de toute trace de lien trop manifeste avec des projets de transformation sociale. Pourtant, leurs origines sont éminemment politiques<sup>51</sup>" (Cf. Partie 1). Ce caractère politique fait ici l'objet d'une réappropriation par le local.

Le registre de justification employée par les acteur·ices locaux·les est bien différent de celui des entrepreneur·euses de l'éveil des ministères. En effet, les premiers se distinguent des deuxièmes par la quasi-absence de référence aux inégalités sociales ou au développement de l'enfant. Ils l'invoquent peu ou à la marge, surtout dans une idée de bien-être et d'épanouissement. En fait, les acteurs locaux sont - par leur positionnement - plus enclins à percevoir la vertu du dispositif sur l'organisation de la crèche ou la dynamique créer au niveau de leur collectivité (entre la bibliothèque et les familles par exemple). Certainement du fait de leur proximité avec les administrés, ils évoquent davantage "les familles", les

---

<sup>51</sup> Teillet, P. (2022), Face au retrait de l'État, les territoires s'emparent des politiques culturelles, *Nectart*.

“rencontres”, les “moments de partage”. Si cela ne s’oppose pas au cadrage flou des ministères, l’enjeu du local est vecteur de redéfinition de l’EAC, davantage perçu comme un dispositif de lien social qu’au national qui raisonne en terme *macro*.

Certaines collectivités interrogées vont même encore plus loin dans la redéfinition des objectifs sous-jacents de l’EAC. C’est le cas notamment d’une commune corse qui met en avant l’enjeu de la transmission patrimoniale, en particulier du patrimoine immémorial corse, comme étant au cœur de sa politique d’éveil artistique et culturel du jeune enfant. Cet aspect historique est quasiment absent au niveau national.

*[A propos à la prise en compte des spécificités du territoire et du public] “Sachant que nous on est une île c’est pas mal développé ce volet-là.”*

Livia, Chargée de mission (Corse)

Tout cela converge donc vers le caractère créateur de la mise en œuvre locale de l’EAC. Les collectivités s’approprient un dispositif cadré au niveau national de manière suffisamment large pour laisser la place aux interprétations spécifiques et l’adaptent au regard des caractéristiques sociales et culturelles de leur territoire.

On voit donc que si l’échelon interministériel parvient à influencer partiellement la mise en œuvre de l’EAC, elle n’est pas complètement maîtrisée par le national. La montée en charge de l’interventionnisme étatique en la matière n’est pourtant pas à l’ordre du jour. Ce désintérêt relatif conditionne en retour le faible investissement (en temps et en argent) pour le dispositif. Nous tenterons d’opérer un éclairage de cette dynamique dans cette dernière partie.

## **II. Partout et nulle part à la foi : la volatilité d’une politique condamnée à rester « sympathique » mais non essentielle**

Après avoir étudié la phase de mise à l’agenda de l’EAC (Cf. Partie 1) puis les modalités de sa mise en œuvre, il s’agit désormais d’expliquer le lien existant entre ces deux aspects de notre sujet. En d’autres termes, cette deuxième partie s’attachera à comprendre comment la mise en œuvre de l’EAC influence le faible niveau d’importance qui lui est accordé sur l’agenda politique. Nous constaterons d’abord que l’EAC est souvent présenté comme un dispositif de second plan (2.1.) et que l’enjeu de son maintien à l’agenda implique une repolitisation du cadrage nationale (2.2.).

## 2.1. Une relégation tenant à l'absence de méthode bureaucratique et à son assimilation au champ culturel

En février 2024, Sarah El Haïry, alors nouvellement ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles se déplace à la DGCS pour rencontrer les agent·es. Moi-même apprentie au bureau des familles et de la parentalité, j'explique être chargée du dossier de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant. Elle répond souriante : "Ah sympa !". Sa réaction est révélatrice du niveau de considération porté à ce dispositif de démocratisation culturelle.

L'EAC est souvent considéré comme une politique consensuelle et bénéfique au bien-être des enfants et de leurs familles. Pour autant, il n'est jamais placé au cœur des priorités politiques des ministères. Cela s'explique en partie par le manque de formalisme qui caractérise l'EAC au niveau national et qui le rend difficilement appréhendable.

De plus, l'EAC ne se présente pas aux agent·es ministériel·es par l'urgence sociale. S'il n'est jamais reçu comme un dispositif indésirable, il est souvent pris à la légère. Excepté quelques rares acteur·ices sensibles aux valeurs de l'EAC (éducateur·ices, entrepreneur·euses de l'éveil), beaucoup d'acteur·ices nationaux·les prennent le sujet avec le sourire, comme quelque chose relevant du "petit plus", sous-entendu passant après tout le reste en ce qui concerne l'accueil du jeune enfant.

*"On portait ça, on était des gens sérieux, on était dans les écoles de musique, mais bon c'est sympa votre truc quoi."*

Alain, Président (Association)

En réalité les entrepreneur·euses de l'éveil, agent·es ministériel·es convaincu·es, se positionnent dans une justification permanente de la légitimité du dispositif.

*"Particulièrement pour l'éveil il y a vraiment ce sujet de porter une politique publique. Et y compris en interne. C'est aussi faire ce travail-là de "Bin pourquoi ?". Notamment auprès de la direction de la création. Pourquoi et comment ? Qu'est-ce qui fait la spécificité de ce très jeune public y compris dans la création en tant que telle ? Mais aussi dans les conditions d'accueil ? (...) Et de convaincre le reste du monde de l'intérêt."*

Pauline, Chargée de mission (DG2TDC)

Si cela peut avoir tendance à agacer ses défenseur·euses, il importe d'en soulever certaines causes pour comprendre cette situation. Tout d'abord cette tendance à la catégorisation en politique publique "sympa" est commune aux politiques culturelles dès leurs origines. Vincent Dubois écrit à ce propos que "le mot de "gadget" correspond assez bien à ce

qu'une part de l'administration française a vu naître avec le ministère Malraux<sup>52</sup>. Le culturel porte un imaginaire particulier renvoyant à l'art et au créatif. Cela a tendance à être opposé à l'action sociale, souvent cadré par le nécessaire, l'urgence, de l'ordre du vital.

Mais le fait que l'EAC soit un dispositif à coloration culturelle n'est pas le seul facteur explicatif de cette faible prise en considération. La fragilité de son institutionnalisation participe également à le maintenir au second plan de l'agenda politique comme le montre les propos recueillis auprès d'un agent de la DGCS :

*“C'est un peu à l'italienne, les gens viennent juste discuter. Ce n'est pas hyper efficace, c'est un peu des palabres quoi. Autant que ça reste au niveau local objectivement.”*

Christophe, Adjoint chef de bureau (DGCS)

En conséquence, l'EAC est perçu comme un dispositif relativement superflu. Le faible niveau d'organisation du travail interministériel accentue cet aspect en le donnant à voir comme un dossier que l'on traite “quand on peut”, “quand on a le temps”, donc non prioritaire. Ces dynamiques qui apparaissent dans la perception des acteur-ices administratif-ves, infusent et façonnent le dispositif. En conséquence, l'EAC peine à se maintenir à l'agenda politique.

## 2.2. L'enjeu du maintien à l'agenda

L'art s'est souvent défini contre une conception utilitariste. En conséquence, son introduction dans un univers dont une partie relève du sanitaire rend laborieuse sa priorisation. Face à d'autres sujets de la petite enfance (la nourriture du bébé, son sommeil, etc.) parler de culture et d'art dans les lieux d'accueil du jeune enfant peut sembler anecdotique. A cet égard, Françoise Liot montre que “la plupart des croisements intersectoriels étudiés en sociologie de l'action publique portent sur des rapprochements qui mettent en relation des secteurs qui n'ont pas toujours le même degré de professionnalité mais qui renvoient à des domaines dont l'utilité sociale n'est pas discutée<sup>53</sup>”. Dans la mesure où le degré d'utilité sociale de l'art et de la garde d'enfant n'est pas équilibré pour tous, l'inscription d'actions culturelles dans le secteur de la petite enfance peut sembler superficielle par rapport aux enjeux du secteur, en conséquence de quoi ce l'EAC est rarement défendue comme une priorité.

---

<sup>52</sup> Dubois, V. (2012). *La politique culturelle*, Belin.

<sup>53</sup> Liot, F. (2024). Culture et santé en politique : difficile franchissement des frontières et maintien des segmentations sectorielles. *Revue française des affaires sociales*, 242, 27-48. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0027>

Par ailleurs, il faut rappeler que l'EAC est largement dépendant des acteur·ices qui le mettent en œuvre du fait de son faible niveau d'institutionnalisation. Le dispositif souffre dès lors de l'instabilité des agent·es qui les prennent en charge. S'ajoute à tout cela les modalités de la mise en œuvre rappelées précédemment (incitation, financement par appel à projet, interprétations locales, etc). Tous ces éléments floutent et complexifient l'objet, le rendant peu porteur politiquement tant les courants le traversant sont multiples. Il en résulte un portage politique mou. L'EAC ressurgit de temps en temps, au gré des engagements personnels des agent·es administratif·ves.

*“ Ce que je vois c'est que le portage me semble plus mou. On le voit dans tous les sujets, quand il y a la première version d'une charte, il y a l'enthousiasme de tout le monde, et après il faut que ça rentre dans une espèce de droit commun mais là le portage étant plus faible, le risque c'est que ça ne se fasse plus.”*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

Le sujet ne clive pas, il emporte même plutôt une large adhésion lorsqu'il est à l'ordre du jour. Néanmoins, cet engouement ponctuel n'est pas vraiment durable. Ce sont finalement les quelques irréductibles acteur·ices de l'EAC qui continuent à le faire vivre au niveau national. Il pourrait pourtant en être autrement...

Tout d'abord, à travers le recours à un cadrage définitivement plus politique, s'intéressant aux enjeux sociaux qui permettraient de mettre en avant le caractère urgent et nécessaire du recours à l'EAC. Parler du lien, de la cohésion sociale et du caractère essentiel de l'accès aux arts et à la culture du tout petit dans son développement et la construction de son identité personnelle semble primordial. Il faut faire de l'EAC un enjeu sociétal. Ce cadrage devrait se traduire par un acte fort et s'accompagner d'une méthode précise permettant son institutionnalisation.

*“Une des manières d'éviter que ça ne retombe pas c'est le portage au plus haut niveau, ça c'est sûr. Si un moment il n'y a pas quelqu'un, un politique, une signature de charte, un truc qui marque, c'est vrai qu'il faut que ça soit dans le giron des cabinets”.*

Aude, Sous-directrice (DGCS)

Finalement, il ressort de ce travail d'investigation que la ressource première de l'éveil artistique et culturel reste les entrepreneur·euses de l'EAC, infiltré·es des ministères, et ses promoteur·ices dans la sphère associative, du côté des professionnel·les de la petite enfance et dans la sphère artistique et culturelle. L'éveil est vecteur d'espoir et de progrès vers davantage de qualité d'accueil pour les jeunes enfants.

## Conclusion

Pour conclure, ce mémoire s'est attaché à mettre en lumière les points de tension qui traversent l'éveil artistique et culturel de sa mise à l'agenda à sa mise en œuvre. D'abord, nous avons vu que le contexte socio-historique avait été un facteur favorable à l'émergence de l'EAC à l'agenda politique. Le dispositif est en effet issu de la rencontre de deux changements paradigmatiques corrélatifs dans les champs de l'enfance et de la culture. La rencontre de ces deux mouvements a été une condition préalable à l'intervention d'acteur·ices aux intérêts convergents.

Cette rencontre n'est pas fortuite. Elle résulte en réalité de la convergence d'intérêts propres aux deux institutions et qui trouvent leur point de rencontre à l'endroit de l'éveil artistique et culturel. En 1989, le ministère chargé de l'Enfance désirait développer l'axe éducatif de sa politique, là où le ministère de la Culture poursuivait des inspirations de démocratisation culturelle. Les intérêts évoluent, se confondent, pour aboutir en 2017 à une remise à l'agenda de nature plus administrative, s'éloignant considérablement des aspirations politiques d'origine. Nous retiendrons ainsi que l'EAC résulte d'un double mouvement : une première mise à l'agenda politique dans les années 1980 et une seconde de nature administrative en 2017. Cela traduit à la fois l'évolution générale connue par les politiques publiques en 30 ans et un nécessaire recours à la neutralité dans le cadrage des politiques publiques. Quoiqu'il en soit, les deux moments précités partagent des similitudes : le dispositif apparaît dans l'urgence, parce qu'il n'est pas coûteux et peu risqué sur le plan politique. Ces mises à l'agenda sont toutes deux poussées par les associations du secteur et l'influence des psychologues.

Plus encore, regarder ce dispositif nous invite à nous pencher sur les cultures institutionnelles des deux ministères afin d'en percevoir les codes et les valeurs qui se rencontrent. Cette rencontre particulière est transsectorielle en ce qu'elle crée une nouvelle sphère spécifique, ni proprement attachée à la culture, ni proprement attachée au social ou à l'éducatif. Nous l'avons vu, cela peut avoir pour conséquence de rendre plus fastidieux la collaboration entre institutions et dépend surtout de la volonté de ces acteur·ices engagé·es. L'étude du travail interministériel sur l'EAC montre une collaboration peu formalisée et, à certains égards, déséquilibrée. Le dispositif reste *in fine* relativement fragile et sa légitimité doit sans cesse être réaffirmée par les entrepreneur·euses de l'éveil artistique et culturel.

Ces acteur·ices que l'on nomme ici "entrepreneur·euses de l'éveil artistique et culturel", ont et continuent d'agir au soutien du maintien à l'agenda de l'EAC. Ils et elles portent et incarnent les idéaux issus du monde associatif, en outrepassant parfois les missions inhérentes à leurs fonctions, trouvant ainsi une place stratégique dans l'intersection des

mondes de l'éducation et de la culture. S'ils et elles partagent un même engagement pour l'éveil du tout petit à et par la culture, ils et elles restent toutefois contraint-es par une perpétuelle lutte pour le maintien de ce dispositif. Nous avons par le présent mémoire tenté de déconstruire les évidences de ce qui leur apparaissait comme un engagement "naturel", pour comprendre les récurrences sociologiques observables dans leurs trajectoires personnelles.

Aussi, le cadrage flou et ambigu de la politique publique d'EAC intervient à cet égard comme une manière de surpasser les tensions politiques qui traversent le dispositif. En proposant une définition technique et en se refusant à une coloration militante, les acteur-ices facilitent l'intervention étatique en la matière. Néanmoins, ce flou structurel n'est pas sans conséquence sur le dispositif qui peut avoir tendance à perdre son caractère d'urgence, pourtant déterminant dans son maintien à l'agenda politique. Le dispositif qui peine à être piloté par les ministères pour toutes les complexités exposées plus haut, fait l'objet d'une mise en œuvre locale. L'Etat se repositionne alors comme un promoteur de l'existant. Il intervient surtout au soutien des initiatives locales.

Si nous avons vu que l'EAC restait au niveau national limité dans ses ambitions, il n'en reste pas moins un dispositif efficient dans sa traduction auprès des enfants. La mise en place d'une collaboration interministérielle, sous l'impulsion de l'avancée des recherches scientifiques sur l'enfant et ses besoins culturels, a véritablement infusé le terrain jusqu'à entrer dans le champ de l'évidence pour les professionnel-les de la petite enfance. Le chemin est peut-être différent et plus laborieux pour les familles, qui restent encore éloignées de ces réflexions.

Penser un accès généralisé à l'art et à la culture pour l'ensemble des jeunes enfants implique en réalité une meilleure articulation des réflexions entre le champ des politiques familiales - dans leur ensemble - et celui de l'action culturelle. L'EAC constitue un premier pas vers l'atteinte de l'objectif de démocratisation culturelle, dont il est l'une des traductions. Ce dernier point doit également être réaffirmé et placé au cœur du dispositif. Il n'est pas d'autres façons de penser l'éveil artistique et culturel que comme un moyen de donner à tous les enfants un égal accès à l'art et à la culture. L'éveil artistique et culturel peine à se définir. Les enjeux politiques qu'il sous-tend sont nombreux, mais doivent être assumés. En dépit de cela, l'éveil artistique et culturel du jeune enfant est condamné à rester éternellement une activité "sympa" que l'on fait avec l'enfant entre le déjeuner et la sieste. Voilà l'EAC réduit à si peu de choses, alors même qu'il porte en lui une philosophie si grande. Penser la manière dont nous traitons, accueillons et élevons collectivement les enfants dans notre société est une question qui nous implique tous pour l'avenir. *Quel avenir pour nos enfants si ce n'est leur émancipation ?*

---

# Bibliographie

---

## Ouvrages

- Association Eveil culturel et petite enfance (1995). Guide d'accompagnement des pratiques d'éveil culturel et artistique dans les lieux d'accueil de la petite enfance, volume I. Editions éveil culturel et petite enfance.
- Attali, C. et Caillard. M. (2004). Les cahiers de l'éveil, n°1, n°2, n°3, n°4, n°5. Association Enfance et Musique.
- Bourdieu, P. (1979). La distinction.
- Dubois. V. (2012). La politique culturelle. Belin.
- Fleury, L. (2016). Sociologie de la culture et des pratiques culturelles, Armand Colin.
- Tonucci, F. (2019). La ville des enfants : Pour une [r]évolution urbaine, Parentheses Eds.

## Articles

- Bouquerel, F. (2023). La transversalité de la culture dans la politique de cohésion européenne Heurs et malheurs d'une action au service d'objectifs et d'intérêts multiples, de Bruxelles à Palerme. Gouvernement et action publique 2023/1 (VOL. 12), 95-118.
- Bourdieu, P. (2015). Choses dites, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1979). Les trois états du capital culturel. Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 30, 3-6.
- Caillard, M. (2005). Enfance et Musique : vingt-cinq ans de pratique de l'éveil culturel et artistique du tout-petit. Spirale, 127-137. <https://doi-org.docelec-u-paris2.idm.oclc.org/10.3917/spi.035.0127>
- Delanoé-Vieux, C., Han, S. et Liot, F. (2024). Avant-propos. Revue française des affaires sociales. 242, 7-24. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0007>
- Douillet, A., Lebrou, V. et Sigalo, L. (2023), Franchir les frontières bureaucratiques (Dé)sectorisation et transversalité dans l'action publique, Gouvernement et action publique 2023/1(VOL.12), 9-26. Éditions Presses de Sciences Po.
- Fleury, L. (2016). 4. La question de la démocratisation de la culture, Sociologie de la culture et des pratiques culturelles, 70-91. Paris: Armand Colin.
- Fleury, L. (2016). 2. Les publics de la culture, Sociologie de la culture et des pratiques culturelles, 29-50. Paris: Armand Colin.

- Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. Informations sociales, 157, 50-58. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0050>
- Lang, J. Changer par la culture Entretien avec Jack Lang, Le Débat 2015/5 (n° 187), 142-149.
- Jacquot, S. (2009). La fin d'une politique d'exception: L'émergence du gender mainstreaming et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes. Revue française de science politique, 59, 247-277. <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0247>
- Jardiné, M. (2005). 1990-2005, l'éveil culturel des jeunes enfants et... des adultes. Une dynamique partenariale et de réseau, *Spirales 2005/ 35*, 23-83.
- King, D. et Le Galès, P. (2011). Sociologie de l'État en recomposition. Revue française de sociologie, 52, 453-480. <https://doi.org/10.3917/rfs.523.0453>
- Kingdon J., 2003 (1985), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, 2e édition, Boston, Little Brown and Company.
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2005). Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat, *Gouverner par les instruments*
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2018). 2. La « mise en œuvre » : l'entrée clef des politiques publiques, *Sociologie de l'action publique*, 27-44.
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2018). Les politiques publiques à partir des sommets de l'État. *Sociologie de l'action publique*, 45-65.
- Liot, F. (2024). Culture et santé en politique : difficile franchissement des frontières et maintien des segmentations sectorielles. *Revue française des affaires sociales*, 242, 27-48. <https://doi.org/10.3917/rfas.242.0027>
- Montoya, N. (2014). Les médiateurs culturels et la démocratisation de la culture à l'ère du soupçon : un triple héritage critique.
- Muller, P. (2010). Secteur, *Dictionnaire des politiques publiques*, 591-599.
- Neveu, E. (2015). Chapitre 3 - Cadrer Donner forme aux problèmes publics. *Sociologie politique des problèmes publics*, 95-124.
- Neveu, E. (2015). Chapitre 4 - Justifier Fonder l'importance des problèmes publics, *Sociologie politique des problèmes publics*, 125-154.
- Peters, G. (2014). Nouveau management public (new public management), *Dictionnaire des politiques publiques*, 398-404.
- Pierre, J. (2020). Actions et politiques actuelles pour renforcer l'éveil artistique et culturel du jeune enfant. *Le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion*, 63-76. *Érès*. <https://doi.org/10.3917/eres.boyer.2020.01.0063>

- Rétif, N. (2017). La pédagogie active à la crèche, Pour des enfants autonomes, libres et authentiques Petite enfance, Dunod.
- Teillet, P. (2022), Face au retrait de l'État, les territoires s'emparent des politiques culturelles, Nectart.
- Weber, M. (1922), Caractéristiques de la bureaucratie. Sociologie politique, Tome 1, 256-263.

### Rapports de recherche et publications gouvernementales

- Bouyala, N. et Roussille, B. (1982). L'enfant dans la vie : une politique pour la petite enfance. Ministère de la famille, des droits de la femme, de la solidarité et des rapatriés.
- Giampino, S. (2016). Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels, remis à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000279/index.shtml>.
- Marinopoulos, S. (2019). Santé culturelle : Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP). file:///C:/Users/nina.lauga/Downloads/SYNTHESE%20Rapport%20Strat%C3%A9gie%20Sant%C3%A9%20Culturelle%20S.Marinopoulos%20fev%202019%20(2).pdf.

### Mémoires

- Campagne Alavoine, L. (2021). Le bébé et la culture, petite histoire de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant. Master Management des Organisations Culturelles, Université Paris Dauphine - PSL.

### Sources en ligne

- Educateur / éducatrice de jeunes enfants (EJE) un professionnel de la petite enfance. FNEJE. <https://www.fneje.com/le-metier-d-eje>
- Éducation artistique et culturelle. Dans Culture.gouv. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education-artistique-et-culturelle/Historique>
- L'éveil artistique. Les coloriés. <https://lescolories.fr/eveil-artistique-tout-petits-creche/>
- Organigramme de la délégation générale à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle. Dans Culture.gouv. <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministere/Delegation-generale-a-la-transmission-aux-territoires-et-a-la-democratie-culturelle>

## Documents administratifs et législatifs

- Arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et les modalités de transmission de ces indicateurs
- Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Décret n°2017-1045 du 10 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle
- DGCS (2023). Bilan du protocole d'accord interministériel pour l'EAC.
- DGCS (2023). Support de présentation du deuxième groupe de travail "Art, culture et nature".
- Ministère de la Culture. (2022). Feuille de route "Petite enfance famille, éveil artistique et culturel".
- Note du ministère de la Culture destiné au secrétariat à la famille. (6 juillet 1982). Petite Enfance et Culture.
- Protocole d'accord interministériel pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. (1989).
- Protocole d'accord interministériel pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. (2017).



---

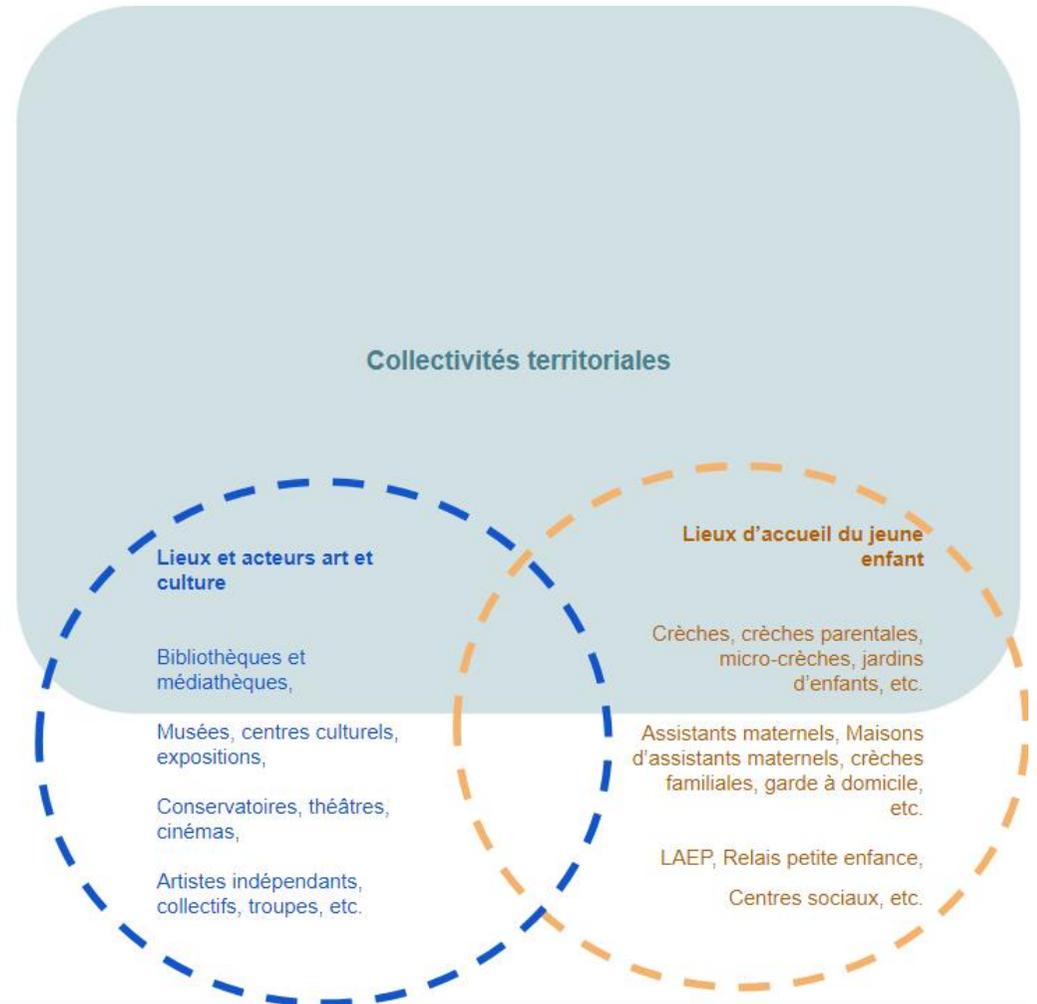
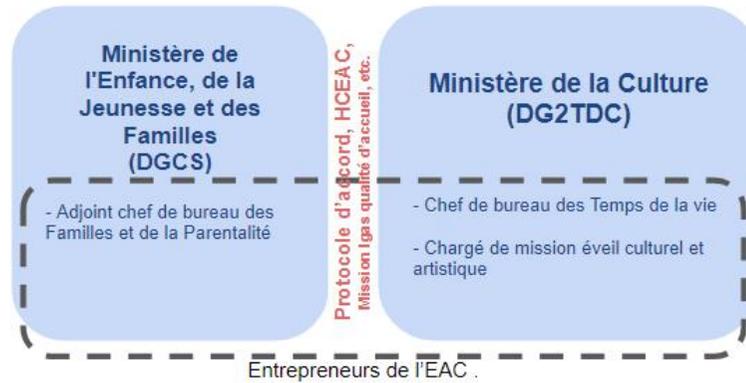
## Liste des annexes

---

Annexe 1. Cartographie des acteurs de l'éveil artistique et culturel.

Annexe 2. Document de positionnement issu des travaux du GT "Art, culture et nature" conduit dans le cadre de la mission Igas référentiel qualité d'accueil du jeune enfant.

## Annexe 1. Cartographie des acteurs de l'éveil artistique et culturel



**Annexe 2. Document de positionnement issu des travaux du GT “Art, culture et nature” conduit dans le cadre de la mission Igas référentiel qualité d’accueil du jeune enfant**

# Arts, culture et nature

## Document de positionnement

*L'accès aux arts, aux cultures et à la nature permet à l'enfant de construire sa sensibilité, son imaginaire, son expression personnelle et son rapport au monde. L'éveil artistique, culturel et à la nature répond à plusieurs enjeux essentiels pour l'avenir de notre société : le rapport au symbolique et à l'expérience sensible, l'éveil à la créativité, la découverte de la culture et de la nature comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social.*

*Pour le jeune enfant, cet accès doit être englobé dans une perspective plus large d'accès à une variété d'expériences et d'environnements (naturels, urbains, sociaux, variété de sons, de matières, de textures, de couleurs...) et d'éveil sensoriel.*

***L'accès aux arts, aux pratiques culturelles et à la nature constitue un élément essentiel du développement de l'enfant et doit être placé au centre de l'élaboration d'un cadre de référence pour la qualité de l'accueil des jeunes enfants :***

- *Cela est nécessaire au développement de l'enfant (développement des sens, de son bien-être et de sa créativité)*
- *Cela donne du sens au travail des professionnels, en rompant notamment le sentiment de routine*
- *Cela se fait dans un lien de réciprocité entre l'enfant et l'adulte*

***Ce tryptique constitue un véritable acte d'humanité.***

### **Méthodologie**

Les réflexions menées au sein du groupe de travail visent à proposer une mise en application opérationnelle des droits culturels de la personne reconnus comme droits fondamentaux par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et rappelés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, notamment dans son article 31. Une attention particulière a été apportée au fait de tenir compte des enjeux propres aux différents modes d'accueil du jeune enfant dans la déclinaison opérationnelle de ces principes.

Les membres du groupe de travail ont pu s'appuyer sur un corpus de documents ayant mis en exergue l'importance fondamentale de l'accès aux arts, à la culture et à la nature dans le développement de l'enfant, sa socialisation, son ouverture au monde et son épanouissement personnel. A ce titre, le rapport de Sophie Marinopoulos sur la santé culturelle fait référence, ainsi que les différents rapports du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) visant la petite enfance et la participation

à la vie culturelle des enfants. En complément, le rapport de France Urbaine sur la généralisation de l'éveil artistique et culturel par les communes et intercommunalités – acteurs clé de la mise en œuvre de ces dispositifs d'éveil - est porté à la connaissance des membres du groupe de travail.

Aussi, les travaux du présent groupe ont pu s'adosser au protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants qui réaffirme l'intérêt d'une telle politique, par la mise en cohérence des initiatives existantes, le développement des partenariats entre les structures culturelles et les modes d'accueil du jeune enfant et la formation des professionnels des deux champs à ces actions spécifiques.

Enfin, une attention particulière est portée aux dispositifs existants à l'Education nationale concernant l'éducation artistique et culturelle. Le niveau de formalisation et de généralisation y étant bien plus développés, il s'agira de prendre appui sur les ressources existantes, sans toutefois perdre de vue les spécificités du jeune enfant.

*Principe 5 du cadre national pour l'accueil du jeune enfant*

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »*

*Principe 6 du cadre national pour l'accueil du jeune enfant*

*« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »*

*La mise en place de l'éveil à l'Art, la culture et la nature dans l'accueil du jeune enfant est fondamentale, et implique le respect de 5 principes directeurs :*

## **1. Penser l'éveil artistique et culturel de manière plurielle**

Les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre. Il importe de valoriser la diversité des pratiques artistiques dans l'accueil du jeune enfant.

*Les projets à dimension interculturelle sont une richesse*

Ils favorisent l'interconnaissance des professionnels et des familles, créant ainsi le lien nécessaire à l'alliance éducative autour de l'enfant et mettent en cohérence son environnement. L'intervention de musique, de contes ou de toute autre œuvre provenant de diverses cultures constitue une richesse pour les petits comme pour les adultes qui les entourent. Cela élargit la palette sensorielle de l'enfant et ouvre ses horizons. **La multi-culturalité rassemble et constitue un terreau propice au développement de l'enfant.**

Les propositions pédagogiques variées favorisant l'éveil artistique, culturel, et l'éveil à la nature répondent au besoin fondamental de l'enfant d'exploration et d'expérimentation sensible. **Il est réaffirmé l'importance de diversifier les propositions artistiques et culturelles en direction des jeunes enfants.** Les champs de pratiques artistiques sont décloisonnés et le professionnel accompagne

l'enfant dans sa créativité. Il encourage le détournement d'objets et nourrit la curiosité de l'enfant par la mise en éveil de ses sens.

*Les activités d'éveil sont pensées par le professionnel en lien avec ses goûts personnels et les ressources à sa disposition pour permettre la transmission du plaisir créatif à l'enfant.*

Le professionnel oriente ses pratiques en fonction de son observation active de la réception des petits, de ses appétences personnelles, de l'espace dont il dispose, mais aussi de l'offre locale existante. **Il s'appuie sur les ressources dont il dispose pour laisser s'exprimer sa créativité.** La pratique de l'éveil par l'art, la culture et la nature, est un **moment d'interaction et de plaisir mutuel dans la relation entre l'enfant et l'adulte.** L'expérience du plaisir sensible dans la pratique artistique, et dans le rapport à son environnement se réalise d'autant plus à travers la transmission d'un sentiment positif vécu par le professionnel engagé dans sa propre sensorialité.



Geneviève SCHNEIDER, « Avec la chanson, accueillir l'enfant d'origine étrangère et ses parents », *Cahiers de l'éveil*, no. 2, pp. 55-60. / [cahiers\\_eveil\\_2\\_web.pdf \(enfancemusique.asso.fr\)](#)

Association Afalac

« L'éveil aux langues pour accompagner l'enfant migrant en difficulté et sa famille » / [www.famillelanguescultures.com](http://www.famillelanguescultures.com)

Christine HELOT, « De la pluralité des langues et des cultures en crèche. Ou comment accueillir l'altérité », *Spirale*, vol. 87, no. 3, 2018, pp. 71-81. / <https://www.cairn.info/revue-spirale-2018-3-page-71.htm>

Marie Rose MORO, « Être et faire : se construire parents et enfants dans la migration », *Le Coq-héron* 2017/3, no. 230, pp. 87-96. / <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2017-3-page-87.htm?contenu=article>

## **2. L'action artistique et culturelle en direction des jeunes enfants participe activement à la réduction des inégalités**

Il est réaffirmé l'objectif premier de l'éveil artistique et culturel, y compris dans sa dimension d'éveil à la nature, et au-delà du développement harmonieux de l'enfant comme prérequis, de **donner à l'enfant des clés de compréhension du monde dans lequel il vit.**

*Le frein que constitue l'éloignement géographique, économique et social pour l'accès à certaines pratiques artistiques et culturelles est pris en compte*

L'éveil à l'art et à la culture est une manière de donner des clés tant aux enfants, qu'aux parents et même aux professionnels, parfois eux-mêmes éloignés de certaines sphères culturelles. Les professionnels comme les pouvoirs publics portent une **attention particulière aux familles les plus éloignées de l'offre artistique et culturelle. Chaque enfant et chaque famille sont porteurs de culture. Les projets d'éveil à l'art et à la culture sont pensés dans un souci constant d'ouverture, de partage et d'enrichissement mutuel.**

La régularité de l'action culturelle contribue à la prise en compte et à l'effectivité des droits culturels

Les droits culturels fondent l'action artistique et culturelle en direction des jeunes enfants dans les propositions éducatives. La rencontre avec des œuvres, des artistes et le patrimoine naturel, le vivant, doit faire partie du quotidien des enfants dans les modes d'accueil. **Les inégalités suivant une logique de sédimentation, la continuité de ces temps, de la petite enfance à l'âge adulte, en encapacitant chacun, participe à la réduction des inégalités.** L'éveil doit être perçu avant tout comme un espace de partage qui permet la sécurisation des attachements de l'enfant et participe à son épanouissement. Il permet d'ouvrir l'horizon tant pour les enfants que pour les familles.

*Tous les enfants accueillis doivent pouvoir prendre part aux activités d'éveil*

Dans cette perspective sociétale, **l'éveil artistique et à la nature doit être pensé et adapté à tous les enfants accueillis.** Notamment, afin de permettre aux enfants en situation de handicap de pouvoir accéder aux arts, aux pratiques culturelles et aux milieux naturels (parcs, marchés, friches de biodiversité), il paraît indispensable d'inclure les référents santé et accueil inclusif des structures d'accueil de jeunes enfants ainsi que les professionnels médicaux ou paramédicaux qui accompagnent les autres modes d'accueil. Co-construire les propositions avec ces personnes permet d'apporter un cadre et de définir les modalités d'accompagnement en respectant le besoin de ces enfants à une prise en charge particulière.

Enfin, le projet d'accueil individualisé (PAI), mis en place au début de l'accueil des enfants en situation de handicap ou autres, doit prévoir les modalités d'accompagnement durant ces moments de découverte.



Christelle HAUSSIN, Sylvie RAYNA, Marie-Nicole RUBIO, Paulette SEMERIA, *Petite enfance : art et culture pour inclure*, 2019, Erès/[editions-eres.com](http://editions-eres.com)

### **3. L'éveil artistique et culturel et l'accès à la nature du jeune enfant sont des actes de transmission par l'expérience**

L'enjeu est de **penser à la fois l'éveil « à » et l'éveil « par ».** Pour ce faire, **l'entrée par la pratique, l'exploration et le sensible est fondamentale.**

**Les expériences de manipulation et de contact très direct avec l'art, les objets culturels et les éléments de la nature (eau, brindilles, pomme de pin, cailloux, terre / boue...) doivent être mises au cœur des pratiques en mode d'accueil.**

*Le professionnel accompagne l'enfant dans sa découverte sans faire à sa place*

L'éveil artistique et culturel constitue un véritable acte de transmission de l'adulte vers l'enfant. A rebours, le professionnel nourrit sa pratique de l'émotion éprouvée et exprimée par l'enfant. **La relation se noue ainsi par le sensible.**

**L'enfant doit pouvoir vivre, ressentir et explorer par l'art et l'accès à la nature de manière quotidienne. Il a besoin de manipuler, d'écouter, de sentir, de bouger, de ressentir. Le professionnel l'accompagne sans le diriger dans cette découverte sensible. Son environnement d'accueil est pensé et adapté pour qu'il accède en autonomie à ce besoin fondamental, en toute sécurité.**

Les activités d'éveil du jeune enfant ne doivent pas se voir enfermées dans des exigences de production ou de résultat. Chaque enfant évolue et découvre à son propre rythme. **Le professionnel veille à accompagner le tout-petit dans son exploration sensible sans limiter sa curiosité par des exigences de production. L'essentiel réside dans la découverte créative.**

*La rencontre avec des œuvres, des artistes et le patrimoine naturel doit faire partie du quotidien des enfants dans les modes d'accueil.*

La continuité de ces temps est primordiale. Au-delà de projets spécifiques dédiés, qui viennent nourrir, renforcer, donner du sens, **il s'agit d'une façon d'accompagner l'enfant au quotidien, dans un environnement qui s'y prête, en lui offrant l'espace et le temps nécessaire, en s'appuyant sur les ressources disponibles** (et en valorisant tout ce qui peut permettre de partager une expérience et en permettant une ouverture sécurisée de l'enfant vers son environnement).

L'éveil par l'art, la culture et la nature ne doit pas être pensé de manière restrictive dans des logiques focalisées sur des « projets » ou « événements ». Si ces derniers participent pleinement à l'objectif d'éveil des enfants, ils ne sont pas suffisants. L'art, la culture et la nature doivent être présents partout, tout le temps, constituant ainsi la toile de fond de l'univers d'accueil du jeune enfant. Son imaginaire se nourrit des choses du quotidien, de ce qu'il voit, entend, sent, touche...

*Penser le libre accès des tout-petits aux objets culturels et favoriser l'expérimentation artistique*

L'expérience artistique et culturelle du jeune enfant passe avant tout par l'exploration de son environnement. **Les lieux d'accueil doivent ainsi s'attacher à organiser l'espace dans le but de rendre possible la découverte sensible de l'enfant.**

De fait, l'enjeu est alors de penser l'aménagement de l'espace en cohérence avec cet objectif d'éveil. **Les objets culturels (livres, instruments de musiques, crayons, etc.) doivent être rendus accessibles à l'enfant.** L'enfant est accueilli avec des vêtements adaptés à cette exploration.

L'expérimentation créative est favorisée par un **aménagement accueillant et attirant pour l'enfant qui doit se sentir accompagné dans sa découverte.** L'environnement est pensé à la fois pour les usages, mais aussi pour la qualité esthétique, la mise en valeur de matériaux divers, naturels, et de la nature, la possibilité pour les enfants de contribuer à leur aménagement (suspensions, affichages, petit mobilier déplaçable facilement, etc..) et de se repérer dans les saisons. **La répétition dans l'expérimentation doit être favorisée par l'aménagement de l'espace,** les objets pourront être laissés en place pour une longue durée afin de donner au petit la possibilité d'y revenir quand il le souhaite.

Les projets d'éveil par l'art, la culture et la nature sont élaborés en soutien du développement de l'enfant

Afin que ce double objectif de régularité et d'environnement adapté puisse être atteint, **les professionnels et les équipes doivent pouvoir disposer du temps nécessaire à l'élaboration d'un**

**projet cohérent**, décliné sous forme de projets et d'activités répartis tout au long de l'année. Une attention particulière sera toutefois portée au déploiement de cette logique afin de ne pas donner lieu à une conception « scolaire » de l'accueil du jeune enfant, enfermée dans des dynamiques de progression uniformisée, voire d'évaluation.

Afin de remplir cet objectif, il convient :

- D'inscrire ces enjeux comme des priorités dans les projets éducatifs, les projets d'établissements ou encore les contrats d'accueil.
- De donner le temps nécessaire à l'équipe de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de réfléchir et d'élaborer, tout au long de l'année, des projets en lien avec la nature et les œuvres d'art, avec l'objectif de les mettre en œuvre. Ces projets font l'objet d'une réflexion collective, qui implique et prend en compte les apports de tous les professionnels. Cela participe, en soit, à la mobilisation des équipes, autour d'un projet commun. Pour l'accueil individuel, les Relais petite enfance (RPE) veillent à insuffler des dynamiques de réflexions collectives similaires en direction des assistants maternels.
- Dans cette volonté de continuité, le lien avec l'école apparaît particulièrement intéressant. Ce dernier permettra de répondre sur certains territoires au besoin de lieux adaptés aux pratiques d'éveil et constitue un espace passerelle vers l'école maternelle.



Agathe CHIRON, *Design makes sens* / <http://www.desingnmakessens.org>

Lisa DALY et Miriam BELOGLOVSKY, *Loose Parts*, 2015, Redleaf press

Christine BERNARD, Carine VERNE, *Jouer, rêver, inventer... La créativité à l'œuvre dans les lieux accueillant le jeune enfant*, Collection 1001 Bébés, n° 176, Mai 2022, Erès.

Marie-Odile NEMOZ-RIGAUD, « Art, culture et créativité dans le processus d'autonomisation de l'enfant », *La prévention toujours en re-création à l'école de la PMI*, pp. 69-89, 2016, Erès

## Déclinaisons par types de pratiques artistiques

**L'éveil artistique et culturel de l'enfant prend sens dans la diversité des pratiques.** La créativité des professionnels et la curiosité innée des petits permettent la mise en place d'un grand nombre de pratiques artistiques et culturelles au sein des modes d'accueil. Ces champs d'action revêtent des particularités qu'il convient d'éclairer afin de permettre leur bonne mise en œuvre.



La lecture : découvrir le livre, partager une histoire et entrer dans le langage

*Le livre est à disposition des enfants, ils le manipulent librement*

Lorsqu'il est accueilli en crèche ou chez un assistant maternel, l'enfant doit avoir accès à l'objet livre. Ce moment de découverte constitue dans certains cas la première occasion de rencontre de l'enfant

avec le livre. Le lieu d'accueil doit disposer sinon d'une bibliothèque, de plusieurs ouvrages accessibles en permanence aux petits. **Le jeune enfant doit pouvoir découvrir le livre dans toute sa sensorialité.** En cela, il pourra manipuler librement le livre, tourner les pages, toucher sa couverture cartonnée, etc.

*Le livre se regarde, se touche, s'écoute*

**L'enfant s'approprie le livre de manière autonome par l'observation et le toucher.** Le professionnel le guide dans cette découverte sensible. Pour cela, **la lecture orale aux tout-petits est largement préconisée.** Ces moments précieux où l'adulte raconte des histoires peuvent s'accompagner de mise en chanson et/ou de langage signé. **Le son de la voix comme la gestuelle du professionnel captive l'enfant.** Il est transporté par les récits, construisant ainsi son imaginaire.

*Le livre présenté à l'enfant est adapté à son âge et à ses besoins, il est choisi avec soin*

Finalement, **la sélection littéraire se pense** notamment en lien avec les bibliothèques de proximité. A ce titre, les bibliothèques départementales de prêts sont identifiées comme des relais privilégiés des modes d'accueil pour la sélection des livres proposés aux tout-petits, en particulier dans les territoires ruraux. Lorsque cela est possible, il est recommandé d'organiser des comités de lecture réunissant des bibliothécaires et des professionnels de l'accueil des jeunes enfants, afin d'opérer la sélection des albums destinés aux tout-petits. Les professionnels peuvent également être formés au choix de livres adaptés aux petits. D'autres partenaires, éditeurs (Ecole des loisirs par exemple), libraires de proximité, peuvent être mobilisés. Dans tous les cas, et même si des bibliographies indicatives peuvent être établies, les professionnels restent attentifs au renouvellement régulier et à la diversité des propositions.

Le livre est également un objet de partage, de transmission et de relation avec l'adulte

**La lecture constitue un moment d'échange privilégié entre le professionnel et l'enfant. Le livre participe aussi à l'action des modes d'accueil en direction des familles.**

Un espace accueillant pour les familles et les petits, propice à la lecture, peut être installé dans les EAJE (et RPE). De même, des moments de lectures aux enfants sont à prévoir de manière régulière. Ils peuvent être assurés au quotidien par les professionnels, par des intervenants culturels (conteurs, documentalistes, associations de lecture, etc.), ou bien encore, dans une dynamique intergénérationnelle, par des personnes âgées.

Des rencontres littéraires parents-enfants-professionnelles peuvent être mises en place autour des livres et albums. L'équipe a été formée au choix des livres pour enfants. L'espace est aménagé pour susciter un véritable moment de partage. C'est aussi l'occasion de présenter aux parents et à leurs enfants de nouveaux albums, des beaux livres, objets d'art du quotidien. Enfants et parents se trouvent dans un autre espace-temps, une aire transitionnelle où chacun peut se laisser aller à son imagination. Un autre espace, attenant à l'espace aménagé, est préparé avec des jeux de construction (puzzle par exemple) pour les enfants qui ont besoin de se mouvoir davantage, aller d'un espace à l'autre... C'est aussi **un moment de soutien à la parentalité**, les parents, souvent dans leur course quotidienne, profitent pour se poser dans cet espace hors du temps.

Sont également à encourager, la mise en place de dispositifs de prêts de livres. Enfants et parents peuvent s'y rendre pour passer un temps à lire, emprunter des livres. C'est un espace dans la crèche mais en même temps hors de la crèche, permettant aux enfants de sortir de la section, se mouvoir dans d'autres espaces, par petits groupes. Dans le cas où le lieu d'accueil ne dispose pas de la possibilité d'avoir un espace dédié à une bibliothèque, il est toujours possible d'imaginer des modalités alternatives de prêts. Des livres pourront être laissés à la disposition des enfants et de leurs parents dans le hall d'entrée, ou une « boîte à livres » sera installée aux abords de

l'établissement. En partant, les enfants peuvent choisir des livres à emporter, à lire avec leurs parents, leurs frères et sœurs et le lendemain les rapporter à la crèche. Cela crée un lien maison-crèche. Pour certains enfants, cela aide à une séparation plus sereine.

### La bibliothèque comme source inépuisable d'imaginaire

Les bibliothèques sont souvent les premiers lieux de culture accessibles aux modes d'accueil. **L'expertise des bibliothécaires, la présence d'un grand nombre d'ouvrages adaptés aux petits comme le simple fait de se rendre dans un tel lieu participe grandement à l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.**

Ces visites sont particulièrement préconisées pour l'accueil individuel. L'assistant maternel peut emmener les enfants emprunter des livres à la médiathèque de proximité. Des bibliothèques mobiles existent également sur les territoires peu pourvus. Le RPE est également encouragé dans la mise en place d'initiatives de prêts/trocs de livres. Enfin, l'assistant maternel peut constituer un « fonds » littéraire, à faire circuler entre les familles. Ce fonds pourra être alimenté par les familles elles-mêmes sur le principe du don, l'achat ou l'emprunt par l'assistant maternel lui-même.



*Une sélection nationale pour les tout-petits est réalisée par la Bibliothèque nationale de France, Le Centre national de la littérature pour la jeunesse dans le cadre de « Premières pages », une opération du ministère de la Culture destinée à familiariser l'enfant avec le livre dès son plus jeune âge et qui compte près de 50 territoires labellisés en France*  
[cnlj-premieres-pages\\_2020-2021.pdf \(bnf.fr\)](#)

*Association Rue du monde, sélection pour les tout-petits*  
[Sélection ♦ Pour les tout-petits \(ruedumonde.fr\)](#)

*Association L.I.R.E, Le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion : 20 ans de lecture en petite enfance, 1001BB, no. 168, 2020, Erès / [Le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion \(associationlire.fr\)](#)*

*Association L.I.R.E, sous la direction d'Olga BAUDELLOT et Sylvie RAYNA, On ne lit pas tout seul ! Lectures et petite enfance, 2011, Erès / <http://www.editions-eres.com/ouvrage/2674/on-ne-lit-pas-tout-seul>*

*Joëlle ROULLAND, « Le Goût des mots », Cahiers d'éveil, no. 5, pp. 59-61 / [cahiers\\_eveil\\_5\\_web.pdf \(enfancemusique.asso.fr\)](#)*



### Les arts plastiques : toucher, expérimenter et vivre la matière

L'enfant est libre de manipuler la matière, d'observer les couleurs, de détourner les objets qui lui sont présentés

Les arts plastiques permettent une exploration sensorielle ludique. **L'enfant doit être confronté à la diversité des pratiques artistiques** (peinture, modelage, collage, etc.). **Il doit disposer de matériel propice à l'expression de son imagination et à la mise en pratique de son envie naturelle d'expérimentation.** La variété des matières (lisses, rugueuses, brillantes, mates, etc.) participe à son apprentissage du monde. De même, les supports présentés à l'enfant peuvent être tant en 2 dimensions (peinture, dessin, collage, etc.), qu'en 3D (modelage, pliage, construction, etc.). La mise

en place de telles pratiques oriente l'enfant vers la prise de conscience de l'espace, des volumes, ou encore de son corps (peinture avec les mains par exemple). L'éveil artistique peut tout à fait se penser par le travail de matériaux de récupération ou de récoltes naturelles.

**L'enfant n'est pas freiné dans son expressivité. L'adulte l'accompagne avec bienveillance dans ses découvertes. C'est ainsi qu'il grandit.**

L'expérimentation plastique se nourrit des interventions extérieures

**L'intervention directe d'artistes ou d'artisans en direction des petits et des professionnels, tout comme la présence d'œuvres d'art dans l'environnement (prêts, reprographie, artothèques) sont à encourager et à imaginer en lien avec le projet éducatif du mode d'accueil.**

Il est également recommandé, en particulier pour l'accueil individuel qui offre une plus grande mobilité, de **partir à la rencontre d'artistes et de lieux culturels avec les enfants** (visite d'un atelier d'artiste par exemple). Ces moments sont source d'émerveillement pour l'enfant et le professionnel qui l'accompagne.

L'espace est aménagé de sorte à pouvoir accueillir la pleine expression créative du jeune enfant

**Le lieu d'accueil doit garantir des conditions optimales pour la réalisation de l'éveil artistique des enfants.** Un espace dédié à la pratique plastique est possible mais pas nécessaires. De simples installations, mêmes éphémères (types bâche, tissu de protection), peuvent suffire à protéger les espaces d'éventuelles salissures. Lorsque la météo le permet, ces activités peuvent également se dérouler en extérieur. Cela s'avèrera d'autant plus bénéfique au développement sensoriel de l'enfant. Enfin, l'envergure des projets, adaptée à l'espace d'accueil, ne doit pas constituer un frein à la pratique artistique. Dans de plus petits espaces (notamment chez les assistants maternels), des activités peuvent être imaginées sur de très petits formats. Le professionnel laisse libre court à son imagination dans la conception et la réalisation des propositions d'éveil.

La production artistique participe à la consolidation de l'alliance éducative autour de l'enfant

Dans une démarche d'intégration et d'initiation des parents, il est intéressant d'organiser des **temps de restitution et de partage des expériences** de leurs enfants (expositions, ateliers en famille, etc.).



La musique : écouter le monde et se faire entendre

La musicalité est présente dans tous les temps de présence avec l'enfant, notamment par les chansons comptines, jeux de doigts

L'écoute et la pratique de la musique sont déjà largement pratiquées dans les modes d'accueil du jeune enfant, avec une infinie diversité de répertoires possibles. Le chant est notamment très présent dans le quotidien des professionnels et des enfants et peut être un très bon socle pour accompagner les tout-petits dans l'exploration de la diversité des univers sonores. La chanson comme les comptines peuvent être réalisées dans tous les temps de présence avec l'enfant.

**La peur de ne pas « bien » chanter ne doit pas être un frein pour l'adulte** : la question de justesse vocale n'entre pas en compte pour l'enfant : ce qu'il va ressentir et retenir, c'est l'intention de l'adulte, son écoute et son émotion dans ce moment partagé.

La force de cette pratique artistique est **ancrée dans la relation entre l'enfant et l'adulte : l'essentiel se joue dans l'intention et l'écoute du professionnel**, et dans sa manière de s'accorder à l'enfant selon ses besoins, le moment de la journée, son état de tension ou de détente, etc. pour choisir un répertoire adapté.

**Les chansons, comptines et jeux de doigts sont une ressource infinie pour accompagner le développement du tout-petit : lien avec ceux qui l'entourent, conscience du corps, jeu sur les sons, les émotions, la mémoire, la motricité, l'imaginaire, le plaisir de vocaliser puis de chanter, etc.** : Elles ne nécessitent aucun matériel et peuvent être proposées aux enfants lors d'ateliers, comme tout au long de la journée, en suivant leur rythme et leurs besoins : calmer les pleurs avec un jeu de doigts qui apaise puis amuse, initier un moment collectif de chant pour rassembler les enfants, accompagner l'endormissement en chantant de plus en plus doucement une berceuse, utiliser une comptine pour soulager les peurs, enrichir l'imaginaire avec un jeu de doigts, etc.

**Chaque proposition a ses apports spécifiques** : le jeu de doigts *Pierrot et Martine* ouvre sur l'imaginaire, la chanson non sensique *Sibilarico* permet de jouer avec les sons et le rythme, *La p'tite bête qui monte* est un jeu de nourrice sur le plaisir de l'attente, *Le mur* accompagne avec le jeu du caché/coucou cette notion de permanence de l'objet, *Assis sur une prune* invite à la rêverie et à la poésie, *Alouette, gentille alouette* est un écho à la découverte de son schéma corporel...

**Les formations permettent aux professionnels de travailler cette posture, d'acquérir, d'enrichir ou de créer leur répertoire.**

**Si les professionnels souvent ont une base commune de répertoire avec les « classiques » qui plaisent toujours beaucoup aux enfants** (*Les petits poissons, La famille tortue, Am Stram Gram* ou encore *Les petites marionnettes*), il est indispensable **d'entretenir ce répertoire et de l'enrichir, pour garder plaisir à le proposer aux tout-petits**, et que ce moment partagé garde tous ses effets pour eux.

Les adultes, professionnels et familles, sont encouragés à nourrir ce répertoire : **partager une comptine de leur propre enfance ou culture familiale, intégrer des variations multiples** (texte, interprétation, musicalité, etc.) ou d'autres langues, initier des temps de partage entre parents et professionnels, etc. Prendre conscience de **l'universalité des jeux chantés** et des formes du répertoire pour les tout-petits dans le respect des droits culturels, **en intégrant des chansons, comptines et jeux de doigts issues de cultures et langues variées.**

L'emploi d'instruments de musique participe pleinement à l'éveil de l'enfant

**Seront préféré aux jeux d'imitation ou d'instruments électroniques, le choix de « vrais » instruments.** Dans le choix des instruments présentés aux enfants, un souci particulier est à porter à la **qualité sonore**. La matière sonore suscite naturellement l'intérêt de l'enfant et participe activement au développement de son exigence musicale. Si le son est perçu comme riche, l'enfant et l'adulte se laissent guider par leur désir de l'écouter et l'envie de jouer émerge alors naturellement. La qualité de timbre de l'instrument est déterminée par la nature des matériaux dont découlent la résonance et la richesse harmonique.

De même, **la richesse des possibilités de jeu est un élément important à prendre en compte lorsque l'on choisit un instrument dans un mode d'accueil**, parce que l'enfant va toujours au-delà de l'usage habituel de l'instrument qui lui est confié. L'exploration sonore et pluri-sensorielle de l'objet fait partie du jeu et conduit à la découverte de nouvelles possibilités d'utilisation et de nouveaux sons. Ainsi, on pourra glisser une balle de ping-pong à l'intérieur de l'octoblock, rouler un œuf maracas sur le sol ou encore frapper une kalimba avec une mailloche pour en varier la sonorité. Le choix d'un matériel offrant des potentialités de détournement permettra à l'enfant de

s'approprier l'instrument en développant sa propre technique de jeu afin d'exprimer sa musicalité et de nourrir son imaginaire.

**Enfin, la solidité des instruments choisi doit garantir la sécurité de son utilisation.** Non soumis aux normes de sécurité en vigueur, leur utilisation implique une vigilance importante des professionnels.

L'éveil musical fait partie de l'environnement de l'enfant, il s'intègre à la vie quotidienne du mode d'accueil

**Il est possible de proposer l'éveil musical au quotidien, dans le respect du rythme de l'enfant, pas seulement sous forme d'ateliers.** Que l'activité soit intégrée à la vie informelle du groupe, décloisonnée sous la forme d'un « atelier » investi par les enfants motivés, isolée dans un espace à part en petits groupes, improvisée au hasard d'un évènement, ritualisée et repérée dans le temps, dehors ou dedans, vécue dans une relation individuelle ou élargie à un phénomène collectif... À chacun, dans chaque lieu, de personnaliser son projet. Nul ne peut présager de la manière dont l'enfant investit un moment musical. De multiples facteurs influencent son comportement : sa relation à l'adulte, la composition du groupe, les âges et sensibilités différentes, le moment de la journée, son état psychologique personnel etc... Au cours d'un moment de vie privilégié avec les sons, tel enfant se lance à l'assaut des objets, passe rapidement de l'un à l'autre, est interpellé par un évènement qui se passe ailleurs et puis revient ; tel autre, étonné, reste dans un coin et observe intensément de ses yeux et ses oreilles ; tel autre, pris d'une réelle émotion dans un échange musical avec l'adulte, s'amuse à recréer inlassablement le même évènement ; tel autre manipule plutôt l'objet que le son, s'amuse à tourner, froter, sentir, goûter... l'enfant joue dans un temps qui lui est propre, que l'on se doit d'entendre, d'observer et de respecter.

La pratique musicale est réalisée de concert avec les professionnels

**En ce sens, la qualité d'écoute d'un adulte face à l'enfant qui joue avec les sons constitue le maillon essentiel de tout éveil musical. L'enfant « écouté » se sent reconnu et valorisé.** Il investit alors son activité sonore en tant que telle. En répétant et variant son jeu pour maintenir le contact et l'échange avec l'adulte, il s'engage dans une démarche musicale. Oser explorer, jouer, improviser avec les éléments sonores, chanter des chansons ou chantonner, dépasser ses appréhensions de ne « pas savoir » : dans toutes les situations de la vie, l'enfant apprend en écoutant et en observant l'adulte, dans ses comportements, ses goûts, ses modes de relation aux autres. L'éveil musical consiste également à transmettre à l'enfant sa propre sensibilité à la musique en en jouant soi-même. Imiter, amplifier, développer un rythme, une vocalise, sont autant d'échanges musicaux essentiels dans la communication avec les tout-petits. Puis il s'agit pour l'adulte d'aller plus loin en entraînant l'enfant dans une complexité technique et une interprétation musicale plus poussée dont l'invention et l'imagination restent toujours les moteurs. Cette nécessité pour l'adulte de jouer à son propre niveau technique, en développant son imaginaire et ses capacités créatives, tout en restant disponible au jeu et à l'invention des enfants, constitue bien entendu la difficulté mais aussi l'intérêt de cette pratique.

**Par ailleurs, les professionnels sont encouragés à construire des instruments de musique.** Les très jeunes enfants ont une grande attention aux bruits qui les entourent, ils trouvent des possibilités acoustiques à tout ce qui leur tombe sous la main, ils détournent ingénument tous les jouets et objets familiers. La construction d'instruments de musique, d'objets sonores, offre des possibilités infinies : le capuchon de biberon se transforme en hochet, la boîte de bonbons en maracas, la bouteille d'eau tambourine et le tuyau d'arrosage devient mirliton. Par l'écoute, l'observation et l'imagination, les professionnels et familles peuvent transformer de simples objets en instruments de musique, en jouant ils découvriront les possibilités musicales des objets qui les entourent, et inventeront leurs instruments de musique. Aucune compétence musicale n'est nécessaire pour

devenir explorateur sonore, chaque construction étant l'occasion de développer une exigence auditive, devenir un petit peu plus « musicien ». Bien des instruments de musique ne conviennent pas pour les enfants en bas âge (trop lourds, trop gros, trop fragiles ou trop pointus, etc.), et la construction par les professionnels qui connaissent bien les enfants tient compte des compétences des tout-petits et de leur façon parfois déroutante de « jouer » de la musique. La question de la sécurité (matériaux, utilisation, etc.) est bien sûr essentielle, et ces instruments doivent être utilisés en présence d'un adulte.



Enfance et musique, *Choisir des instruments de musique pour les tout-petits*  
[choisir-instruments.pdf \(enfancemusique.asso.fr\)](#)

Joëlle ROULLAND, « Le Goût des mots », *Cahiers d'éveil*, no. 5, pp. 59-61 /  
[cahiers\\_eveil\\_5\\_web.pdf \(enfancemusique.asso.fr\)](#)

Association L.I.R.E, sous la direction de [Sylvie RAYNA](#), [Chloé SEGURET](#), [Céline TOUCHARD](#), *Lire en chantant des albums de comptines*, 2015, Erès /  
[bon-de-commande-lire-en-chantant-1.pdf \(associationlire.fr\)](#)

Instruments Baschet / <http://baschet.org>  
*Projets Cadence musique*  
[Petite enfance | Cadence \(cadence-musique.fr\)](#)



Avec les arts vivants : s'émerveiller, interagir et explore par le mouvement

Les arts vivants (théâtre, danse, cirque, performances artistiques, kamishibai, théâtre d'ombre, marionnettes, etc.) offrent de nombreuses opportunités au jeune enfant d'explorer et exprimer sa sensibilité, de la mettre en mouvement. Au quotidien, les jeux d'imitation, jeux en écho, jeux à deux, déguisement, temps d'éveil moteur qui peuvent passer par la danse, constituent déjà une approche de l'expérience que permet le spectacle vivant.

L'enfant est à la fois spectateur et acteur

**L'enfant recherche naturellement le mouvement, l'expression corporelle. L'adulte qui l'accompagne se montre disponible à cela et accompagne son expression, en lui ouvrant de nouvelles possibilités. L'enfant prend le temps de s'émerveiller, apprend à regarder. Il a également la possibilité de devenir acteur de la représentation en interaction avec l'artiste, il vit et expérimente l'instant créatif en mouvement. C'est dans l'expérimentation et le mouvement que l'enfant se montrera le plus réceptif à la proposition artistique qui lui est faite.**

Le spectacle vivant est un moment collectif de partage des émotions

Des artistes peuvent intervenir pour proposer leur propre adresse aux enfants, adaptée à la réception et aux apports des petits, en se montrant ouverts et disponibles à ces richesses naïves. La mise en musique, la mise en mouvement est vécue dans la relation de l'enfant à l'adulte. **Les arts vivants permettent des moments collectifs, où chacun se rend disponible pour l'aventure. Ces derniers peuvent également s'articuler autour de représentations et performances.** Chaque représentation est différente. Le public réagit, les artistes aussi. L'enfant est « spectateur » du monde qui l'entoure bien avant d'aller au spectacle pour la première fois. Il découvre, observe, crée,

apprend, comprend par tous ses sens, et il exige de son environnement une attention toute tournée vers lui.

Ces représentations sont préparées et adaptées au jeune public

Dans le cas des EAJE, il est recommandé de prévoir un temps d'échange avec les artistes et l'équipe, pour a minima **penser ensemble les modalités d'insertion de la proposition artistique dans la vie de l'établissement, de l'équipe et des enfants, et idéalement aller jusqu'à une co-construction de la proposition artistique elle-même.** Des formations-sensibilisations au spectacle vivant sont proposées tout au long de l'année aux équipes de la crèche.

Pour l'accueil individuel, **les RPE jouent un rôle central, en organisant des temps de représentations collectives ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent, et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qui peuvent être co-construits avec les artistes.**

La représentation peut avoir lieu dans le lieu d'accueil (crèche, RPE...), ou les professionnels peuvent accompagner les enfants dans un lieu culturel. **Les parents sont, idéalement, invités à accompagner leurs enfants.**



Agnès CHAUMIE, « La rencontre du très jeune enfant avec le spectacle vivant », *Cahiers d'éveil*, no. 4 / [cahiers\\_eveil\\_4\\_web.pdf \(enfancemusique.asso.fr\)](#)



La rencontre du tout-petit avec le lieu culturel

**Emmener un jeune enfant au musée, dans une bibliothèque, dans un centre culturel, voir un spectacle ou un monument historique participe de manière privilégiée à son éveil à l'art et à la culture.** Cette expérience construit un vécu sensible. L'enfant observe l'immensité d'un plafond, ressent l'atmosphère feutrée et rassurante de la bibliothèque, est émerveillé par la vivacité des couleurs d'une toile. Tous ces éléments constituent un véritable acte de transmission par l'expérience.

Une importance centrale est donnée à la médiation culturelle

En se centrant sur la situation d'échange et de rencontre entre le tout-petit et les milieux culturels et artistiques, **les actions de médiation favorisent la pleine perception du tout-petit de ce qui ne lui est pas encore familier.** Sont préconisés les moments de création et d'expérimentation avec les petits au sein des espaces culturels. **Il s'agit de mettre l'enfant en situation d'éveil, de stimuler sa curiosité, de l'amener par le jeu, la manipulation et le rire à poser le regard sur le lieu ou l'objet culturel.** A cet égard, l'utilisation d'objets ressources adaptées aux jeunes enfants pour la médiation (type « malle créative ») est encouragée. Ces outils peuvent être pensés en concertation avec les professionnels de l'accueil et les acteurs culturels.

**Les professionnels de la petite enfance, en lien étroit avec les médiateurs culturels, imaginent des manières ludiques de donner à voir l'œuvre.** La pratique plastique, la mise en musique et en mouvement sont largement encouragées en ce sens (atelier pâte à modeler au milieu d'une exposition de sculpture, proposition de recouvrir une toile de gommettes après la visite d'une exposition sur le néo-impressionnisme, baby-yoga dans un musée, etc.).

La visite est préparée en amont afin de garantir la pleine exploration du potentiel imaginaire du lieu. Ces sorties exigent un certain nombre de préalables pour se dérouler dans les meilleures conditions pour l'enfant. Cela implique un travail de préparation de la visite du lieu en amont. Il semble très

important de rencontrer l'équipe de médiation au préalable. **Les professionnels échangent afin de penser ensemble l'espace et son accessibilité dans le but de générer l'expérience la plus réjouissante pour les enfants et les professionnels.** A ce titre, des visites professionnelles sont préconisées en amont de la visite par le groupe d'enfants afin de permettre aux adultes de prendre connaissance des lieux et de préparer au mieux la venue des plus petits.

Une interconnaissance entre les professionnels doit s'établir afin de permettre le bon déroulé de la visite

La sortie et la visite doivent se faire dans **des conditions qui respectent le rythme, la sensibilité et les besoins des enfants** : elles supposent un **taux d'encadrement suffisant** (les familles, au sens élargi, sont judicieusement sollicitées pour être associées au projet de sortie), des conditions matérielles adaptées qui peuvent être préparées en amont avec l'équipe du lieu d'accueil (installations sanitaires accessibles, lieu calme de repli si nécessaire, espace permettant la libre exploration des enfants, etc...). Elles doivent pouvoir être programmées en tenant compte des rythmes, notamment de sommeil, de enfants.

**Le lieu culturel qui accueille les petits doit être informé par les professionnels de ces besoins particuliers et en tenir compte. L'enjeu pour les professionnels de la petite enfance est aussi de veiller au respect des lieux et des œuvres en respectant des consignes simples** (ne pas toucher les œuvres, ne pas courir, etc.).

#### *Le hors les murs pour construire le lien du jeune enfant avec l'œuvre d'art*

Des initiatives innovantes rendent possible la venue d'œuvres d'art au sein des lieux d'accueil. C'est le cas des artothèques qui organisent une diffusion patrimoniale. Les modes d'accueil peuvent se saisir de ces opportunités, les collectivités encouragent ces projets.



Sylvie RAYNA, *Les bébés au musée*, 2022, Erès  
[Les bébés au musée - Sylvie Rayna | Cairn.info](#)

Musée Bonnard, dossier pédagogique  
[DOSSIER PEDAGOGIQUE-ENFANTS DE BONNARD.pdf \(museebonnard.fr\)](#)

Site des artothèques  
[Le site des artothèques \(lesartotheques.com\)](#)



#### Le Cinéma et le rapport du petit aux images animées

**L'éveil artistique et culturel au cinéma passe par l'expérience sensible et collective en salle de cinéma des petits, de leurs familles et des professionnels.**

Les projections sont adaptées aux besoins du jeune enfant

Pour les enfants marchant, la sortie au cinéma peut être l'opportunité d'entrer dans une démarche d'éveil aux images animées, dans des conditions radicalement différentes des usages individuels des écrans. Dans ce cas, les séances sont adaptées aux enfants, dans la durée, les conditions de projection (son, lumière minimale maintenue en sale, jauge limitée, médiation appropriée...) et le choix des œuvres programmées. Comme pour les livres, les productions cinématographiques présentées aux petits sont sélectionnées avec soin. Les professionnels peuvent s'appuyer sur des

sélections nationales ou locales (notamment en lien avec les médiathèques et associations cinéphiles locales). **Les professionnels de la petite enfance, riches de leur expertise, veillent à l'adéquation des contenus avec les besoins des enfants selon leur âge.**

L'éveil cinématographique est un moment collectif de partage sensible

**Les parents sont invités à partager ce moment avec leurs enfants.** Il s'agit là encore d'une expérience sensible partagée permettant de développer un rapport différent à l'écran, caractérisé par l'émotion et l'exploration partagée d'une autre forme de langage et de récit. La sortie au cinéma peut s'accompagner de toute une palette de pratiques plastiques, langagières, d'expressions corporelles, etc. qui entrent en résonance avec le temps vécu en salle. Qu'il s'agisse de revenir sur le contenu de l'histoire, d'exprimer son ressenti, d'explorer la question de la mise en mouvement de l'image...

L'importance de la médiation pour les enfants comme pour les parents

Ces propositions d'éveil à l'image animée doivent être menées dans le strict respect des préconisations de santé relatives à l'utilisation des écrans pour les petits (au contraire de la sortie au cinéma, l'usage des écrans individuels dans les lieux d'accueil n'est pas recommandé) et impliquent une formation spécifique des équipes et un important travail de médiation. **Les projections sont préparées et animées afin de favoriser les échanges. L'enfant est invité à identifier les émotions vécues durant le film, il exprime et partage ses ressentis.**

Le support cinématographique permet aussi une **mise en dialogue de problématiques délicates à aborder avec les familles.** Lorsque les équipes identifient des thématiques récurrentes dans les échanges avec les parents, une projection au format « ciné-débat » est envisageable.



Cinémas 93, *Les tout-petits vont au cinéma - guide ressources à l'usage des professionnels de la petite enfance, du cinéma et de la culture, et des familles*  
[2021\\_cinemas93-guide-tt-petits\\_96dpi.pdf](#)



La cuisine : éveiller ses sens par le faire ensemble

La pratique culinaire permet le développement sensoriel de l'enfant

La réalisation d'activités culinaires en mode d'accueil offre une grande richesse pour l'enfant et les adultes qui l'entourent. Ces temps de découverte sont évidemment gustatifs mais aussi olfactifs, visuels, et développent le toucher.

Ces moments de partage sont l'occasion de faire culture commune, dans le lien et la convivialité

Il est intéressant de favoriser la découverte gustative des petits par la cuisine, les recettes, les couleurs, les odeurs variées. Les familles peuvent être conviées à participer de manière ponctuelle.

L'organisation d'événements **thématiques** est souvent l'occasion de développer des activités d'éveil culinaire (semaine ou journée du goût notamment).

Aussi, la prise de contact avec des artisans locaux est propice à l'éveil culinaire de l'enfant. Par exemple, un petit groupe d'enfants, certains à pied, d'autres en poussette, accompagnés de leurs référents, vont chercher le pain à la boulangerie de proximité. Pain qu'ils partageront le midi autour d'un repas. Ces moments du quotidien constituent une sensibilisation du jeune enfant à l'environnement gourmand et créer le lien avec son environnement. Progressivement, il se familiarise avec l'odeur, le lieu du commerce, et le travail de l'artisan.

L'éveil par la cuisine est une façon de mêler l'accès culturel et la découverte de l'environnement naturel

Il est bienvenu de cuisiner le fruit de sa récolte (dans le potager de la crèche ou de l'assistant maternel, réalisée dans une exploitation agricole ouverte au public ou bien encore en forêt).

**L'enfant a ainsi l'occasion de voir le végétal passer de la terre à son assiette. Il est pleinement impliqué dans le processus de transformation de l'aliment** (de la pomme que l'on cueille ensemble au verger, que l'on voit éplucher, et que l'on partage avec l'autre).

Les assistants maternels exerçant à domicile disposent des conditions propices à l'expérimentation culinaire (cuisine accessible, jardin ou balcon, etc.).



L'éveil moteur par le jeu

L'activité physique et le jeu à caractère sportif sont un excellent moyen de développer la motricité du tout-petit. Ils revêtent un caractère ludique propice à la prise de plaisir, tant pour l'enfant que pour le professionnel qui l'accompagne.

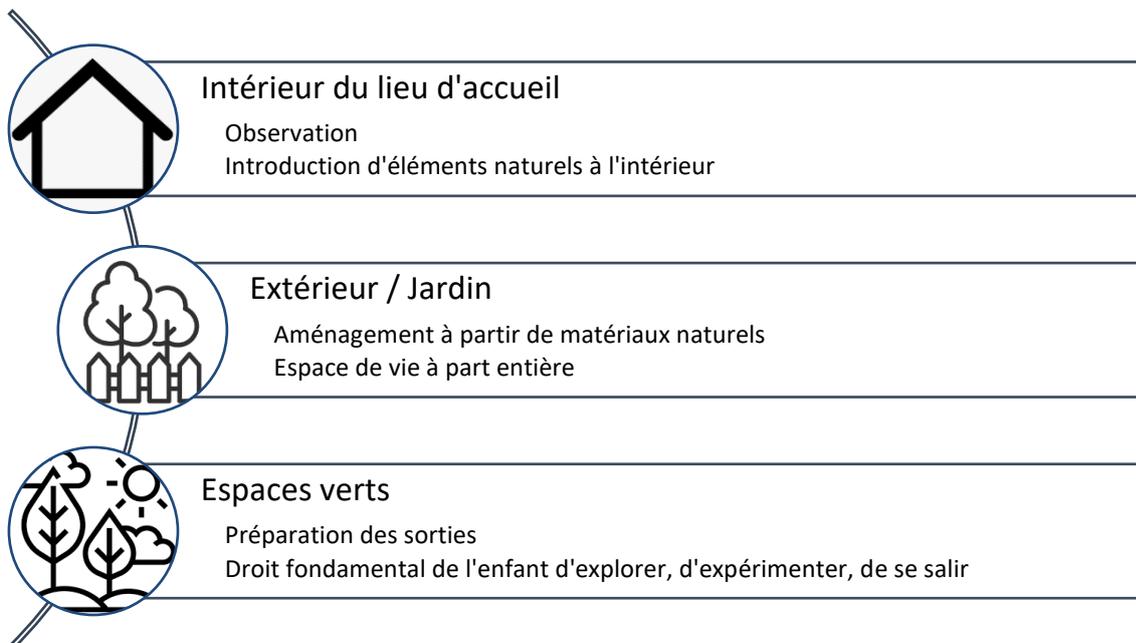
Les moments festifs autour de la pratique sportive sont des moments de jeux et de pure joie parents-enfants-professionnels.

Il est entendu **qu'il ne s'agit évidemment pas ici d'une pratique « sportive »**, mais bien d'activités de motricité permettant le développement moteur de l'enfant et son développement sensoriel.

*La sortie en plein air et la mise à disposition d'éléments naturels dans le lieu d'accueil sont essentiels à l'éveil du jeune enfant*

**L'éveil sensoriel se pense comme un éveil à la variété environnementale** (découverte des milieux urbains, naturels, sociaux : prendre le temps de regarder un arbre, de toucher la pelouse, mais aussi d'observer des travaux dans la rue, de voir le mouvement social dans un marché...), et comme une capacité des lieux d'accueil à permettre chez l'enfant l'émotion esthétique face au mouvement des choses et des mondes (pour un jeune enfant, faire passer et repasser un petit train et en observer le mouvement est aussi une expérience de nature esthétique).

**Le contact direct avec la nature toute au long de la journée.** Les lieux d'accueil disposent souvent de trois espaces de découverte sensorielle de la nature : l'intérieur, l'espace extérieur (cours, jardins), et les espaces verts avoisinants. Chaque lieu présente des opportunités pour favoriser l'éveil sensoriel à la nature.



- ⇒ **Intérieur:** Pendant le temps que les enfants sont à l'intérieur, l'observation depuis la fenêtre des éléments naturels extérieurs est pratiquée (regarder la pluie tomber, les oiseaux picorer à la fenêtre, etc.). Les éléments naturels sont à introduire pour explorer une variété de matières : laines, céramiques, argile, marrons, ... de tas d'objets dans leurs états naturels présentent un intérêt tout autre que les jouets classiques en plastique et contribue à développer la créativité. Les bacs de feuilles, de paille, de sable, et de terre présentent une variété de textures, de poids, d'odeurs, intéressantes pour l'enfant à manipuler. Inviter et prendre soin des plantes, des insectes, ou d'autres animaux au sein de la structure favorise l'éveil au vivant et encourage le développement de l'empathie envers l'autre.
- ⇒ **Extérieur :** Les modes d'accueil qui disposent d'un espace extérieur sont invités à réfléchir ces espaces pour diversifier les textures, les surfaces, et les éléments naturels qu'on y trouve. Les sols souples et synthétiques, ainsi que les maisonnées, toboggans, et jouets de motricité globale en plastique commencent à faire l'objet d'études inquiétantes sur les perturbateurs endocriniens, et peuvent souvent être remplacés par les constructions ou les éléments naturels (les copeaux de bois ou le terre, une cabane tressée en sol, un tronc d'arbre poncé, la végétation). Dans un intérêt de santé de l'enfant et de son éveil sensoriel, les extérieurs aussi petits qu'ils soient, pourraient être les terrains d'aventure sensoriels favorisant la découverte des éléments naturels (tel que la terre (la boue !) le sable, le bois, et la végétation). L'espace extérieur est perçu par les professionnels comme un continuum du lieu d'accueil. Les enfants et eux se l'approprient au même titre que les autres pièces. La vie du groupe s'y déroule, les repas peuvent y être servis, les siestes peuvent s'y dérouler, les activités y sont organisées, les enfants y évoluent librement, les adultes n'y projettent pas de craintes. Les lieux d'accueil qui n'en sont pas pourvus organisent, des temps en extérieurs dans les espaces verts et friches à proximité.
- ⇒ **Espaces verts :** les espaces verts avoisinants des établissements, tel que les parcs, les réserves naturelles, les friches végétalisées, et les berges, les jardins ouvriers sont les terrains d'exploration sensorielle pour l'enfant. Lorsque bien accompagnés par les professionnels, les enfants en jeu libre questionnent, expérimentent, et créent des liens avec l'autre et le monde qui les entoure. Pour les professionnels, les sorties en milieu naturel présentent également un intérêt pour prendre l'air et s'éloigner de la sonorité pesante de l'intérieur des structures. Les

habits sont à prévoir en fonction de la météo pour permettre les explorations sensorielles des milieux naturels (les salopettes et bottes en caoutchouc lorsqu'il pleut, les combinaisons, les cagoules, et les bottes fourrées lorsqu'il fait froid, les casquettes, et les vêtements légers pour les périodes de chaleur)

**Dès lors que les conditions sont réunies, les enfants doivent pouvoir bénéficier quotidiennement de temps en plein air.** Les conditions météorologiques, hors alerte spécifique, ne sont pas un obstacle.

Aussi, sortir un enfant demande une disponibilité psychique, de l'écoute et de l'observation. Quel que soit le mode d'accueil, les enfants accueillis peuvent être à des rythmes différents. **L'adulte devra donc s'adapter et proposer des alternatives lorsqu'il sera à l'extérieur.**

Pour favoriser l'accès prolongé aux éléments naturels, **il est nécessaire d'affirmer le droit fondamental de l'enfant d'explorer, d'expérimenter et de se salir.** L'enfant manipule des éléments naturels : terre, feuilles, pommes de pin, etc. **L'adulte l'accompagne dans cette découverte de la biodiversité et l'éveil de ses sens, en garantissant tout à la fois son plaisir et sa sécurité.**

Une attention particulière sera portée à la quantité suffisante des éléments naturels proposés lors des activités de manipulation en intérieur. Il est préférable de proposer peu d'éléments différents, mais en nombre afin que l'enfant ait de la matière (ex. Un tas de feuilles mortes). Aussi, est encouragée la **mise lien entre les activités d'éveil artistique et culturel et les sorties** : les feuilles trouvées dans le jardin ou le parc vont servir à faire des dessins, les bâtons des sculptures, etc.

Le déploiement de ce principe pourra notamment passer par :

- Des promenades en nature pensées et accompagnées par les professionnels au regard des éléments précités. Ces temps de découverte impliquent un temps de préparation. Il importe d'anticiper les sorties, en prévoyant le matériel adapté si cela est nécessaire (ciseaux, ficelles, loupes, etc.).
- La collecte d'éléments naturels et la récupération d'éléments recyclés.
- La végétalisation du lieu d'accueil, la culture d'une plante ou d'un potager pour que l'enfant voit pousser, se rende compte du soin à y apporter, dans le partage avec l'adulte. Il est notamment possible d'aménager un potager surélevé. Ces potagers sont entretenus par des professionnels ressources, qui ont le désir et les compétences pour mettre en place la culture des plantes de saisons. Les jardinières sont mises à la hauteur des enfants au moment d'une activité jardinage accompagnée, où ils pourront se mettre plus en contact avec la terre, les plantes. Pour l'accueil individuel, les collectivités sont invitées à associer les assistants maternels à leurs projets de jardins partagés. Les professionnels peuvent venir cultiver des parcelles de terrain, ou encore suivre des ateliers jardinage avec les enfants. Le RPE joue un rôle important d'animation locale en cette direction. Pour aller plus loin, les parents peuvent être sollicités pour participer à la construction des jardinières, à partir de matériaux récupérés (palettes de bois) et pour faire l'activité jardinage. Ces moments, que l'on pourrait appeler « activités de médiation », sont un support et un appui à la communication parents-professionnelles et participent à la construction d'une culture commune, au vivre ensemble.
- La mise en lien avec des exploitations agricoles de proximité impliquées dans un rapport de qualité à l'environnement (cueillette, ferme notamment bio, etc.) est recommandée lorsque cela existe.
- La présence et l'interaction avec des animaux sur le mode d'accueil favorisera le bien-être et le développement des enfants. La médiation animale permet aux enfants de développer des compétences sociales, émotionnelles, motrices et cognitives. Les services de PMI doivent être

informés de la présence d'animaux sur un mode d'accueil du jeune enfant, qu'elle ait débuté en amont ou en aval de l'agrément ou de l'autorisation d'ouverture. Il faudra aussi au mode d'accueil respecter les précautions d'hygiène et de sécurité nécessaires.

- Encourager des temps d'observation de ce qui se passe à l'extérieur depuis l'intérieur (accrocher de la nourriture pour oiseaux à la fenêtre par exemple)
- La Land Art permet de faire le lien entre l'art et la nature. Cette pratique artistique utilise la nature et tous ses éléments comme supports et comme outils de création.



Exemple de jardins partagés pour assistants maternels

[À Maurecourt, l'atelier Jardin du RPE fait des émules \(lesprosdela petiteenfance.fr\)](#)

La « Rue' Golotte », un terrain de jeux à ciel ouvert pour les enfants et les plus grands

[La « Rue' Golotte », un terrain de jeux à - Mairie de Paris Centre](#)

Elise MAREUIL, *Jouer avec la nature : 70 ateliers d'éveil pour le tout-petit*, 2017, Dunod

Isabelle HUIBAN, *Slow : 50 idées et activités pour une enfance au nature*, 2018, Nathan

Emmanuelle GRUNDMANN, *S'éveiller à la nature avec un enfant*, 2022, Actes Sud

Gillian CANTE, « La petite enfance au prisme de la nature : un état de l'art de la littérature et des propositions pour les politiques publiques de la petite enfance », *Spirale*, no. 102, 2022, pp. 21-32. / <https://doi.org/10.3917/spi.102.0021>

Valérie ROY *Petite enfance et plein air : Potentialités en crèche et halte-garderie*, 2021 Éditions Chronique Sociale, / [www.openedition.org](http://www.openedition.org)

#### **4. Penser le « faire ensemble » et prendre en compte le lien avec les familles**

Le lien avec les familles, indissociable dans la reconnaissance de l'enfant, est avant tout une richesse. Cela pose néanmoins des questions en matière de normes, d'idées acquises à déconstruire, en lien avec tous les adultes au contact des enfants, en premier lieu les parents et toute la sphère familiale, ce qui suppose un travail multidimensionnel du mode d'accueil.

*La reconnaissance de l'enfant comme sujet unique et des familles dans leur diversité.*

L'enfant doit être placé en tant que sujet à part entière, avec des droits, des goûts, des besoins et une sensibilité propre. **Le professionnel doit accueillir l'enfant dans sa singularité et s'intéresser au contexte familial et culturel dans lequel il grandit.** Les dispositifs d'éveil devront prendre en compte ces éléments, et permettent la découverte de nouveaux horizons par l'art, la culture et la nature.

### *Créer le collectif dans le respect des singularités*

Au-delà de la reconnaissance des réalités familiales différentes, **il incombe aux modes d'accueil de construire un sentiment d'appartenance au groupe, en permettant à l'enfant, au parent et au professionnel de trouver le juste endroit dans un espace collectif. Il s'agit de mettre en équilibre le droit d'être reconnu dans son individualité et de prendre part à un collectif, le dialogue s'établissant par la reconnaissance d'un principe d'enrichissement mutuel.** A ces fins, le projet commun, qu'il soit artistique, culturel ou en lien avec l'espace naturel, permet la consolidation des liens entre familles et professionnels, au service du renforcement de l'alliance éducative autour de l'enfant.

**Ces principes d'inclusion et de construction collective sont opérants en crèche comme chez l'assistant maternel.** La notion de groupe s'entend dans un sens large, qui commence par l'assistant maternel agréé pour un seul enfant, allant jusqu'à la grande crèche. Le tout étant de penser l'accueil dans la relation à l'autre et l'inclusion bienveillante.

### *Travailler avec les parents pour renforcer l'alliance éducative autour de l'enfant*

Accueillir un jeune enfant, c'est également travailler avec ses parents pour renforcer l'alliance éducative autour de l'enfant et la cohérence d'action entre les différentes personnes qui prennent soin de lui. **Sur fond de confiance et de respect, les modes d'accueil élargissent la palette affective, culturelle et sociale des enfants.**

L'implication des parents et plus largement des familles permet de lever certaines craintes et appréhensions et de renforcer les dynamiques de confiance, voire de coéducation en partageant des expériences positives. Il s'agit aussi pour les professionnels de faire passer des messages sans être dans la contrainte ou la consigne descendante, qui peuvent relever de la prévention, de l'accompagnement à la parentalité (mode de relation à l'enfant, usage des écrans, alimentation, tenue vestimentaire, etc.). La participation des familles induit à terme une volonté d'encourager la poursuite d'un certain nombre de pratiques favorables au développement de l'enfant dans le cadre familial (autour du livre, du chant, du jeu, de l'alimentation, éducation à l'image, usage des écrans, etc.).

Finalement, une posture professionnelle adaptée permet de mettre en discussion des points parfois sensibles avec les familles dans le déploiement d'actions en nature ou impliquant la manipulation de matériaux salissants pour les enfants. **L'enfant expérimente, il découvre, se salit. La bonne communication avec les familles doit permettre de dépasser cela.**

Quelques pratiques peuvent être mises en œuvre au quotidien pour aller vers l'application complète de ce principe :

- Communiquer avec les familles régulièrement sur ces questions, pourquoi pas par le biais d'un journal de bord. Le professionnel de l'accueil du jeune enfant constitue un véritable relai pour l'offre culturelle en direction des familles. Le professionnel de crèche, comme l'assistant maternel, identifie les lieux et propositions culturelles adaptés à l'âge de l'enfant, et veille à diffuser largement ces informations aux familles. De la même manière, le professionnel partage sa connaissance du territoire aux familles, en leur indiquant des espaces naturels de proximité adaptés aux petits.
- Sensibiliser les professionnels et les parents sur les habits nécessaires pour passer une journée en libre mouvement et en contact avec les éléments mouillés et boueux. Le confort vestimentaire est essentiel pour permettre le libre mouvement et pour expérimenter pleinement les éléments de dehors.

- Favoriser les achats d'équipement vestimentaire pour l'EAJE ; par exemples bottes, salopettes, cagoules (à la place des bonnets et écharpes qui ont tendances à tomber ou gêner la vue et le libre mouvement de la tête).
- Organiser les moments de rencontres entre les acteurs (professionnels petite enfance) pour partager leurs expériences

Le faire ensemble constitue un véritable atout en termes de cohésion, pour les équipes et les familles.

L'éveil permet d'ouvrir l'horizon tant pour les enfants que pour les familles.

**Les modes d'accueil doivent s'ouvrir à la présence d'artistes, d'animateurs nature, aux apports des talents des familles, aux opportunités locales, aussi bien dans l'organisation de l'accueil au quotidien que lors de moments exceptionnels ou festifs.**

**La notion de famille doit ici être entendue au sens large. Elle implique tant les parents, que les fratries et les grands-parents.** Ces derniers, peuvent aussi participer à leur manière à la transmission artistique et de la sensibilisation à la nature par une dynamique intergénérationnelle.

Il est dès lors préconisé :

- D'organiser des rencontres avec les membres de la famille (café des parents, grand parents, les fêtes culturelles, les soirées à thèmes pédagogiques, etc.)
- D'associer les familles, dès la réflexion autour d'un projet, à travailler autour de supports, de récits du monde, etc.
- De créer des espaces particuliers (hall d'accueil par exemple) pour travailler la curiosité de la compréhension de l'autre. Les espaces parents se réfléchissent en équipe, en fonction des besoins des parents (matin, soir).
- D'imaginer des œuvres communes, qui pourraient circuler entre les familles.
- D'initier des projets intergénérationnels. Par exemple, des résidents autonomes de résidences seniors qui viendraient s'installer dans l'établissement pour un moment de lecture ou à l'inverse des visites des enfants en EPHAD pour ce type de temps partagés avec les résidents.

## **5. La création d'une culture commune de l'éveil artistique, culturel et à la nature entre professionnels passe par la mise en réseau locale**

L'éveil artistique, culturel et à la nature implique un travail partenarial important. L'enjeu est donc de **constituer un socle commun** autour des besoins de l'enfant.

Le développement de l'éveil par l'art et le contact avec la nature et les explorations en milieu naturel devra s'appuyer sur une **sensibilisation des professionnels et une acculturation mutuelle des professionnels aux apports de cet éveil pour les tout-petits.**

*Les professionnels de la petite enfance sont formés aux thématiques d'éveil à l'art, à la culture et à la nature*

L'éveil par l'art et le contact avec la nature s'appuie sur **la créativité et les talents des professionnels qui constituent les premiers initiateurs de la démarche au sein du mode d'accueil**. La formation initiale et continue des professionnels apparaît dès lors comme une ressource déterminante du déploiement de l'éveil artistique et culturel. Si le professionnel comprend, est convaincu et donne un sens à ce qu'il fait, il mettra tout en œuvre pour que l'enfant puisse bénéficier de ce contact avec la nature et les œuvres d'art.

**La question de la formation doit pouvoir être priorisée, sous des formes adaptées aux réalités professionnelles propres à chaque mode d'accueil. Il incombe aux employeurs (y compris les particuliers employeurs) de mettre en place tous les moyens nécessaires à sa réalisation.**

En cela, ne sauraient qu'être encouragés :

- Les initiatives tendant à initier les professionnels des modes d'accueil au sujets artistiques et environnementaux. Il s'agit d'accompagner les professionnels vers l'appropriation de ces thématiques afin qu'ils puissent se sentir légitime dans la mise en place d'activités en ce sens.
- L'intégration systématique de l'éveil artistique, culturel et à la nature dans les plans de formation.
- En accueil collectif, une formation qui vise notamment et de façon prioritaire :
  - La direction et les encadrants des établissements pour pouvoir intégrer le sujet dans le projet d'établissement et garantir l'impulsion et la prise en compte dans l'organisation de l'établissement.
  - La formation privilégiée d'un « référent éveil artistique, culturel et à la nature » au sein des EAJE/RPE pour faciliter l'interlocution avec les autres membres du réseau, être ressource pour ses collègues et initiateur de projets en ce sens, faciliter le suivi des projets et pratiques.
- La formation continue individuelle hors les murs, afin que les professionnels éprouvent l'expérience artistique et au contact de la nature et partagent ces expériences.
- La mise en place régulière au sein des EAJE, par les RPE pour les assistantes maternelles, ou encore par les PMI, de journées pédagogiques portant sur l'éveil artistique, culturel et à la nature.
- L'organisation de conférences, débats, ou de tout autre événement en lien avec l'éveil à l'art, la culture et les questions environnementales dans les RPE.
- La sensibilisation des professionnels aux enjeux de contact avec la nature pour le jeune enfant l'accompagnement de projets et par les groupes d'analyses de pratiques (EAJE/RPE)
- L'organisation par les RPE et les collectivités en amont de relais stables pour la continuité de l'accueil de l'enfant en accueil individuel afin de soutenir les départs en formations des professionnels.
- La participation des assistants maternels aux formations, conférences en intra dans les crèches collectives pour décloisonner les champs.

*Le lieu d'accueil s'attache à s'inscrire dans une dynamique partenariale locale*

La conduite de ces actions d'éveil est possible sur tous les territoires, à condition de **penser les propositions en s'appuyant sur l'offre existante et en développant un réseau d'acteurs locaux susceptibles de l'enrichir**. L'émergence de cette créativité, passe avant tout par une circulation des connaissances et des savoir-faire entre les professionnels des modes d'accueil et les acteurs spécialisés. Pour ce faire, **l'interconnaissance est primordiale** afin de penser le lieu d'accueil comme un espace de découverte ouvert sur l'autre et le monde, et de conduire des projets d'éveil artistique

et culturel. En cela, **l'identification de lieux culturels ressources apparaît comme un enjeu prioritaire du déploiement d'actions d'éveil artistique et culturel. De même, une identification des ressources pour mieux connaître l'environnement et la biodiversité est en enjeu** pour mettre en place des projets riches de sens au contact de la nature.

**La réalisation de projets « hors les murs » est ainsi encouragée, pour mieux tisser ce réseau d'éveil sur les territoires et permettre aux petits de fréquenter physiquement des espaces culturels et naturels de manière directe.** Cette fréquentation de lieux et d'acteurs culturels permet de renforcer la médiation en direction des petits et des professionnels des modes d'accueil.

Pour développer ces partenariats, il est nécessaire de **construire à l'échelle des territoires de véritables réseaux de l'éveil artistique et culturel**, impliquant à la fois les services et instances de l'Etat et des collectivités concernées (DRAC/comité départementaux des services aux familles, services culturels et petite enfance des collectivités, les services de l'aménagement des espaces verts, les services du patrimoine, les services liés à l'environnement et l'écologie, etc.) et mettant en lien les porteurs de projets, lieux d'accueil de la petite enfance et professionnels de la culture et tous les lieux ressources identifiés.

Enfin, les relais locaux veillent à diffuser les dispositifs nationaux disponibles en y inscrivant des actions et en communiquant aux acteurs du secteur. Les modes d'accueil prennent connaissance et choisissent de prendre appui sur des **dispositifs nationaux en direction de l'éveil artistique et culturel existants** (dispositif Premières pages, génération Belle Saison, appel à projets nationaux, etc.).

Cette dynamique est l'affaire de tous. Elle sera favorisée par :

- Le nécessaire travail de diagnostic préalable à toute définition de projet : quelles ressources culturelles, naturelles de proximité, quel matériel disponible, etc.
- La mise en place de systèmes de solidarités : recyclage, partage de ressources, d'expériences, etc.
- Le développement de formations croisées / mutualisées, y compris entre structures EAJE et RPE d'un territoire.
- Le travail sur la continuité des temps de l'enfant, y compris pour les plus grands une liaison respectueuse de leur rythme avec l'école et la création ou le renforcement d'espaces intergénérationnels favorables au développement de l'enfant (jardins partagés, activités avec les résidents d'EPHAD, interventions d'associations...)

Ces actions de mise en réseau sont rendues possibles par des actions opérationnelles déployées en cohérence avec les nouvelles compétences attribuées par le service de la petite enfance :

- Le recensement par les collectivités de l'offre d'éveil disponible et des partenaires ressources sur le territoire (annuaire des lieux artistiques, culturels, carte des lieux naturels accessibles, etc.)
- La création de référents territoriaux (échelle communale ou intercommunale) en charge de l'animation de ce réseau
- La convergence des contractualisations à l'échelle d'un territoire afin de permettre de soutenir cette dynamique de réseau, tout en s'inscrivant dans les orientations nationales
- La présence de référents éveil également au sein des services et structures culturelles de proximité

*Le lieu d'accueil est ouvert, autant que faire se peut, à la présence des artistes, des professionnels de la culture, et des animateurs nature*

En complément, il apparaît opportun de **soutenir la présence d'artistes, de professionnels de la culture et d'animateurs nature au sein des modes d'accueil**. Ces temps de rencontre peuvent prendre différentes formes en fonction des attentes, des besoins et des possibilités de chacun. Ces interventions complètent et renforcent le travail quotidien des professionnels des modes d'accueil, favorisant par la même occasion l'acculturation réciproque des professionnels. **Pouvant s'envisager de manière ponctuelle ou de manière régulière ou prolongée, la présence de ces acteurs culturels participe pleinement à la sensibilisation et à la formation des professionnels des modes d'accueil**. En retour, les artistes acquièrent de nouveaux savoir-faire et apprennent à adapter leurs pratiques à un très jeune public.

L'accueil chez un assistant maternel salarié du particulier employeur se prêtant moins à l'intervention de professionnels du champ artistique et culturel du fait d'un exercice à domicile, les RPE sont invités à initier de tels projets afin d'en faire bénéficier les professionnels et les enfants. Les Maisons d'assistants maternels (MAM) et les crèches familiales peuvent évidemment imaginer ces interventions au sein de leurs locaux. Enfin, des partenariats peuvent être développés avec les structures culturelles / associations / partenaires éducatifs de proximité pour accueillir enfants et professionnels, notamment assistants maternels et gardes au domicile des parents. La mobilité des assistants maternels est une véritable force qui participe à la qualité offerte par l'accueil individuel. Les services de PMI accompagnent les professionnels dans leur souhait de projets d'éveil en lieux tiers et en extérieur.

Sont par conséquent préconisés :

- La venue régulière ou ponctuelle d'intervenants artistiques, culturels ou d'animateurs natures dans l'environnement quotidien de l'enfant accueilli.
- La tenue de résidences d'artistes au sein des modes d'accueil et des RPE comme faisant partie intégrante de la formation des professionnels (et, par ricochet, la participation des parents et des enfants dans ce processus artistique). Les résidences artistiques impliquent un important travail de préparation avec les équipes pour que cette résidence prenne tout son sens.
- Le soutien et l'accompagnement d'initiatives d'assistants maternels se regroupant en lieux tiers ou en extérieur dans le but d'organiser des activités d'éveil. La venue d'intervenants extérieurs enrichit l'expérience des petits et des professionnels.



#### [L'Éveil artistique et culturel des jeunes enfants](#)

Enfance et musique, Jeanne-Marie PUBELLIER, « Un artiste à la crèche... Mais pourquoi ? Interview de Nicoles Fellous », *Cahiers d'éveil*, no. 2 /[cahiers\\_eveil\\_2\\_web.pdf \(enfancemusique.asso.fr\)](#)

*Recueil d'inspirations et d'initiatives dans le Grand EST*  
[A-portee-de-mains-1.pdf \(lesassembleesmobiles.eu\)](#)

*Kit santé culturelle*  
[KITSante\\_Cahier-des-charges.pdf](#)

LAUGA	Nina	24.09.2024
<b>Master 2 Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement</b> <b>2023/2024</b>		
<b>LA POLITIQUE D'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL DU JEUNE ENFANT : CADRAGE(S) ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE TRANSSECTORIELLE</b>		
PARTENARIAT UNIVERSITAIRE : Université de RENNES		
<p><b>Résumé</b> : Quoi de plus désarmant que le regard d'un enfant découvrant avec émotion la beauté du monde ? Cet éveil nous invite aussi à nous regarder, nous les adultes, et à s'interroger sur la manière dont nous regardons le monde comme il va. L'enfant qui s'éveille à l'art et à la culture nous livre un rapport organique à la création, loin des contraintes académiques et de la technique. Dès lors, le concept d'éveil artistique et culturel se trouve organisé, pensé, façonné comme une politique publique s'inscrivant dans des courants plus vastes déjà conduits par l'Etat : la politique d'accueil du jeune enfant et l'action culturelle. L'EAC est ainsi pensé, au niveau national, de manière transsectorielle dans différents champs de l'action publique (santé, éducation, famille, parentalité, etc.). Il est essentiellement pris en charge par le ministère de la Culture et le ministère chargé de l'Enfance, et formalisé par un protocole d'accord interministériel. Issu d'une observation participante réalisée à la direction générale de la cohésion sociale, ce mémoire s'intéresse au caractère transsectoriel du dispositif - entre champ culturel et politiques familiales - et à la traduction opérationnelle de ce travail au niveau ministériel. Il s'agit en réalité de déconstruire l'évidence qui semble aujourd'hui entourer le concept d'éveil artistique et culturel par un éclairage historique et une approche par la sociologie des organisations. Comprendre le sens et les valeurs intrinsèques du dispositif, à la fois dans la manière dont il est pensé et porté à l'origine et dans ses modalités de mise en œuvre concrète au niveau ministériel. Aussi, sera étudié le processus de dépolitisation que connaît l'EAC entre sa première mise à l'agenda et sa réactivation 30 années plus tard. Ces réflexions se dirigent finalement vers une tentative de réhabilitation du caractère politique de l'EAC de son fondement à sa mise en œuvre contemporaine.</p>		
<p><b>Mots clés</b> : Eveil artistique et culturel ; Politique transsectorielle ; Interministérialité ; Politiques culturelles ; Politiques familiales ; Petite enfance ; Education ; Politiques publiques ; Sociologie de l'action publique ; Mise à l'agenda ; Cadrage ; Mise en œuvre ; Bureaucratie</p>		
<i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i>		



